

droits des souverains. » D'autre part, la République apparaissait aux penseurs, même les plus hardis ou les plus utopistes, comme un régime inconcevable. Voltaire ne l'estime possible que dans un état de médiocre importance. Croire qu'un grand peuple comme le peuple français, où la classe des ruraux et des artisans était alors intellectuellement si peu évoluée (et que, selon la conception de Voltaire et de ses complices, il était nécessaire de laisser dans l'ignorance), serait un jour capable de défendre et de gérer ses propres intérêts, leur paraissait tout simplement démentiel. Comme les faits venaient de prouver à Barruel et au monde étonné que cette folle prétention était néanmoins réalisable, l'écrivain obéit à la tentation compréhensible de donner aux textes colligés une interprétation plus subtile et tendancieuse. Ouvertement, les philosophes ne s'en prenaient qu'à la Religion, en affectant même de ne blâmer que son empire sur l'Etat, clandestinement ils s'apprêtaient à détruire tous les fondements du régime : l'aristocratie, l'église et la royauté même.

Nous le répétons : c'est une grande erreur de croire que les philosophes sapaient volontairement le trône. L'Eglise n'est pas mal avisée en tentant de la répandre. En n'apparaissant point comme la seule victime de leur campagne, elle se trouve confondre sa cause avec celle de la monarchie. Ainsi ce n'est plus alors la pensée libre qui s'insurge contre sa dictature, mais une pensée anarchique dont le dessein vise au bouleversement de la société. Une propagande idéologique devient une ambition intéressée. Ce que les philosophes critiquent, ce qu'ils n'admettent pas, c'est le droit divin qui permet au roi d'asservir les peuples au nom d'un principe supérieur. C'est ainsi qu'il faut interpréter le mot acide de Jean-Jacques Rousseau dans *Emile* : « Si l'autorité vient de Dieu, c'est comme les maladies et les fléaux du genre humain », et même celui d'Helvétius : « La vraie monarchie n'est qu'une constitution imaginée pour corrompre les mœurs des peuples et pour les asservir (1). » Ce qu'ils voulaient, Condorcet l'exprime clairement dans une lettre au marquis d'Aranda : « Armer les rois d'une sage Constitution qui, en les rendant les premiers serviteurs du peuple, les remettra à la place qu'ils doivent occuper pour leur bonheur et pour le nôtre. »

On a mal interprété — systématiquement ou non — la phrase de ce même Condorcet dans sa biographie de Voltaire (2) : « S'il n'eût pas brisé

(1) Helvétius : *De l'Homme, de ses facultés intellectuelles et de son éducation*. Paris, 1772-1786, in-8°, T. II, note sur la section IX.

(2) Condorcet : *Vie de Voltaire*. Paris, nouv. édit., 1822, in-12.

le joug des prêtres, écrit-il, jamais on n'eût brisé celui des tyrans. L'un et l'autre pesaient ensemble sur nos têtes et se tenaient si étroitement que le premier une fois secoué, le second devait l'être bientôt après. » Le raisonnement ne souffre point de réplique. La question est autre : Voltaire — et ses confrères — avaient-ils envisagé cette conséquence ? Oh ! ils ne devaient point se faire faute, en ce salon du baron d'Holbach où tant d'intelligences se rencontraient, de critiquer les actes du Pouvoir, mais de là à vouloir détruire l'essence même de ce Pouvoir, il y a un pas considérable qu'ils ne franchissaient pas. Horace Walpole dit le contraire, et nous ne l'ignorons pas. Sa lettre au feld-maréchal Conway, le 28 octobre 1765, est sur ce point caractéristique :

« Savez-vous ce que c'est que les philosophes, ou bien ce que ce mot veut dire : d'abord il désigne ici *presque tout le monde* ; en second lieu, il signifie les hommes qui, sous prétexte de guerre qu'ils font au catholicisme, tendent, les uns à la subversion de toute religion, les autres, en plus grand nombre, à la destruction du pouvoir monarchique. »

Elle est caractéristique, cette lettre — mais concluante, point. Lord Walpole est un Anglais — et un Anglais fort content de son sort, que toute innovation ou toute idée neuve trouble dans sa quiétude de privilégié et qui est disposé à considérer des réformateurs comme des révolutionnaires. Il sied, d'autre part, d'interpréter sa phrase dernière comme l'eut fait un contemporain et comme l'a certainement comprise son correspondant. Aujourd'hui où tant de changements se sont passés, il nous apparaît que la destruction du pouvoir monarchique signifie la destruction de la monarchie. C'était, à cette époque, de l'inconcevable. Si l'on ne fait pas abstraction du temps où l'on vit lorsqu'on se trouve devant une opinion ou un événement lointains, on choit presque toujours dans des commentaires erronés. Le pouvoir monarchique était discuté et était devenu odieux — et cette lettre de Walpole est encore une preuve que vingt-quatre ans avant la Révolution les Français « en grand nombre » n'étaient plus disposés à le supporter. Avec le progrès des lumières et la misère du peuple grandissante, ses abus apparaissaient aux yeux de tous. L'exemple de la Constitution anglaise montrait qu'une nation pouvait avoir un roi à sa tête sans agréer la fameuse formule : « Cy veult le Roi, cy veult la Loi (1). » Il s'agissait de transposer les deux éléments de cette formule — ce que traduira brutalement Mirabeau criant au roi :

(1) La théorie faisant du roi le représentant de Dieu rendait sa volonté sacrée. C'est cette théorie, si longtemps admise, que défend le célèbre jurisconsulte Pas-

« Vous ne lui avez pas arraché... l'exercice de ses droits [au peuple], car il était le plus fort avant qu'il vous eût créé le dépositaire de sa force. Vous êtes, en un mot, *son premier salarié*, et vous n'êtes que cela. » (1)

En vérité, les plus audacieux rêvaient d'une monarchie constitutionnelle, à laquelle le Clergé lui-même n'était pas opposé. Nous nous sommes étendu sur ce point essentiel parce qu'il détruit toute l'argumentation de Barruel et de ceux qui lui ont emboîté le pas. Si les philosophes ne visaient pas la destruction de la monarchie mais du « pouvoir monarchique », ils ne sont coupables — si culpabilité il y a, — comme les francs-maçons à qui on les a associés et même « comme tout le monde », que d'avoir souhaité une évolution et non une révolution.

Que les philosophes aient attaqué l'Eglise, le fait n'est pas niable. Que par répercussion, ces attaques aient atteint la royauté, telle qu'elle apparaissait sous les espèces d'un monarque négligent et sensuel, nous voulons bien en convenir. Mais quelle part la Franc-Maçonnerie prend-elle dans ce combat ? Aucune. Albert Mathiez a écrit dans les *Annales historiques de la Révolution française* (2) : « Les loges d'avant 1789, loin d'être des sociétés de pensée, étaient au contraire des sociétés de ripaille et d'amusement. Ces Loges appartenaient, d'ailleurs, à des rites, c'est-à-dire à des systèmes différents. Elles n'avaient de commun que leur recrutement uniforme dans les classes riches. Elles fournirent à l'émigration son contingent le plus important. Leur rôle politique fut à peu près inexistant. Supposer qu'elles avaient un programme et qu'elles dirigeaient l'opinion est une chose absolument arbitraire. »

A. Mathiez se trompe dans certains détails, toujours comme un écrivain qui, dans un sujet trop vaste, ne peut pas connaître à fond toutes les parties, mais combien juste sa conclusion, et aussi son allusion à tous ces rites qui composaient alors la Franc-Maçonnerie. Il semble, à lire les commentateurs, qu'elle ait été *une*, du moins dans son esprit. Rien n'est plus inexact. Il y a une incroyable diversité dans les opinions et même dans les cérémonies de ces obédiences multiples dont nous avons tenté dans *La Franc-Maçonnerie chez Elle* de reconstituer l'existence. Si l'esprit de synthèse est une vertu lorsque l'on examine de haut une Institution, il

quier, l'élève de Cujas et de Socin, dans ses *Recherches de la France* (Paris, 1560, in-f°) : « Les Rois ne sont pas nés pour les peuples, mais leurs peuples sont nés pour eux qui est la cause pour laquelle les sujets simples et innocens se trouvent avoir été punis de mort pour un péché de leur prince. » (p. 953).

(1) Mirabeau : *Essai sur le despotisme*, 1775, in-8°.

(2) Paris, in-8°, mars-avril 1925, p. 178-180.

tombe à faux si cette Institution n'est qu'un agglomérat, sous un même nom, de volontés et de mentalités dissemblables. Cela a permis à certains comme Bode et Bonneville, constatant dans une obédience le spiritualisme chrétien de certain grade, de crier à l'infiltration jésuitique dans toute la Franc-Maçonnerie, comme d'autres l'ont voulue révolutionnaire parce qu'ils avaient découvert dans la matricule de la loge *Les Amis Réunis* ou celle des *Neuf Sœurs* les noms de quelques révolutionnaires. Il en sera de même à toutes les époques de sa vie. Ceux qui font du bruit ou qui se singularisent par une originalité ou par quelque imprudence sont à dessein considérés par les interprètes tendancieux comme les hommes représentatifs de leur société.

L'ennui pour les anti-maçons est que si l'on retranche la Franc-Maçonnerie de l'exécution de la doctrine régicide, la thèse ne tient plus. L'intervention de la secte est nécessaire au premier chef. Car où les philosophes préparaient-ils leur labeur démoniaque ? Dans les loges. Le fameux secret maçonnique permettait de tout expliquer. Le livre de Robison (1), paru en même temps que les insinuations de Burke, avaient fait travailler et conquis les imaginations. Les Anglais y ajoutaient leur crédulité ; ils n'avaient pas pu suivre cette lente désagrégation qui, depuis plus d'un siècle, lézardait l'armature française. Lui-même, Barruel, absorbé par son labeur de cabinet, d'une humeur trop combative pour mettre du recul dans son observation, avait été saisi par la brutalité des événements sans en avoir compris la lente gestation. Certes, comme tous ses contemporains, il s'attendait à une modification dans cette armature. Pour employer une expression vulgaire, « ça ne pouvait plus durer ». C'était l'impression générale. Mais qui aurait prévu que l'évolution attendue, espérée même par tous (même par Barruel peut-être), tournerait à une telle Révolution — à une Révolution qui ne se contenterait pas de faire table rase du passé, mais effarerait le vieux monde en lui montrant à quel excès peut se porter et à quelle lumière peut accéder une ambition déchainée ?

Après la victoire il importe d'en consolider les effets et d'empêcher les vaincus de relever la tête. La Révolution la leur a tranchée pour aller plus vite. Car en pareil cas il s'agit toujours d'aller vite. Le « salut public » l'exige. C'est au nom de ce salut public qu'ont agi et agiront les domina-

(1) Robison (John) : *Preuves de conspirations contre toutes les religions et tous les gouvernements de l'Europe*, ourdies dans les assemblées secrètes des Illuminés, des francs-maçons et des Sociétés de lecture, recueillies de bons auteurs. Traduit de l'anglais d'après la troisième édition. Londres, Edimbourg, 1799, 2 vol. in-16.

teurs. C'est le prétexte invoqué par Torquemada faisant brûler les hérétiques, la royauté exterminant l'Ordre du Temple, le catholicisme poussant à la persécution ou à la conversion des huguenots, les sans-culottes voulant mettre à la lanterne les aristocrates, les Turcs massacrant les Arméniens, Hitler pourchassant les Juifs, et le bolchevisme consolidant son empire naissant avec la poutre des gibets. C'est ainsi, c'est toujours ainsi. Entre tous les partis les anathèmes se croisent. Une victime délivrée devient facilement bourreau. C'est dans l'ordre. Tout être est plus cruel dans sa défense que dans l'attaque. Les rigueurs de la Justice à travers les âges dépassent en atrocité les exploits des criminels.

Si des hommes ont aidé les événements à s'accomplir, une fois ces événements en marche, ils ne sont plus les maîtres de leur destinée. Aussi est-ce chez eux une grande présomption et une sottise d'en revendiquer ou d'en rejeter sur autrui la responsabilité. Ces événements dépassent leur volonté. Un choc inattendu les détermine comme il fait crever un abcès depuis des jours mûri. Quelles en seront les suites ? La plaie se cicatrisera-t-elle avec des soins heureux ou s'envenimera-t-elle ? Qui le sait ? Personne. On dit : ce sont les mauvais médecins qui n'ont pas su guérir le mal ou des rebouteux maladroits qui l'ont aggravé. Nous nous évertuons à rechercher la naissance de ce mal, autour de nous souvent, en nous quelquefois ; et comme nous ne faisons pas la part de nos instincts, nous cherchons à des causes trop humaines des raisons surhumaines. Au lieu de considérer le phénomène comme un fait acquis, dont il nous est certes permis d'analyser les prodromes et les conséquences, nous n'y voyons qu'un prétexte à l'expectoration de nos rancunes et à l'assouvissement de nos haines.

* * *

Voilà la Révolution française. Après avoir, patiemment et depuis tant et tant d'années, étudié ce passionnant problème, nous sommes arrivé à cette conviction que, de tous les facteurs qui déterminèrent son explosion, un des plus importants fut le duel des confessions. Comme nous l'expliquerons plus longuement au sujet de la chute de Charles X, les hommes sont obscurément opposés à toute violation de leur conscience. Ils veulent bien croire, ils sont tout disposés à croire, ils ont besoin de croire. Mais si vous les faites juges de leur croyance, si, par la force des choses, vous les mêlez à des conflits religieux, si vous les forcez à prendre parti, vous suscitez parmi eux des révoltes que leur misère physique seule

n'aurait peut-être pas provoquées. Les querelles entre catholiques et protestants, la rivalité sous Louis XIV et Louis XV des jansénistes et des jésuites furent à l'origine des divergences d'opinions sur la politique de l'Etat. Si Rome fut grande parmi les nations et si son triomphe sur les peuples s'accusa durant des siècles, c'est parce qu'elle sut respecter leurs superstitions. L'intolérance du clergé non seulement fit naître la dialectique des philosophes mais irrita le peuple. Il faut lire dans ce témoin impartial que fut l'avocat Barbier l'émotion considérable que soulevaient parmi les Parisiens les mesures prises contre les dissidents du Catholicisme qui n'avaient d'autre tort que de ne pas accepter les conclusions de la bulle *Unigenitus*, et auxquels les prêtres, obéissant au sectarisme de l'archevêque de Paris, refusaient la confession ou les derniers Sacrements. Le clergé était devenu tellement odieux « qu'on n'ose plus, écrit D'Argenson, parler pour lui dans les bonnes compagnies ; on est honni comme des familiers de l'Inquisition ». Et comme la Royauté soutenait l'Eglise non seulement pour consolider son propre pouvoir mais pour en obtenir des subsides (qu'on n'osait lui réclamer ; les biens de l'Eglise, servant au service de Dieu, étaient intangibles), elle supportait les conséquences de cette impopularité.

Certes nous ne sommes pas le seul à relever le manque de civisme dont témoigne le clergé durant le siècle dix-huitième (et même tout le long des âges) — attitude qu'un roi sans volonté ne sut fléchir et qui, en faisant que le poids des impôts tombait plus fortement sur les classes inférieures, provoquait l'irritation de celles-ci. Même des écrivains comme M. Louis Madelin, qui a pourtant pour l'Eglise une sympathie marquée, est obligé d'en convenir : « Les deux premiers Ordres, écrit-il, loin de vouloir abdiquer leurs immunités, se montraient prêts à les défendre âprement, fussent-elles l'obstacle absolu au rétablissement des finances et au salut de l'Etat », et il ajoute plus loin ces lignes singulièrement accusatrices, par lesquelles il commente le refus opposé par l'Assemblée du Clergé à l'édit du contrôleur général Machault imposant l'impôt à toutes les classes de la nation :

« Toute une partie de la grande Révolution qui se préparait tint peut-être aux décisions prises en 1751, dans cette salle des Augustins. Que le clergé cédât, et la Révolution se faisait pacifiquement sous les auspices du Roi et sans hostilité à l'Eglise. » (1)

(1) Louis Madelin : *Le premier son de la cloche de la Révolution* in *Revue des Deux-Mondes*. Paris, n° du 15 janvier 1924. Les passages soulignés l'ont été par nous. On

Donc pour cet historien, et il y revient plusieurs fois, c'est le refus de l'égalité devant l'impôt qui précipita les événements. Et Taine, évaluant à 3 milliards la fortune du Clergé à l'époque, synthétisera l'attitude de ce clergé dans ce mot : « L'Eglise ne doit au roi que des prières. »

« On se retranchait, dit Gallard, sur l'honneur qui commandait de se soustraire à la tâche honteuse de l'impôt. Un noble n'avait à offrir à l'Etat que son épée et son panache ; un prélat ne pouvait servir la patrie que par la crosse et la mitre ; un magistrat ne devait au bien public que des arrêts et des remontrances. » (1)

Comme il nous serait facile d'étayer notre opinion sur des bases aussi vraisemblables et, nous l'avouons, aussi discutables que celles qui servent d'appui à l'argumentation antimaçonnique ! Rappelons-nous la théorie du P. Mariana, justifiant l'assassinat de Henri IV sur le droit qu'avait le peuple de se soulever contre un tyran qui pêche contre les lois de la Justice et de la Religion (2) — théorie qui excita la verve de Pascal s'écriant dans sa *XIV^e Provinciale* : « Sont-ce là les mystères révélés par l'Agneau à ceux de sa société ! » Ne voyons-nous pas les Jésuites en 1753 — notons encore la date — publier des libelles contre la monarchie et proposer la convocation d'une assemblée nationale pour juger le roi et examiner sa conduite (3). En Bretagne les curés excitent le peuple. « Le clergé alors, écrivait d'Argenson, de toutes parts poussait au trouble et à la révolte. » Et auparavant, le 1^{er} mai 1751 : « Le passage à ces nouveaux arrangements par une révolution en est le difficile et le fâcheux, car cela ne peut arriver que par des révoltes où entreraient le clergé et peut-être deux de nos princes du sang... »

Eh bien ! faut-il déduire de cette constatation que le clergé est responsable de la Révolution et devons-nous selon nos tendances respectives lui tresser des couronnes ou lui dédier de furieuses diatribes ? Non.

A quoi cela servirait-il ? Ce clergé pouvait-il agir autrement ? Si les forts n'abusaient pas de leur force, ils seraient des surhommes et les faibles ne songeraient point à la rébellion. Les observateurs à courte vue

peut se rendre compte, dans les correspondances et les Mémoires du temps, de l'émoi que suscita l'impôt du vingtième, frappant toutes les fortunes, que le 7 mai 1749, le ministre des finances Machault fit signer à Louis XV. Attentat à la richesse ? Pis ! attentat à un privilège ! L'Edit dut être rapporté.

(1) [Gallard] : *Histoire de l'esprit révolutionnaire des nobles en France* sous les soixante-huit rois de la monarchie. Paris, 1818, in-8°, T. II, p. 307-308.

(2) *De rege et regis institutione, De ponderibus et mensuris*. Tolède, 1599, in-4°, lib. 1, c. 5-9.

(3) A. Giraud-Teulon : *Double péril social. L'Eglise et le Socialisme*. Paris, Bibliothèque des sciences morales et politiques, 1895, in-16, p. 34.

ne comprennent pas que les excès de cette rébellion sont fonction des excès de la Puissance.

Si nous nous sommes quelque peu arrêté à celle-ci, plutôt qu'aux exactions des Fermiers Généraux, à la misère du peuple ou à la propagande philosophique, c'est parce que ce sont les catholiques qui se montrent les plus acharnés à dénoncer la Franc-Maçonnerie comme l'instigatrice du mouvement de 1789. Combien médiocre et même inexistante apparaît la responsabilité de l'Ordre maçonnique au regard de celle de l'Ordre ecclésiastique. Cette constatation faite même par des auteurs, bien pensants mais acculés à la vérité par leur probité d'historiens, modifiera-t-elle le jugement que porte l'Eglise sur la Révolution et sur la Franc-Maçonnerie ? Il ne faut pas l'espérer. Les gens suivent les directives intéressées de leur milieu. Ils sont inconsciemment injustes parce qu'ils ne savent pas. Pour savoir il faut avoir tellement appris ! Si nous disons à un prêtre que l'attitude de l'Eglise, ses procédés intolérants et la défense étroite de ses privilèges, furent les déterminantes de la Révolution, il nous rira au nez. Il croira à un paradoxe, sincèrement. Si, d'autre part, nous affirmons à un franc-maçon que ses frères de l'ancien temps se plaisaient moins aux propos subversifs qu'aux divertissements de la table et aux jeux de l'esprit, il s'en formalisera et lui aussi crierà au paradoxe. Encore une fois comment l'un et l'autre sauraient-ils ? Ils pourraient se taire ? Impossible. Depuis que la politique est devenue la grande passion des civilisés, cette passion obnubile leur jugement — malgré eux. Elle est la directrice de leurs opinions. Récemment on a élevé un monument à Robespierre dans sa ville natale, et les cléricaux de l'endroit ont essayé de saboter la manifestation, dans l'ignorance où ils étaient du secours considérable que le mystique Incorruptible avait apporté à la Religion alors en péril. Qu'une Commission d'Enquête soit nommée par la Chambre, que la Haute-Cour siège au Sénat pour juger d'un fait intéressant l'Etat, les partis pourront être mélangés pour l'examen du fait, ils ne se mélangeront jamais pour le verdict.

Moralité : malgré ce livre « de bonne foy » d'un écrivain insoucieux de plaire ou de déplaire et qui, autant par esthétique que par vertu, se refuse à sanctionner le mensonge — les francs-maçons et leurs adversaires continueront à pavoiser de louanges ou à couvrir d'opprobre une Institution — qui ne mérite « ni cet excès d'honneur ni cette indignité ».

La ferveur révolutionnaire de la Gironde aboutissant au fanatisme iconoclaste de la Montagne — voilà ce que les contemporains, qui ne vivent

pas ces événements, ne peuvent comprendre. Ils y voient la réalisation d'un plan diabolique, conçu depuis longtemps et poursuivi avec une inexorable méthode. Pour eux déjà la Révolution est un bloc, non pas par ses actes et ses conséquences ainsi que l'entendait l'auteur de ce mot historique, Georges Clemenceau, mais dans ses prémices mêmes. C'est ainsi que M. Gustave Gautherot a pu écrire, de la meilleure foi du monde, nous le craignons, cette phrase : « Affirmer que le mouvement de 1789 s'est créé et soutenu tout seul, sans plan préconçu, serait aussi naïf que d'affirmer que Napoléon aurait pu conquérir l'Europe sans son génie et sans l'admirable discipline de ses armées. » (1) Comment comparer le chaotique enchaînement des actes révolutionnaires à la tactique raisonnée des batailles napoléoniennes ! Mais ne nous étonnons pas de ce jugement. Du moment que, rejetant la conception de Tolstoï, on ne veut pas voir que dans les circonstances pathétiques ce ne sont pas les hommes qui dirigent les événements mais qu'ils en sont les jouets inconscients, on se trouve obligé de rechercher un facteur non seulement déterminant (ce qui serait peut-être excusable) mais suivant logiquement la courbe de son destin. Et comme le but cherché n'apparaît pas nettement dans les émeutes populaires ou même dans les écrits philosophiques, on l'attribue aux sectes secrètes, ou, selon la thèse d'Augustin Cochin, aux sociétés de pensée — qui, elles, pouvaient, à l'insu de l'Autorité, dresser un plan de campagne. Peut-être ces auteurs ne savaient-ils pas ce que la victoire par étapes du Quatrième Etat en Russie nous a aidé à comprendre, que toute révolte dépasse toujours la volonté des premiers excitateurs, et qu'une digue une fois brisée, il est impossible de canaliser le flot libéré et de savoir où s'arrêtera sa fougue dévastatrice et fertilisante. Durant un temps plus ou moins long les hommes n'apercevront que les ravages de cette dévastation, elle aura fait oublier la féconde émulation des précurseurs et la sincérité de leur apostolat. Quant aux résultats heureux, il faudra de la part des maîtres des réactions maldroites et de la part des sujets un besoin sans cesse accru de bien-être et de justice sociale pour qu'ils apparaissent à l'immense majorité des citoyens. Ainsi s'explique la répugnance des francs-maçons à accepter une responsabilité jugée d'abord abominable, et l'ardeur qu'ils mettront plus tard à assumer cette responsabilité.

(1) Gustave Gautherot, professeur d'histoire de la Révolution française à l'Institut catholique de Paris : *L'Assemblée Constituante*. Paris, 1914, in-8°, p. 30.

En faisant entrer les loges dans sa partie, l'abbé Barruel semble éclairer tout le mystère. Pour lui elles furent le point de convergence où aboutirent les efforts des philosophes, des Illuminés d'Allemagne et des théoriciens révolutionnaires. C'est dans le secret de leurs « tenues » que prit corps la « conjuration des sophistes ». Et il faut voir, et presque admirer, avec quelle adresse il noue les fils de cette conjuration. Pour lui la qualité maçonnique des encyclopédistes ne fait pas de doute ; si un texte ne permet pas de l'affirmer pour certains, il souligne dans leur correspondance ou dans leurs œuvres des mots censément à double entente, pouvant offrir quelque ressemblance avec le vocabulaire des Loges, qui font au moins d'eux des francs-maçons *in partibus* (1). Diderot et d'Alembert ne furent jamais initiés, et quand Voltaire le fut, vraisemblablement sur les instances de *Belle et Bonne*, sa fille adoptive, et du marquis de Villette tenant à associer la Franc-Maçonnerie à l'immense tribut d'hommages dont toutes les sociétés couronnaient leur hôte revenu de Ferney, il était à l'extrême limite de son existence. Ce sont là, pour l'écrivain polémiste, des détails sans importance. Helvétius fut maçon, donc toute la queue d'Helvétius fut maçonne.

Il agira de même avec les théoriciens révolutionnaires. Il cite d'abord ceux qui, indiscutablement, « connurent l'acacia », et il fait défiler à leur suite, par un procédé que selon son sentiment le lecteur appréciera, les plus marquants parmi les acteurs du Drame dont l'Histoire inscrira les noms sur ses fastes et que les clercs ecclésiastiques, fidèles à leur mission religieuse — mais infidèles à leur mission professorale — dresseront dans le passé comme des épouvantails sanglants.

Et alors il se produira ceci — qui est bien la chose la plus amusante du monde — ce Barruel que l'on a bafoué, dont les francs-maçons de toute la première partie du XIX^e siècle ont rejeté avec horreur la démonstration et les conclusions, devient l'interprète parfait de l'ambitieuse conception des francs-maçons modernes. Oh ! on ne se réclamera pas de lui, ouvertement. Autrement dit on ne s'enorgueillit pas de l'avoir pour porte-paroles. D'abord parce qu'il est un abbé qui ne cèle point son

(1) Combien d'autres affirmeront la qualité maçonnique des encyclopédistes avec une ignorance complète du peu d'enthousiasme qu'ils manifestèrent pour l'Institution. Un manuel *ad usum delphini* (nous le verrons plus loin) la confirmera aux élèves des écoles chrétiennes. En 1822, l'abbé Wendel-Wurtz dira : « La philosophie juge qu'il est prudent de donner des leçons dans l'ombre de la nuit, dans le secret des ténèbres. De là l'origine des sociétés secrètes connues sous le nom de la Franc-Maçonnerie » (*Les Précurseurs de l'Antéchrist... ou la Révolution française prédite par saint Jean l'Évangéliste*. Lyon, 1822, in-8°, p. 172).

hostilité pour la secte, ensuite parce qu'il flétrit ce qu'il convient d'admirer. Mais toute son argumentation tendancieuse, on l'adopte volontiers puisqu'elle tend à prouver que la Franc-Maçonnerie fut la principale ouvrière de la Révolution française. Ces encyclopédistes qu'il a fait entrer de force dans les ateliers, on les reçoit avec enthousiasme. Les discoureurs et les conférenciers de ces ateliers, parlant avec une verve audacieuse du « siècle des lumières », donnent de « notre très cher frère » à Diderot, au baron d'Holbach, voire à ce sévère d'Alembert que l'on voit mal se prêtant aux épreuves initiatiques. Barruel est presque dépassé dans ses insinuations aventureuses.

Mieux, il deviendra une référence autorisée. Ces philosophes, c'est déjà un recrutement de choix, mais combien plus précieux encore, pour la consolidation de la thèse, l'appoint des leaders de la Révolution ! Par eux le sujet s'anime, prend corps. Le verbe devient chair. Bonneville, l'abbé Fauchet, voire Guillotin, comparse en somme s'il n'avait pas immortalisé son nom par son déclin humanitaire, renouvelé de la *mannaja* que connut l'Allemagne du xvi^e siècle (1), et Brissot qui avouera, on le verra plus loin, n'avoir rien compris au travail maçonnique, Lafayette qui fut en somme un tiède — on les accepte, c'est entendu, et avec une émotion reconnaissante. Mais pouvoir compter parmi les élus : Robespierre, Rabaut-Saint-Etienne, Pétion, Danton, Saint-Just, Camille Desmoulins, les grands premiers rôles de la tragédie, quelle aubaine ! Et cette aubaine, à qui la doit-on ? A Barruel. A lui seul. Aucun autre texte ne les désigne comme francs-maçons, et si d'autres polémistes les ont cités, c'est chez Barruel que leur documentation s'est alimentée. Eh bien ! cette source impure, il suffira que les francs-maçons s'y abreuvent pour qu'elle devienne délectable (2). Ce Barruel, ceux-ci l'accaparent avec joie : on l'adopte, sinon lui (malgré l'histoire de sa réception à laquelle on ne croit pas), du moins son livre et toute cette affabulation où les clubs se mélangent aux loges. On ramifie au Grand Orient le *Club de la Propagande*, celui des *Amis des Noirs* fondé par Sieyès, Condorcet et La Rochefoucauld, et auxquels adhèrent plusieurs conventionnels, et le *Comité Régulateur* qui, au dire de Barruel, pour avoir « le nombre prodigieux de

(1) Cf. Achille Bocchi : *Symbolica questiones de universa genere*, 1555, in-4°.

(2) Même des francs-maçons de haute valeur comme M. Oswald Wirth se prendront au piège. Ce dernier ira, dans son *Livre de l'Apprenti* jusqu'à faire assister Danton (qui alors a à peine dix-neuf ans) à l'initiation de Voltaire, et il lui associera (ô danger de l'imagination quand elle s'exerce sur le domaine historique !) Camille Desmoulins, Pétion et Rabaut-Saint-Etienne !

bras dont ils avaient besoin », établit une correspondance avec les loges maçonniques répandues dès lors en grand nombre dans toute la France.

On l'accueille avec des sarcasmes, mais on l'accueille. Un chevalier Rose-Croix du nom de Charles Blanc qui fait une conférence le 4 mai 1889, à la Fête d'Ordre du Souv. : Chap. : *Travail et Perfection* à la Vallée d'Angers sous ce titre ambitieux *La Franc-Maçonnerie et la Révolution française* (hélas ! adopté par bien d'autres), avoue qu'il a puisé toute son argumentation dans un seul ouvrage, celui de Barruel. Tout de suite il en prévient les auditeurs par cet aveu déconcertant : « Ne trouveriez-vous pas un charme piquant, une satisfaction particulière, à voir la plume enfiellée d'un Basile, la haine inconsciente d'un scribe du « Gesu » édifier, sans le savoir, le plus indiscutable monument à la gloire de l'Ordre maçonnique. » (1) Certainement les auditeurs ont goûté le « charme piquant », ont trouvé très drôle d'accepter comme vraie la parole d'un adversaire puisque cet adversaire répondait à leurs désirs. Leur enthousiasme est tel qu'on vote l'impression de la conférence et son envoi à toutes les loges. Le discoureur fait sienne, sans la discuter — au contraire ! — la prétendue « fusion » des adeptes de l'Encyclopédie et des loges maçonniques » qui ont « confondu leur programme social et philosophique ». C'est dans la « sécurité » des ateliers que tous ont préparé « ardemment le grand œuvre de régénération sociale du peuple et la reconstitution sociale du vieux monde ». Et il cite cette parole définitive du f. : Janin de Rouen par quoi s'exalte la croyance des fidèles : « La Révolution a surgi de toutes pièces du sein de la Maçonnerie, comme Minerve du cerveau de Jupiter. » Et lui aussi adopte toute la kyrielle des francs-maçons supposés : Desmoulins et Garat, et Danton, et le f. : Necker et le f. : Sieyès. De même qu'Arsène Houssaye a composé le 41^e fauteuil de l'Académie française, quelle loge magnifique on pourrait établir avec tous ceux que les francs-maçons ont accaparés ou dont on les a généreusement gratifiés, à commencer par Louis XVI et Napoléon !

Nous nous sommes étendu un peu sur ce discours parce qu'il résume toute l'argumentation qui inspirera d'autres conférences aussi dithyrambiques et aussi dépourvues d'esprit critique. « Qu'est-ce que cette devise, *Liberté, Égalité, Fraternité* — s'écrie encore M. Charles Blanc — adoptée

(1) Vall. : d'Angers. *Discours* prononcé à la Fête d'Ordre du Souv. : Chap. : *Travail et Perfection* le 4 mai 1889, E. : V. par le F. : Charles Blanc, 18^e, *La Flèche*, 1889, pièce in-8^o, p. 4.

par l'Assemblée Nationale et placée par elle au frontispice de la Convention, sinon le mot d'ordre séculaire, le véritable mot sacré de la maçonnerie universelle. » Mot d'ordre séculaire ? Mot sacré de la maçonnerie universelle ?

La légende est tellement devenue vivace qu'elle est acceptée par d'excellentes gens qui ne font profession ni de maçonnisme ni d'antimaçonnisme. C'est certainement sans parti pris que M. Charpentier, écrit dans la revue *La Révolution française* des lignes comme celles-ci :

« La Franc-Maçonnerie qui devait donner à la Révolution la devise : *Liberté, Egalité, Fraternité* pratiquait dans ses temples les vertus républicaines et recevait sans distinction d'ordre ni de castes ceux qui venaient chez elle chercher le progrès, les pensées libres et la mutualité. » (1)

Sauf pour la « mutualité », il y a dans cette phrase presque autant d'erreurs que de mots, alors que ces mots apparaissent au lecteur non prévenu comme l'expression toute simple de la vérité. Les vertus républicaines ?... mon Dieu ! les francs-maçons ignoraient totalement ce que cela pouvait représenter. Pour le savoir il eut fallu deviner cette ère *religieuse* où l'austérité révolutionnaire a rejoint le renoncement catholique. Ils sont honnêtes hommes... tout simplement, avec ce qu'à l'époque l'épithète admettait d'accommodement avec l'amabilité des mœurs. Et quant à la Franc-Maçonnerie dotant la Révolution du fameux ternaire « Liberté, Egalité, Fraternité » légende encore ! Légende toujours ! Où a-t-on jamais vu que la Franc-Maçonnerie du XVIII^e siècle avait fait sienne cette formule, dont l'adoption par les loges est tout à fait récente et doit dater des premières années de la 3^e République ? La Révolution n'avait pas besoin d'être inspirée par la Franc-Maçonnerie pour inscrire sur son drapeau les mots de Liberté et d'Egalité qui constituaient l'essence même de son programme, plus brièvement dit : sa raison d'être. Et quant à la Fraternité, les maçons ne la concevaient nullement dans le sens humanitaire que nous lui donnons aujourd'hui. Ils s'appelaient frères comme les membres des ordres religieux s'appelaient frères, parce qu'ils appartenaient à la même confrérie : *frères prêcheurs, frères de la Miséricorde, frères blancs* et tant d'autres parmi lesquels les *frères pontifes* qui, au moyen âge, se consacraient à la construction des ponts. Le terme impliquait une communauté de métier ou même de pensée et non une soli-

(1) E. Charpentier : *La loge maçonnique de Montreuil-sur-Mer (1761-1809)*. In *La Révolution française*, revue. Paris, in-8°, n° du 14 décembre 1894.

darité affective. Les maçons l'avaient adopté comme Voltaire l'emploie dans ses lettres en parlant de ceux qui partagent ses vues, ses « frères » qui comme lui veulent « écraser l'infâme ». C'est même ce mot qui a fourni un mauvais argument de plus à Barruel pour prouver le lien qui unissait les encyclopédistes aux francs-maçons. Quand Bonneville exhorte ses « frères » dans ses homélies au *Cercle Social*, il ne les pousse pas à s'embrasser, mais à épouser la même cause. M. Ferdinand Brunot, après avoir fait cette juste remarque que si « le mouvement révolutionnaire était issu d'une conspiration » de la Franc-Maçonnerie, « le langage en porterait trace », et constaté que sur ce point ses recherches furent vaines, écrit : « L'adresse « Frères et Amis » se rencontre dans un mémoire... sur la culture du sainfoin, de beaucoup antérieur à 1789 et sans rapport aucun avec la Révolution. Dans la plupart des sociétés d'agriculture on se traitait ainsi. » (1)

D'ailleurs si les mots Liberté et Egalité resplendissent sur les cartouches de la Révolution, mêlés à ceux de « La Loi » ou « Vive la Nation », et sur les insignes et objets où s'impriment ses revendications, nous n'y voyons guère figurer la Fraternité. Bien que croyant à l'influence du symbolisme maçonnique et surtout compagnonnique sur la figuration emblématique de la Révolution, Champfleury, qui a décrit la plupart des assiettes parues à l'époque, en a trouvé portant l'inscription : *Liberté, Egalité, Union*, mais non avec le mot *Fraternité* (2). Il en est une pourtant de 1793 où l'on trouve : « aimons-nous tous comme frères », ce qui n'implique nullement l'adoption officielle de la fameuse devise. Lorsque Louis Blanc la voit dans le « ternaire sacré », auquel fait allusion Saint-Martin dans son livre *Des Erreurs et de la Vérité* (3) publié en 1775, il interprète avec une bonne foi qui s'illusionne une formule mystique, probablement en l'honneur du nombre 3, qui n'avait certainement aucun sens précis dans l'esprit fumeux du célèbre « Philosophe Inconnu ».

Il faut toutefois remarquer que ce mot « frères » est employé avec sa

(1) Ferdinand Brunot : *Le mysticisme dans le langage de la Révolution* ; In *Les Cahiers Rationalistes*. Paris, in-8°, n° 38, fév. 1933.

(2) Champfleury : *Histoire des faïences patriotiques sous la Révolution*. Paris, 1875, in-16. Cf. 1^{re} partie, ch. XXV, *La Franc-Maçonnerie sous la Révolution*. Ce chapitre contient quelques erreurs, malheureusement accréditées par d'autres écrivains n'ayant pas pris la peine de les contrôler. C'est ainsi que, sous la plume de Champfleury, le journal fameux de Bonneville et de l'abbé Fauchet devient la loge *La Bouche de fer*.

(3) ... ou les hommes rappelés au principe universel de la Science. Par un Ph... Inc... *Salomopolis*, chez Androphile, à la Colonne inébranlable, in-8°.

pure acception sentimentale dans la seule pièce de vers datant de la Révolution (1790) où il soit fait allusion aux francs-maçons (1).

Même en maçonnerie — et ceci va bien étonner nos contemporains — il faut arriver à 1848 pour trouver le mot Fraternité usité avec la signification qu'il a acquise de nos jours, et il met même plusieurs années pour s'y acclimater définitivement. Un savant russe, très versé dans ce que nous pourrions appeler l'exégèse de la Franc-Maçonnerie, M. Paul Bouryckine, a pertinemment éclairé ce point particulier dans un travail de sûre documentation encore inédit dont il nous a été donné de prendre connaissance (2).

On a voulu voir aussi une influence de la Franc-Maçonnerie dans les emblèmes révolutionnaires, et M. Otto Karmin a publié en avril-juin 1910 dans la *Revue historique de la Révolution française* une étude savante mais tendancieuse dans laquelle il prétend que les signes du niveau, du triangle équilatéral, de l'équerre et du compas, ont été empruntés au symbolisme maçonnique (3). Nous n'en sommes pas convaincu. En tous les cas le peuple et même les meneurs du mouvement l'ignoraient, ce qui enlève toute importance à la suggestion, même si elle se trouvait exacte. Il se peut que le peintre David, par exemple, qui était maçon, se soit rappelé la décoration des loges et des grades lorsqu'il eut à dessiner le costume des élèves de Mars, les sabres des représentants du peuple et les épées des membres du Directoire. Quand nous voyons sur la poignée de ces épées un pélican qui se déchire le foie pour nourrir ses petits, nous pensons inévitablement au symbole rosicrucien. Mais ce symbole, sont-ce bien les maçons qui l'ont inventé, et n'était-il pas déjà considéré comme l'image classique de l'idée de sacrifice ? La question se pose — comme elle se posera pour la voûte d'acier. Cette propension à croire que les signes maçonniques appartiennent exclusivement à l'Ordre a déjà occasionné bien des suppositions aussi aventurées qu'ingénieuses. Qu'une statue — même celle d'un Saint dans une église — fasse ou semble faire le « geste de reconnaissance », et des imaginatifs se trouvent toujours pour en déduire que le sculpteur ou le modèle était franc-maçon. La symbolique est une langue artificieuse qui permet trop facilement d'établir des concordances. Ce sont même ces concordances qui ont fait attribuer

(1) Voir ces couplets aux *Pièces Annexes*, V.

(2) Paul Bouryckine : *L'idée de fraternité dans la Franc-Maçonnerie*. Ms.

(3) Otto Karmin : *L'Influence du symbolisme maçonnique sur le symbolisme révolutionnaire*. A été également publié à part : *Le Puy*, 1910, pièce in-8°.

à l'Institution une origine extrêmement lointaine et de la ramifier aux mystères de l'antiquité.

C'est par un système aussi spécieux qu'on apparente la Révolution à la Franc-Maçonnerie. Pour Ragon c'est même celle-ci qui a fourni à la première les couleurs de son drapeau : « La Maçonnerie, dit-il, peut aussi revendiquer l'idée de ces trois couleurs : les grades symboliques ont fourni le bleu (couleur du cordon de maître) ; les grades chapitraux le rouge (couleur du cordon de Rose-Croix), et les grades philosophiques le blanc (couleur de l'écharpe du grand inspecteur, 33^e degré) (1). »

Comment, après de telles assertions, pouvoir nier la « préparation » de la Révolution par l'Ordre, lorsque nous voyons cet Ordre s'appliquer méticuleusement à apparier les couleurs de ses degrés pour en composer l'étendard de la République future ? Comme Ragon oublie à dessein la couleur noire du chevalier Kadosch, qui viendrait troubler sa démonstration, rien n'empêche un autre commentateur d'avancer avec la même impudence ingénue que c'est à la Franc-Maçonnerie que les anarchistes ont demandé leur drapeau.

* * *

A mesure que les années passent, la présomption acquiert la solidité d'une preuve. L'absurde allégation des adversaires est agréée comme une certitude. Sous l'Empire on s'appuie sur la rédaction de Louis Blanc, on l'accepte comme une page de vérité devenue indiscutable même aux yeux des Puissants qui ne peuvent plus s'en offenser. En décembre 1859, Jouaust en confirme la teneur dans un article du *Monde Maçonnique* (2) avant de la rééditer quelques années plus tard dans son *Histoire du Grand Orient de France* (3). On n'ose pas trop alors s'enorgueillir ouvertement du prestigieux passé, mais la 3^e République une fois proclamée, on revendique hautement pour les aïeux l'orgueil d'avoir illustré ce passé de leur savoir et de leur vaillance. Le franc-maçon Charles Bernardin écrira : « Ce sont les francs-maçons qui ont fait la Révolution » (4), et l'antimaçon Gustave Bord : « L'esprit maçonnique enfanta l'esprit

(1) J. M. Ragon : *Cours philosophique et interprétatif des initiations anciennes et modernes*. Paris, 1841, in-8°, p. 254.

(2) *La Maçonnerie à Rennes jusqu'en 1789*. In *Le Monde maçonnique*. Paris, in-8°, déc. 1859.

(3) *Histoire du Grand Orient de France*. Rennes-Paris, 1865, in-16, publiée anonymement.

(4) Charles Bernardin : *Notes pour servir à l'histoire de la Franc-Maçonnerie à Nancy jusqu'en 1805*. Nancy, 1910, T. I, p. 47.

révolutionnaire (1). » Rien désormais n'arrêtera plus la légende. Les passions et les intérêts coalisés la font entrer dans l'Histoire. Et — ne nous illusionnons pas sur notre pouvoir — il est encore trop tôt pour la déloger.

Et les racontars vont leur train. En 1889 le Grand Orient célèbre le centenaire de la Révolution, et Colfavru (2), alors député de Seine-et-Oise, fait à ce Congrès international (car on y avait convié les obédiences étrangères) un discours d'une composition audacieuse où, devant les frères exaltés, il évoque la mission libératrice annoncée et accomplie dans le monde profane par les apôtres de la Franc-Maçonnerie. Plus tard, renchérissant sur ces premières données pourtant déjà assez significatives pour un auditoire de croyants, il donnera, comme tout auteur qui perfectionne son œuvre, des précisions nouvelles, allant jusqu'à assurer que Mirabeau, un des chefs de la conspiration maçonnique, disposait de 700 loges (3).

Et, justifiant le proverbe « Quand on prend du galon, on n'en saurait trop prendre », le Grand Orient finit par affirmer que *La Déclaration des droits de l'Homme* est uniquement l'œuvre de la Franc-Maçonnerie, entendons par là du seul Grand Orient de France (4).

Si dans les temps futurs le 4^e Etat parvient à s'imposer à l'Europe, on oubliera peu à peu les exactions du Bolchevisme naissant, et un jour viendra où ceux qui ont vitupéré ce régime revendiqueront l'honneur d'avoir aidé à son éclosion.

* * *

Excellent abbé ! Dire qu'il aura contribué à rendre la « secte » plus orgueilleuse ! Lui non plus n'avait pas voulu cela. Il croyait que le fait de lui avoir attribué une action destructrice qui serait en exécration parmi l'humanité future la rendrait odieuse à tous les honnêtes gens et consommerait sa ruine. Et voilà que les francs-maçons se servent de ses heureuses trouvailles pour exalter l'héroïsme et la vertu civique de leurs aïeux ! Car ce Saint-Just, ce Camille Desmoulins, ce Danton et les Mon-

(1) Gustave Bord : *La Franc-Maçonnerie en France des origines à 1815*. Paris, 1890, p. IX.

(2) J. C. Colfavru : *Le Grand Orient de France au XIX^e siècle*. In *La Franc-Maçonnerie en France depuis 1725*, discours prononcés le 16 juillet 1889 en séance du congrès maçonnique international par les FF.°. Louis Amiable et J. C. Colfavru. Paris, 1890, gd in-8°.

(3) *Bulletin du G.°. O.°. de France*, nov.-déc. 1885, p. 739.

(4) *Compte rendu G.°. O.°. 1^{er} juillet-31 août 1897*, p. 19.

tagnards dont la foi s'exacerba jusqu'au fanatisme, Louis Amiabile les classe à son tour dans son palmarès. C'est dans les *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme* qu'il avouera naïvement avoir puisé sa documentation. Il relève d'abord les noms des conventionnels dont la qualité maçonnique est certaine, mais il ne lâche pas les autres ! Lâcher Danton « le géant de la Révolution », et Pétion, et Sieyès « le penseur de la Révolution », et Chénier (Amiabile hésite entre Marie-Joseph et André parce que Barruel n'a pas précisé le prénom), et Camille Desmoulins, etc., etc ! Ils font trop bien dans le tableau pour qu'on ne tente pas de les accaparer par un tour de phrase qui est un tour de passe-passe : « On peut admettre qu'il y a pour les vingt-deux autres, sinon certitude absolue, du moins grande probabilité qu'ils ont été adeptes des *Neuf Sœurs* (1). » A remarquer que l'on possède non seulement la liste officielle des membres de ce célèbre atelier en 1778 (Lalande Vén.), de 1783 (comte de Milly Vén.), de 1784 (Dupaty Vén.), mais encore celle que publia Th. Juge en 1831 à la suite du Procès-Verbal de la réouverture des *Neuf Sœurs* où sont rappelés les noms des frères depuis sa fondation. Aucun de ceux que nous venons de citer n'y figure. Louis Amiabile, historiographe décidé à l'admiration qui ne conçoit son sujet que sous son aspect le plus flatteur, part de cette idée, acquise à la fréquentation des loges, que la Révolution est l'œuvre de la Franc-Maçonnerie. Il le croit, et comme l'esprit critique lui fait absolument défaut, il supplée par son imagination à la carence des archives qu'il a opiniâtement et vainement consultées. Ce dût être un très brave homme, cet Amiabile — et c'est même la sincérité qu'il mettra à défendre son point de vue qui trompera de véritables historiens comme Aulard, écrivain beaucoup plus sentimental qu'on ne croit. Et M. Gaston Martin s'efforcera de nos jours de confirmer, d'une façon plus raisonnée et aussi déraisonnable, la légende rouge devenue une légende dorée. Nous avons rarement lu une thèse d'une trame aussi fragile que son ouvrage sur *La Franc-Maçonnerie française et la préparation de la Révolution* (2). On sent que M. Gaston Martin a fait ce livre comme un rhétoricien traite un sujet imposé. Par exemple : « Expliquer en quoi la guerre civile est plus odieuse que la guerre étrangère. » Le rhétoricien accepte nécessairement la donnée du concours. Il sait bien que s'il démontre au contraire que la guerre étrangère est encore moins admissible que la

(1) Louis Amiabile : Une loge maçonnique d'avant 1789. *La R. L. des Neuf Sœurs*. Paris, 1897, in-8°, p. 248.

(2) Préface de M. Philippe Sagnac. Paris, 1925, in-16.

guerre civile, il ira à un échec certain, quel que soit le talent qu'il aura dépensé à défendre son point de vue. Il n'y pensera même pas. Que M. Gaston Martin ait cédé à une question d'intérêt, cela nous semble inadmissible, un historien de sa valeur ne prostitue pas son savoir pour un misérable profit. Non. Membre du Grand Orient, il a subi l'emprise de son atmosphère. Nous n'avancions pas non plus qu'il eût peur, en concluant différemment, de l'impopularité qu'il aurait rencontrée parmi ses frères. Où serait le mérite d'un historien et en quoi serait-il utile s'il n'osait exprimer ce qu'il croit vrai ? Le milieu a agi sur son intelligence. A entendre tous ces discours où on glorifie les aïeux — et où on se glorifie par surcroît — d'avoir « préparé la Révolution », le franc-maçon chez M. Gaston Martin a fini par croire que « c'était arrivé », et de là à le prouver la chose n'était pas très difficile quand on connaît, avec l'art d'écrire, celui d'interpréter les documents ou, selon le mot de Paul Meyer, « de solliciter les textes ». Ainsi a fait, mais dans un tout autre esprit, M. Augustin Cochin lorsqu'il montre, ou croit démontrer, dans son ouvrage *Les Sociétés de pensée* la collusion de toutes ces sociétés pour l'effondrement du régime et la substitution de l'idée républicaine à l'idée monarchiste.

Maints auteurs depuis longtemps n'avaient pas hésité à soutenir la connivence des francs-maçons et des philosophes, et avec un succès d'autant plus assuré qu'ils écrivaient « pour leur public ». Eux aussi avaient obéi presque innocemment à leur émoi de partisan. Comme eux M. Georges Martin a œuvré « pour son public ». Le seul ennui est qu'il s'est rencontré précisément avec des adversaires dont il importerait de discréditer l'enseignement. Chercher une autre voie que la leur, comme c'est difficile quand on a l'intention d'arriver au même but ! Il semble *a priori* qu'il suffise de louer comme un bien ce que les autres considèrent comme un mal. Les philosophes sont injustement vilipendés, ils ont libéré la pensée française, donc les francs-maçons, en les imitant, etc. ; on voit d'ici le développement. Ouais ! mais c'est là le raisonnement de Barruel, et des autres, de tous ceux qui veulent salir la « secte ». Que voici donc une mauvaise compagnie dont on se passerait bien, et compromettante. Si compromettante ! Lorsque M. Philippe Sagnac écrit dans la préface du livre de M. Gaston Martin : « Aucun historien n'a mieux précisé le rôle de la Maçonnerie française. Personne n'en a montré aussi bien l'influence qui fut grande », il ne croit pas flatter son confrère. Malgré sa compétence en histoire il n'a pas forcément étudié à fond toutes les parties

de cette histoire et lorsqu'on lui présente des faits dont l'enchaînement est heureusement construit, il accepte les conséquences que l'auteur en tire — surtout si cet auteur a déjà donné des preuves de son savoir. Il n'a aucune raison de se méfier. Est-ce que notre opinion à tous, autant que nous sommes, sur maints personnages, sur des peuples ou sur des actes perdus dans les brumes du passé n'a pas été déterminée par la lecture d'un ouvrage *savamment* écrit ? Il nous est impossible — à moins de connaître parfaitement le sujet, ce qui ne peut être qu'exceptionnel — de l'apprécier au point de vue critique. Le mal est que nous revenons difficilement sur une idée ainsi acquise. Admettons que le hasard ait mis dans les mains d'un lecteur le livre de M. Augustin Cochin sur les sociétés de pensée. Comme c'est un livre bien fait, il apparaîtra décisif dans ses déductions, et — effet du misonéisme que tout être porte en lui — ce lecteur n'accueillera désormais qu'avec méfiance toute donnée contraire. Corriger une erreur est bien plus difficile que de la créer. D'autant plus que l'erreur est souvent plus séduisante que la vérité, et quand elle répond à des passions, ce n'est plus à un esprit trompé, tout de même amendable, que se heurte celui qui la veut détruire, mais à un parti pris.

Le mal de cette erreur se trouve limité lorsqu'on a affaire à des écrivains partisans comme Augustin Cochin et comme, en l'espèce, M. Gaston Martin. L'un et l'autre obéissent, avec un point de vue différent, à une idée préconçue. L'adhésion d'Aulard à leur système, malgré les réticences dont il a cru devoir l'accompagner, est infiniment plus grave, parce que ses ouvrages font autorité, même et surtout dans la gent estudiantine. Il a cru naïvement que le Grand Orient recélait des archives secrètes, inaccessibles à la curiosité profane, dont les révélations étaient irrécusables, et sur la foi des racontars d'Amiable qu'il savait un des dignitaires de l'Ordre, lui, historien qui n'aurait dû se fier qu'à son propre contrôle, a accepté et accrédité la légende de Louis XVI, de Monsieur et du comte d'Artois francs-maçons.

Voyons en passant sur quelles bases — si fragiles ! — s'appuie Aulard pour justifier son opinion.

Louis XVI, reçu à l'Hôtel de Ville par Bailly maire de Paris et Lafayette grand chef de la Garde Nationale, en monte les marches sous les épées entrecroisées des gentilshommes. Ce geste est usité en Franc-Maçonnerie et se dénomme « la voûte d'acier ». Personne n'ignore que les frères l'accomplissent lorsqu'ils accueillent dans leur loge un dignitaire ou même un visiteur notoire qu'ils veulent particulièrement honorer. La plu-

part des mémorialistes de l'époque qui ont relaté le fait du 15 juillet 1789 ne l'ont pas autrement commenté. Les uns signalent que le roi en parut étonné, voire un peu inquiet lorsque les lames sortirent de leur fourreau, mais il aurait fallu que l'observateur fût placé aux « premières loges » pour saisir cette fugace émotion dont il nous est permis de douter. Tout de même, comme l'anecdote ne manque pas de brillant, les historiens s'en sont emparés, et les illustrateurs, et les peintres (voir le tableau de Jean-Paul Laurens dans un salon de l'Hôtel de Ville de Paris, qui représente la scène) — et ainsi elle a pris une importance qu'elle n'a pas.

On en a déduit que Louis XVI était maçon — Aulard à la suite d'Amiable — et cette fois encore l'histoire s'est trouvée pervertie par la légende. Nous n'allons pas ici prouver la fausseté de cette assertion, ce sera l'objet d'une autre dissertation si le temps nous est donné de mener jusqu'à son achèvement une étude projetée sur les Bourbons francs-maçons. Ce qui doit nous intéresser pour le moment, c'est de connaître si la voûte d'acier sous laquelle passa Louis XVI, venant recueillir le serment de fidélité de ses concitoyens (et non plus de ses sujets), fut en l'espèce un acte inspiré par les loges, acte qui impliquerait, par une conséquence logique, la qualité maçonnique de ceux qui l'accomplirent.

Pour nous ce fut tout simplement un geste de chevalerie, bien antérieur à l'usage qu'en fit l'Institution, et qu'explique le symbolisme de l'épée. Emblème de force, de vaillance et de supériorité, elle était, par cela même, un témoignage d'honneur. On la tirait encore, en les duels, pour défendre cet honneur, mais la dresser par-dessus la tête d'un seigneur glorieux ou d'un personnage important était un hommage rendu à sa valeur ou à son prestige. « J'ai passé sous la voûte d'acier de plus de dix mille sabres », dit Chabot le 29 octobre 1792 (1). La cérémonie qui accompagne encore aujourd'hui l'octroi des décorations est une survivance de cette coutume. Le privilège de porter l'épée était une faveur qu'accordaient les monarques, une distinction nobiliaire qui récompensait les bons serviteurs de l'Etat, et dont Louis XIV avait même gratifié les riches armateurs qui allaient outre-mer accroître la renommée et la fortune françaises. Que plusieurs de ces gentilshommes, qui, sur les degrés de l'Autel du Peuple devenu déjà souverain, protégèrent et glorifièrent de leurs lames dressées le premier de ses serviteurs, aient inspiré cet insigne accueil, il se peut — mais tirer de cet accueil une preuve de l'immixtion de la Franc-Maçon-

(1) Mot cité par M. Ferdinand Brunot : *Le Mysticisme dans le langage*, loc. cit., p. 41.

nerie dans l'ordonnance des premières manifestations révolutionnaires est un paralogisme qu'aucun contemporain (et pourtant, malgré le « secret », les pratiques de l'Ordre n'étaient pas tellement ignorées !) n'a osé émettre.

Cette erreur d'Aulard est vénielle, et ne touche guère au fond du problème, et nous n'aurions même pas songé à la lui reprocher — du moins dans cet ouvrage — si par un certain côté elle ne semblait confirmer une opinion plus fâcheuse. Oh ! Aulard s'est trop spécialisé dans l'étude de la Révolution pour ajouter foi à une conspiration maçonnique. Sans s'être élevé, avec la vigueur qu'y a mise Albert Mathiez, contre la dialectique de M. Gaston Martin, il l'a trouvée excessive dans ses conclusions. Cependant il prête à la Franc-Maçonnerie des intentions émancipatrices qu'elle n'eût jamais. Il écrit : « Il est évident qu'elle fut une des écoles où les hommes de la Révolution se formèrent *pratiquement* — une école de citoyens, et non un antre de conspirateurs (1). » Il n'est pas du tout « évident qu'elle fut une école », c'est-à-dire une réunion d'hommes recevant et échangeant des leçons de civisme. Que la discipline des loges, en obligeant ces hommes à écouter, leur ait appris à coordonner leurs idées, c'est une chose possible sur laquelle nous reviendrons, mais aucune visée prétentieuse n'animait ces idées.

Cette opinion, que la Franc-Maçonnerie était non dans son vouloir mais par essence subversive, Frédéric Schlegel l'exprime aussi, avec une malveillance que peut à la rigueur excuser sa conversion récente au catholicisme. Pour lui une association, aussi spirituelle soit-elle, si elle est fondée « sur un esprit ésotérique, ne saurait avoir professé le christianisme dans toute sa pureté », et conséquemment est un dissolvant de ce christianisme. Et après avoir, ainsi que Barruel dont il s'est beaucoup inspiré, mélangé les Francs-maçons, les Illuminés, les Philosophes et les Jacobins auxquels il ajoute les Carbonari, il déduit que ces hétérodoxes « ne manquent pas de devenir bientôt un directoire occulte de tous les mouvements, de tous les changements intérieurs de l'Etat ». En somme ce n'est là qu'un truisme. Il est évident que les modifications qui s'opèrent dans le système gouvernemental sont toujours le fait des penseurs libres qui ne s'accommodent pas du *statu quo*. Il a seulement tort d'employer ce mot de « directoire » qui implique l'idée d'une coalition voulue — coalition à

(1) Aulard : *La Révolution Française fut-elle le résultat d'un complot maçonnique ?* in *Le Quotidien*, n° du 25 août 1925.

laquelle, imbu des préjugés du milieu dans lequel il venait d'entrer, il apporte une foi aveugle (1).

Ainsi dans tous les milieux, même dans le milieu universitaire, la fable s'est enroulée comme un lierre sur l'Arbre révolutionnaire de la Liberté. Albert Mathiez a réagi là contre. Son républicanisme aussi ardent que celui de M. Aulard n'a pas sur ce point obscurci sa vision. Il a fini, auprès des esprits indépendants, par conquérir une estime qui dépasse et dépassera de plus en plus celle qu'avait acquise son glorieux confrère, mais rétablir une vérité faussée est bien plus difficile que de l'établir. Et puis, elle est si précieuse, cette fable ! Par la mise en valeur de son mystère elle a aidé les contemporains de l'époque et leurs successeurs immédiats à s'expliquer ce qui leur paraissait inexplicable. Et pour ceux qui sont venus après, les Louis Blanc et les Henri Martin, ils n'ont pas hésité à l'accepter, d'abord parce qu'en raison des idées libérales reconnues de leur temps à l'Institution, elle répondait à leur sympathie pour cette Institution, ensuite parce qu'elle ajoutait — peu d'écrivains sont insensibles à ce facteur de succès — à la séduction de leurs écrits.

(1) F. Schlegel : *Philosophie de l'Histoire*, traduction de l'abbé Lechat. Paris, 1841, in-8°, T. II, p. 304 et 305. Cet ouvrage se compose des cours qu'il professa à Vienne au début du XIX^e siècle (cette date importe pour l'intelligence de sa pensée) et dont le recueil, en allemand, était paru en 1828.

LES BASES DE LA LÉGENDE

Nous allons examiner maintenant sur quelles données les uns et les autres se sont appuyés pour légitimer leur conviction. Inutile de se reporter à l'abbé Barruel, il se perd dans d'innombrables détails où on risquerait de s'égarer. Lui-même l'a compris d'ailleurs, qui a publié ensuite un *Abrégé* qui, comme le gros ouvrage en quatre ou cinq tomes, a rencontré auprès des catholiques le plus vif succès (1). Le substratum de son ouvrage, nous allons le retrouver dans ses continuateurs qui n'ont fait que reprendre ses arguments, sans rien y ajouter d'autre que leurs réflexions personnelles traduisant leur animosité pour la « Secte ». L'originalité de Barruel et de Robison, et avant eux de l'abbé Lefranc et même du marquis de Luchet (celui-ci avec trop d'incohérence) fut d'avoir établi, à travers les âges, une filiation entre toutes les sociétés qui leur semblèrent attenter aux lois de l'Eglise et de l'Etat. Ainsi les hérésies des religieux séparatistes se trouvaient rejoindre le dessein destructeur des sociétés secrètes. Robison, précurseur d'Augustin Cochin, y ajoute déjà les « sociétés de lecture ». Condorcet, dans son *Esquisse d'un tableau de l'esprit humain* (2), avait assimilé les Templiers aux Manichéens ; et il avait écrit cette phrase qui, quoique provenant d'un impie, sera parole d'évangile pour les adversaires « bien pensants » :

« Nous examinerons si, dans un temps où le prosélytisme philosophique eût été dangereux, il ne se forma point des sociétés secrètes destinées à perpétuer, à répandre sourdement et sans danger, parmi quelques adeptes, un petit nombre de vérités simples, comme de sûrs préservatifs contre les préjugés dominateurs.

(1) Abbé Augustin Barruel : *Abrégé des mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*. Londres, 1798, in-8° — l'année même où parut l'ouvrage complet. D'autres éditions parurent en 1799, 1800, 1817, 1828, 1829.

(2) Ouvrage posthume. Paris, an III, in-8°. Nouvelle édition, suivie de réflexions sur l'esclavage des nègres. Paris, 1822, in-8°.

« Nous chercherons si l'on ne doit point placer au nombre de ces Sociétés cet Ordre célèbre, contre lequel les papes et les rois conspirèrent avec tant de bassesse, et qu'ils traitèrent avec tant de barbarie. » (1)

Tous les antimaçons, soucieux de vêtir leur haine d'un manteau d'érudition, se sont avec joie emparé de ce passage du livre de Condorcet. Barruel le reprend à son compte ; et les modernes, tels le père Deschamps (2) et Baron (3) le développeront avec des considérants plus accusés et plus accusateurs encore. Ici nous voyons les Templiers placés dans le même état spirituel où se trouveront les francs-maçons. Pour eux, l'Enfer ou le Paradis : le purgatoire n'est point leur habitat posthume. Ils sont en odeur de sainteté... laïque, ou ils sentent abominablement le soufre. Condorcet fait partie de cette école philosophique du XVIII^e siècle qui a délibérément réhabilité l'Ordre du Temple. Cette réhabilitation permettait d'atteindre la papauté, qui n'avait pourtant pas été l'instigatrice de l'opération, mais prudemment on n'appuyait pas trop sur la responsabilité de la royauté. Alors s'est produit le même phénomène que nous avons constaté au sujet de la participation de la Franc-Maçonnerie à la Révolution française. Du moment que les Templiers étaient considérés comme des victimes, les maçons écossais se réclamèrent de leur prétendu libéralisme et les adoptèrent pour leurs précurseurs. Tout le symbolisme de leurs hauts grades s'inspira de cette ancestralité. Et l'exécution des Chevaliers du Moyen âge concourut à l'élaboration du rituel de Kadosch où les prêtres et les rois sont voués à l'exécration des fidèles en raison du martyre subi par le Grand-Maitre de leur Ordre, Jacques de Molay. Les frères du début du XIX^e siècle avaient rejeté les conclusions de Nicolaï (4), leurs successeurs les adoptent. Il faut voir dans la *Bibliographie* Dessubré (5) le nombre considérable d'auteurs maçonniques qui s'efforcent de justifier cette imputation dont ils se font un titre de gloire.

(1) Edition de 1822. Septième époque, p. 126.

(2) R. P. Nicolas Deschamps, de la Compagnie de Jésus : *Les Sociétés secrètes et la Société*, ou Philosophie de l'histoire contemporaine, par l'auteur du *Monopole universitaire, destructeur de la religion et des lois*. Avignon, 1874-1876, 3 vol. in-8°. Le tome III est la mise au point des manuscrits sur la question laissés après sa mort par le P. Deschamps, faite par Claudio Jannet. Autres éditions en 1880, 1881, 1882, 1883, ces fois avec le nom de l'auteur. Cf. T. II, chap. VII : *Des Templiers maçons et de quelques pratiques des loges* et surtout T. III, chap. IX, p. 68 : *Les Templiers, quatrième source de la Franc-Maçonnerie*.

(3) André Baron, pseudonyme de Louis Dasté : *Les Sociétés secrètes. Leurs crimes. Depuis les Initiés d'Isis jusqu'aux francs-maçons modernes*. Paris, 1906, in-8°.

(4) Nicolaï (Friedrich) : *Essai sur les accusations intentées aux Templiers et sur le secret de cet Ordre*, avec une dissertation sur l'origine de la Franc-Maçonnerie. Ouvrage traduit de l'allemand. Amsterdam, 1788, in-12.

(5) Dessubré (M.) : *Bibliographie de l'Ordre des Templiers* (imprimés et manuscrits). Paris, 1928, in-8°.

D'autre part pour ceux qui tenaient cet Ordre templier comme coupable des forfaits, dont quelques-uns d'une folle invraisemblance, qui lui furent imputés, il était tout naturel qu'ils acceptassent avec la même satisfaction sa parenté avec l'Ordre maçonnique. Ainsi les deux partis, n'obéissant qu'à leurs passions, réalisaient déjà ce paradoxe d'être d'accord.

Nous n'allons pas passer en revue les analogies qui permirent aux commentateurs de l'un ou l'autre bord, de confirmer cette parenté. Il nous a fallu les analyser et en déterminer la pauvre valeur critique lorsque l'étude de « La Franc-Maçonnerie chez Elle » nous obligea à cet examen. A quels rapprochements un auteur ingénieux ne pourrait-il se livrer ?

Nous percevons l'intérêt de la filière si nous voulons ajouter foi à la prétendue indiscipline de ces chevaliers mi-moines et mi-soldats qui durent à l'aventure des Croisades leur fortune, et à la Raison d'Etat leur infortune. Ils poursuivaient l'abolition du Trône et de l'Autel, et comme leur doctrine secrète, de par l'imagination des pêcheurs de lune que furent les Néo-Templiers, était parvenue aux francs-maçons, ceux-ci se devaient de continuer leur œuvre de désagrégation monarchiste et religieuse. Ainsi, en se mêlant à la Révolution, ils ne faisaient pas qu'obéir à leurs propres sentiments, ils accomplissaient le devoir à eux tracé par les Albigeois, les Schwedingues, les Gnostiques, les Manichéens, les Templiers qui n'étaient tous que les chaînons d'une conspiration, par quoi serait accompli un jour le grand rêve libérateur. Nous verrons tout à l'heure dans le chapitre consacré à la « Responsabilité des Hauts Grades » combien cette ascendance templière, acceptée et *inventée* par les francs-maçons eux-mêmes, a aidé à la naissance et à la consolidation de la thèse tendant à attribuer à leur Ordre la chute de la Royauté et l'établissement du régime républicain.

Mais tout ceci, ces similitudes dans les actes et dans les paroles, cette filiation entre toutes ces organisations hérétiques ne composaient qu'une argumentation de principe. Encore fallait-il prouver par les faits sa justesse, principalement en ce qui concernait l'attitude, cette fois vérifiable, des francs-maçons. Si, comme Barruel, on les fait complices des philosophes du XVIII^e siècle, il est évident que l'on peut trouver dans les écrits de ces derniers, surtout si, les lisant entre les lignes on prolonge les intentions de leur impiété, de quoi alimenter la thèse. Mais cette fois encore c'est une opinion tendancieuse et qui du moins doit apparaître telle à tout esprit sur ses gardes qui n'accepte pas la morale du loup : « Si ce n'est toi, c'est donc ton frère. »

L'autre preuve ou prétendue preuve : la présence à la Constituante et à la Convention de francs-maçons notoires est véritablement trop faible. Les loges abritaient maintes intelligences, et nombre de professions libérales y échangeaient leur culture. Dans ces conditions il eût été bien extraordinaire que leur instruction et leur influence dans leurs milieux n'aient pas désigné certains frères au suffrage de leurs contemporains. Si on se plaît à dénombrer ceux qui participèrent au Mouvement, dont la prise de la Bastille marqua la première explosion, on oublie de faire allusion aux membres des obédiences, et non des moindres, qui, comme le chef effectif du Grand Orient, le duc de Luxembourg, jugèrent prudent de gagner l'étranger, ou à ceux que la prison hébergea, comme Florian malgré sa palinodie, ou qui, ainsi que Roucher et d'autres témoignèrent, par leur mort sur l'échafaud, de la faillite de la fraternité maçonnique.

Que les conventionnels francs-maçons, habitués à la dialectique des « tenues », aient aidé à ordonner (et encore... on en peut douter par le fiasco de Lafayette) l'indiscipline des mécontents, la rédaction des Droits de l'Homme et la législation révolutionnaire, cela se peut, bien que cette influence soit encore à démontrer. Mais, en admettant la chose, c'est la conception personnelle de leur devoir et leur adaptation aux événements, bien plus que l'exécution obligatoire d'une consigne, qui déterminèrent leur conduite. S'ils ne renient pas ouvertement leur qualité maçonnique, comme le Grand-Maître le duc de Chartres devenu Philippe-Egalité, ils sont loin d'en tirer orgueil. La Franc-Maçonnerie est devenue suspecte. Les sans-culottes la considèrent beaucoup plus comme un nid d'aristocrates que comme une société qui leur a préparé les voies. Et ils n'ont pas tout à fait tort. Ces frères qui se réunissaient en cachette, et qui n'admettaient pas les hommes du peuple dans leurs conciliabules, étaient des privilégiés, ayant les préjugés de leur classe ou de leur fortune, et peu disposés à faire table rase de leurs privilèges. Ils étaient indiscutablement pour la communion des peuples, mais leur souci de liberté, d'égalité s'étendait surtout aux membres de l'Ordre et n'avait guère pour objet l'émancipation totale du genre humain. Certes ils n'étaient point rétifs à cette ambition démesurée, mais ce n'était là que matière à la phraséologie rousseautiste dont ils abusaient sans en vouloir user.

Même dans leurs débordements oratoires, si leur langage est ampoulé à la mode du temps, les conventionnels ne cèdent pas à la lyrique inspiration des loges. Il n'est que l'abbé Fauchet et Bonneville qui, dans leur

Bouche de Fer (1), emploient cette phraséologie à laquelle nous venons de faire allusion. Eux sont bien possédés de la mystique maçonnique ; ils croient à l'influence magique de la Bonté, à un âge d'or futur réalisé par la concorde de tous les humains, et s'ils emploient souvent le mot de « frères » au lieu de citoyens, c'est parce qu'ils ne voient pas seulement dans la Révolution l'aboutissement de revendications intéressées mais le prélude d'une confédération universelle. Il y a dans toute Eglise des fidèles qui veulent bien ne pas douter de son enseignement (tout en ne le suivant pas) et les dévôts qui n'en doutent pas. Ceux-ci sont infiniment moins nombreux que ceux-là. Fauchet et Bonneville, seuls, se montrent, durant la Révolution, les dévôts de l'Eglise maçonnique. Leur conception humanitaire était trop haute, dépassait trop les contingences auxquelles s'attachaient les appétits des foules, pour qu'elle ne fut point taxée de « modérantisme ». Et Fauchet, cet abbé ancien précepteur de Louis XVI, qui avait pourtant, au début de sa carrière révolutionnaire, prononcé contre la monarchie le réquisitoire le plus fulgurant, expia ses illusions sous le couperet de la guillotine, pendant que son ami et frère et confrère Nicolas Bonneville trouvait un lieu d'asile — où l'attendait la misère (2).

Mais de ces utopistes « ivres d'un rêve héroïque » la chronique scandaleuse des antimaçons n'en parle pas — ou si peu ! Ce sont dans la pièce des acteurs de second ordre, presque des figurants, et, nonobstant les écarts de plume ou de parole où les entraîna leur ferveur, des révolutionnaires sympathiques. Ils aideraient peu à corser la thèse. D'où le besoin qui

(1) *La Bouche de Fer*, par l'abbé Fauchet et Bonneville. Paris, de l'imprimerie du « Cercle Social ». 121 numéros du 1^{er} janvier à juin 1790, et d'octobre 1790 à juillet 1791. Le Cercle Social qui surveille et dirige *La Bouche de Fer*, journal patriotique et fraternel, a pour objet, dans cet ouvrage, la *confédération universelle des amis de la vérité*.

(2) M. Philippe Le Harivel a consacré à Bonneville une thèse de scrupuleuse érudition : *Nicolas de Bonneville, Pré-Romantique et Révolutionnaire, 1760-1824*. Strasbourg, 1921, in-8°, mais peu documentée sur l'activité maçonnique du personnage. Il eut pu citer le passage du chap. XV des *Mémoires* de Brissot où ce dernier a longuement parlé de Bonneville et dont nous détachons ces lignes : « Original, bizarre, si l'on veut, dans son style et ses idées, son esprit enthousiaste l'a porté dans la mysticité maçonnique, et il en discourt comme un illuminé ; il a même publié un long ouvrage sur ce sujet, que je lui demande pardon de n'avoir jamais pu lire ; mais ardent apôtre de la révolution, et digne de la servir comme elle doit être servie, il employa tous ses talents à seconder son essor. » L'ouvrage de Bonneville auquel fait allusion Brissot est en deux parties portant chacune un titre particulier : *La Maçonnerie écossaise comparée avec les trois professions et le Secret des Templiers du XIV^e siècle*, et : *Mêmeté des quatre vœux de la Compagnie de Saint Ignace et de quatre grades de la Maçonnerie de Saint Jean ; Notes et Preuves*. Londres, 1788, in-8°. Dans ce livre, au texte aussi sybillin que les titres, Bonneville défend cette thèse originale que ce furent les Jésuites, entrés sournoisement dans la Franc-Maçonnerie, qui poussèrent celle-ci à se ramifier à l'Ordre du Temple.

s'imposait d'accaparer les vedettes. Si Barruel s'y essaie alors avec quelque réticence ses successeurs changeront en certitude ses insinuations.

* * *

Maintenant lorsque nous voyons les partis de réaction accuser la Franc-Maçonnerie, ne croyons pas qu'ils ne soient inspirés que par leur horreur pour la folie sanguinaire qui détermina la mort de victimes intéressantes, ni même par le besoin de décharger les nobles imprudents de toute responsabilité, ni encore par la perte irrémédiable de leur prestige. Certes ce sont déjà de suffisantes raisons, mais il en est une autre : celle de réhabiliter le régime monarchique. Si celui-ci ne s'est pas perdu par ses propres fautes, s'il fut la victime de la coalition des mécontents acharnés à sa ruine, il demeure un état recommandable dont il n'est pas indécent de souhaiter le retour. La mort de Louis XVI fait passer les erreurs de sa vie. Il est facile d'exhausser un martyr à la sublimité d'un saint. Les cheveux blancs de Marie-Antoinette, durant les tragiques veillées, ont aidé à enjoliver sa mémoire des plus limpides vertus. Le despotisme inouï de Louis XIV, la vie déréglée de Louis XV, la médiocrité de Louis XVI — tout cela s'efface devant le pathétisme de l'expiation.

On joue de cette expiation non seulement pour grandir la victime mais pour réhabiliter sa fonction. Et comme l'attentat prémédité contre Louis XVI réduirait l'immense espoir du peuple à la perpétration d'un simple assassinat, des auteurs ont poussé leur haine fanatique de la Franc-Maçonnerie jusqu'à faire cette dernière l'inspiratrice de la condamnation. Elle aurait dans un convent secret — et avant même le premier assaut de l'insurrection — ordonné la mort du « tyran » ! Il serait peu honnête pour un historien de relever de telles inculpations, il aurait la partie trop belle et paraîtrait se récréer à de trop faciles objections.

Seulement, si on ne discute pas l'accusation, il faut du moins en chercher les raisons. On ne voit pas pourquoi les francs-maçons auraient condamné Louis XVI qui ne leur fut jamais hostile, étant donné d'autre part que la monarchie apparaissait encore à tous comme le seul régime possible dans un grand pays comme le nôtre. Pour mettre à sa place celui qui sera plus tard Philippe-Egalité ? C'est croire à une trahison invraisemblable du duc de Luxembourg qui dirige tout le Grand Orient, et prêter à ce dernier — qui est loin encore de représenter la maçonnerie française — une bien grande importance. Une Institution comme celle-là pourrait

à la rigueur — et encore pas à cette époque — s'émouvoir pour le triomphe d'une idée, mais non pour le triomphe d'un homme. Cet homme lui aurait-il, mieux que Louis XVI, assuré une existence paisible ? On dira encore : ce sont les arrière-loges qui poursuivaient ce dessein, mais encore faudrait-il nous prouver qu'elles l'aient insufflé à leurs sujets, à ces pauvres dupes qui obéissent sans comprendre. Or les partisans du prince ne sont pas tellement nombreux, et il n'apparaît pas que la Convention, issue de la Franc-Maçonnerie prétend-on, ait secondé une pareille ambition. Non. Le mobile de l'accusation permettait de salir davantage encore la « Secte » et de réhabiliter les rois en les faisant les victimes de vengeances depuis longtemps préméditées. Toujours le mot d'ordre venu des Templiers. De Louis XVI on remontait à la décapitation de Charles I d'Angleterre et au meurtre de Gustave III de Suède, à l'écroulement des trônes d'Italie, d'Espagne, de Hollande. Cromwell était sacré franc-maçon, et Axeltromm, en tuant le roi de Suède, n'avait été que l'exécuteur de la volonté des loges de son pays. Pour ce dernier, Artaud de Montor l'avait affirmé (1). La société, d'une idéologie condamnable, se doublait d'un tribunal occulte décidant la mort de tous ceux qui pouvaient s'opposer à la réussite pratique de cette idéologie ou des maladroits dont les indiscretions et la curiosité la pouvaient compromettre. On évoquait les menées ténébreuses de la Sainte-Vehme, les Francs-Juges, les pratiques du Conseil des Dix, les opérations magiciennes du moyen âge, et toutes les histoires abracadabrantes de verdicts impitoyables rendus par des associations secrètes imaginées par des feuilletonistes inventifs. Tous ces bons bourgeois amis de la bonne chère, ces magistrats amoureux des Muses aussi charnues que légères, ces seigneurs se divertissant au jeu dangereux de l'Égalité devenaient soit des conspirateurs masqués, soit les acteurs inconscients d'une horrible tragédie.

Il n'est pas pour une société de plus redoutable motif de suspicion que le mystère de ses assemblées. Ce fut celui qui, dans la Rome antique, provoqua l'hostilité des citoyens à l'égard des initiés des Catacombes. Il y a même quelque ironie à constater que le pape, incriminant le secret des francs-maçons, ne fait que rééditer l'accusation de Cœcilius contre les premiers Chrétiens : « Pourquoi cachent-ils avec tant de soin ce qu'ils font et ce qu'ils adorent ? L'honnêteté ne veut que le grand jour, le crime seul cherche les ténèbres. »

(1) [Artaud de Montor] : *Histoire de l'assassinat de Gustave III, roi de Suède*, par un officier polonais, témoin oculaire. Paris, an X-1802, in-8°.

C'est encore le secret des délibérations de la fameuse Compagnie du Saint Sacrement au xvii^e siècle qui fut la principale cause de son abolition par le ministre Colbert.

Puisque la Franc-Maçonnerie fait trucider les rois, pourquoi ne s'attaquerait-elle pas aussi à de moindres personnages ? Et c'est ainsi qu'au cours des siècles on lui a attribué tous les crimes dont les exécuteurs demeurèrent introuvables. M. Paul Dudon, lui-même, malgré son admiration excessive pour Barruel, veut bien admettre que sur la condamnation maçonnique de Louis XVI son auteur favori se soit trompé, et il ajoute : « ce cas mis à part, je ne sais si quelqu'un a réussi à prendre Barruel en faute » (1). Mais il ne sied pas de passer si délibérément sur ce cas. Ce cas est très grave. Il prouve du moins que le célèbre abbé fait de l'imagination, et quand, au sujet de sa réception dans une loge, il nous fait un récit pathétique de ce qu'il a découvert (et qui, à nos yeux, n'a qu'une importance bien secondaire) nous avons le droit de nous demander s'il n'a pas interprété à sa façon des jeux assez innocents. D'autre part, admettons même que les textes sur lesquels Barruel appuie sa thèse soient exacts, cela ne prouverait pas encore la justesse de cette thèse. Ici encore il faudrait rééditer notre observation sur la confiance limitée qu'il convient d'apporter à tout travail de ce genre où des faits choisis avec art peuvent confirmer toute superstition. Quand au xviii^e siècle des bonnes gens venaient sur la tombe du diacre Pâris chercher la guérison de leurs maux, quand des empiriques inventeurs de ceintures magiques guérissent toutes les maladies, quand Lourdes nous offre le palmarès de ses miraculeuses guérisons, quelles objections pouvons-nous apporter aux effets de ce charlatanisme ? Ici encore les faits sont là. Allez donc dire à tous ceux qui s'en sont bien trouvés qu'ils se sont trompés ou ont été trompés. Tous les gens sensés, dont la passion partisane n'a pas oblitéré le jugement, non seulement rougiraient de faire état de cette prétendue condamnation de Louis XVI, mais ils déplorent vraisemblablement cette déshonorante méthode de combat (2). Toutefois nous nous

(1) Paul Dudon : *De l'action politique des loges au XVIII^e siècle*. In revue *Etudes*. Paris, in-8°, numéro du 20 octobre 1926.

(2) Allusion à M. Gustave Bord qui, malgré son aversion pour la Franc-Maçonnerie dont il voit aussi la main dans l'agitation révolutionnaire, a écrit ceci : « La Franc-Maçonnerie, telle qu'elle était organisée à la fin du xviii^e siècle, n'avait pas besoin de donner des ordres positifs qu'elle n'aurait pas pu faire exécuter. A ne compter que ses principaux rites, il y en avait en France au moins quatre qui se toléraient à peine et qui n'obéissaient pas au même mot d'ordre. Comment supposer raisonnablement que, plusieurs années avant leur réalisation, on ait décidé la mort de deux souverains, sans que les verdicts aient été connus des intéressés. » Cité dans *Le Symbolisme*, T. I, p. 127.

devions de la signaler, ne serait-ce que pour montrer jusqu'où va le rôle attribué à la Franc-Maçonnerie dans toutes les phases de la Révolution française.

Que l'Illuminisme ait tenté d'influencer les loges, c'est une assertion qui se peut soutenir. Le secret et la discipline du travail maçonnique créaient une atmosphère qui devait lui paraître — ainsi que plus tard au Carbonarisme — favorable à l'exécution ou mieux à la préparation de ses projets. D'autre part des aigris ou des têtes chaudes comme Mirabeau pouvaient se dire qu'avec une société aussi bien ordonnée et où la discrétion était de rigueur, on pourrait organiser tout un plan de campagne tendant à l'amélioration du régime existant. Mais les uns et les autres durent se heurter, et se heurtèrent, nous le verrons, à l'opposition des dirigeants du Rite et surtout à l'indifférence et à l'incompréhension de l'immense majorité des frères. Exiger de ceux-ci un labeur sévère alors qu'ils ne venaient en loge que pour se distraire, goûter ce plaisir un peu frondeur qu'éprouvent des hommes à se trouver ensemble hors la présence des femmes — c'était leur faire un honneur qu'ils ne méritaient pas et qu'ils ne se souciaient guère de mériter.

C'est chez les auteurs catholiques une obsession de voir la main de la Franc-Maçonnerie non seulement dans l'avènement de la Révolution mais dans son organisation et, si ce mot peut ici s'employer, dans son ritualisme. L'abbé Lefranc dans son *Voile levé pour les Curieux* (1) est nettement affirmatif. Pour lui toutes les créations d'ordre administratif ou judiciaire de l'Assemblée Nationale sont d'inspiration maçonnique. Il consacre de nombreuses pages à sa démonstration : « Pour s'en convaincre, qu'on examine, dit-il, la division qu'elle a faite du royaume, elle est absolument la même que celle de la maçonnerie, non seulement quant au mode, mais quant au nom même. » Suivent des lignes où il entend montrer que l'organisation des municipalités et des justices de paix a été calquée sur celle des loges — que les procureurs-syndics, les procureurs des districts et les procureurs des communes « font les fonctions de l'orateur de chaque loge ». Pourquoi ? « Parce que ce sont eux qui veillent à l'observation des lois et des statuts, qui en pressent l'exécution, qui portent plainte contre les réfractaires », etc... On se dira que c'est là un rapprochement bien fantaisiste, comme nous pourrions en faire beaucoup sur tous les domaines. Il pousse plus loin la comparaison :

(1) ... ou *Histoire de la Franc-Maçonnerie depuis son origine jusqu'à nos jours*. Liège, 1826, in-8°, p. 34 et 35.

« L'ordre que la Maçonnerie a établi entre ses grades, dans ses loges et dans ses tribunaux, est le même que l'Assemblée a adopté entre les officiers auxquels elle a confié une portion de son autorité. Les gardes nationaux sont subordonnés à l'autorité municipale comme les apprentis, compagnons et maîtres maçons le sont à l'autorité des dignitaires et des officiers d'une loge. »

Mon Dieu ! M. Gaston Martin n'est pas loin d'abonder dans le sens de l'abbé Lefranc. M. Gaston Martin affirme bien que les loges ne voulaient pas la destruction du Trône et de l'Autel — cela c'est l'évidence même, — mais où il nous est impossible de le suivre, c'est quand il voit la Franc-Maçonnerie inspirant les Cahiers, se mêlant des élections, dictant leur conduite aux élus, et, par certains clubs parisiens et provinciaux qui sont sous sa dépendance, par la voix de ses orateurs en mission, fécondant et colportant par tout le pays son programme d'émancipation sociale !

Qu'un Mirabeau ait songé à faire de la Franc-Maçonnerie une société idéologique poursuivant le but politique et humanitaire d'abolir le servage et les corvées, de favoriser l'instruction, d'introduire en France la liberté de tous les cultes, le fait n'est pas niable puisque le Mémoire que publia Lucas de Montigny le prouve (1), mais que prouve ce projet ? Rien. C'est par ailleurs un de ces rêves comme en font tous les maçons — même aujourd'hui — désireux de donner à l'Ordre une orientation conforme à leurs aspirations, mais à la réalisation duquel s'opposent l'armature et la tradition maçonniques. Les loges du XVIII^e siècle s'amuse et ne pensent pas... ou si peu !

Ces buveurs de champagne, ces caillettes au grand nom et à la cervelle peu nourrie, ces abbés de Cour, ces faiseurs de petits vers, voire ces écrivains à la Florian ou à la Delille tout férus de leur succès mondains, et ces artistes souvent choyés par l'État (voir le recrutement des *Neuf Sœurs*), et ces bourgeois attachés à leur rente se seraient, de gaieté de cœur, associés à un bouleversement de leur fortune et de leurs habitudes ? Ce Savalette de Langes qui est officier de la maison du roi et qui dirige la loge si incriminée des *Amis Réunis*, et le prince de Broglie et tous ces nobles de la loge *La Candeur* qui ont nom les princes Sapieha, Kawanski,

(1) *Mémoire concernant une association intime à établir dans l'Ordre des F. : M. : pour le ramener à ses vrais principes, et le faire tendre véritablement au bien de l'humanité*, rédigé par le Fr. : -Mi nommé présentement Arcésilas, en 1776. D'ailleurs ce plan d'organisation maçonnique ne fut pas divulgué par Mirabeau, ce fut son fils adoptif qui le trouva dans ses papiers et qui le plaça dans la compilation en huit volumes publiée en 1824 sous le titre : *Mémoires biographiques, littéraires et politiques de Mirabeau*. Le texte en a été intégralement reproduit dans la revue *La Révolution Française* (octobre 1882).

d'Aremberg, le duc de Luynes, les marquis de Saint-Simon, de Cailas, de la Tour du Pin, d'Arcambal, de Lusignan, de Turpin, du Hautoy, de Saisseval (qui en est le Vénérable), de Saint-Hermine, d'Havrincourt, les comtes de Balbi, Alexandre de Strogonof, Choiseul-Gouffier, les vicomtes Le Veneur et d'Espinchal, le baron de Ros, les comtesses de Polignac, de Choiseul, la vicomtesse de Fondoas, les marquises de Saint-Simon, de Genlis, de Courtebonne, de Persan, de Bousols, etc., etc., toute cette aristocratie aurait poussé l'idée de sacrifice jusqu'à vouloir démolir de fond en comble le régime existant ? Oh ! nous n'ignorons pas que les antimaçons ont réponse à ces arguments. Tous ceux-ci étaient des dupes que menaient les arrière-loges, les fameuses arrière-loges dont parle Barruel, où siégeaient des personnages inconnus poursuivant, à l'insu de la gent maçonnique complice sans le savoir, la diabolique destruction de l'ancien monde. C'est toujours le même procédé. Devant de l'inexplicable on invoque le mystère. Cela fait tout comprendre, sans la nécessité d'une preuve. Du moment que nous nous trouvons devant un secret, et que ce secret a été bien gardé, comment exiger que ce secret nous soit dévoilé puisqu'il est par sa nature même impénétrable ? Il suffit de l'inventer pour qu'il existe. Et toujours, comme il serait difficile d'incriminer des hommes de valeur ou d'un rang social élevé, incapables par intérêt ou par principe de s'associer à une œuvre jugée néfaste, on classe les francs-maçons en bons et en mauvais. C'est la tactique employée par tous ceux qui ont envisagé la question sous un angle d'hostilité. Et bien entendu ce sont les mauvais qui ont entraîné et compromis les bons. Ces mauvais étaient les acteurs cachés qui mijotaient leurs abominables desseins dans des conciliabules ignorés des pauvres inconscients des trois premiers degrés. Cette assertion ne résiste pas à l'examen. C'est toujours la situation d'un inculpé qui doit prouver son innocence, alors que le juge n'a qu'une faible présomption de sa culpabilité. Mais comment prouver une innocence quand, par la force des circonstances, on a été — sinon l'acteur — le témoin de l'action reprochée ? Et d'autre part — ici nous faisons appel au bon sens du lecteur à quelque parti qu'il appartienne — à qui fera-t-on croire que des projets d'une telle importance soient demeurés inconnus des contemporains ? C'est se faire de la discrétion des hommes une opinion vraiment trop flatteuse. Qu'un seul individu perpète un crime, il a quelque chance d'échapper à la justice ; s'il a un complice cette chance est déjà moins grande ; s'il en a deux, il est perdu. Et même, sans aller chercher un

exemple comme celui-là, bien qu'il soit assez probant, les conseillers d'une affaire ou d'une société peuvent-ils se réunir « à couvert » sans que ne transpire au dehors l'essentiel de leurs délibérations ? Ils ont beau avoir fait le serment de ne rien dire. Les hommes ne sont pas des surhommes. Tous ont un ami fidèle ou une amie infidèle d'une discrétion à toute épreuve et à laquelle on peut absolument se fier. Ou bien ils prennent des notes ou ils écrivent aux complices des lettres que ceux-ci doivent prudemment brûler — notes et lettres que le hasard fait découvrir et qui font que le secret juré devient le secret de polichinelle.

Or, pour appuyer ces accusations contre ces Hauts Grades mystérieux qui ont dicté aux *minores* la volonté de la Franc-Maçonnerie (car, n'oubliez pas qu'eux seuls sont les détenteurs de la puissance et les meneurs de ses ambitions) quelles preuves nous a-t-on apportées ? Aucune. Des présomptions déduites de paroles et de faits ingénieusement rapprochés, des raccordements de dates, d'écrits et d'actes comme il s'en trouve pour établir la parenté des templiers et des francs-maçons — et qui ont même permis à des écrivains paradoxaux ou humoristes de prouver, avec une impressionnante correction, que Shakespeare, Jeanne d'Arc ou Napoléon n'avaient jamais existé. Nous reviendrons d'ailleurs sur la valeur de ces présomptions, en raison de l'appoint considérable qu'elles ont apporté à la démonstration de Barruel et de ses confrères en antimaçonnisme.

Les Hauts Grades coupables de machinations machiavéliques ? Mais sait-on qu'ils apparaissaient à certains maçons comme les plus rétrogrades ? Weishaupt, le fondateur de la secte des Illuminés, irrité de leur répugnance à adopter ses vues, les accusera d'être inféodés aux Jésuites. Bode, qu'inquiètent la multiplicité de ces rites à pennons chevaleresques et tous ces grades aux appellations orgueilleuses, reprendra cette accusation que le capitaine Smith en Angleterre avait déjà appuyée sur des textes artistement et astucieusement agencés (1). Adolf Frh. von Knigge en 1781, avait déjà poussé ce cri de détresse, qu'il répètera cinq ans après dans un nouvel ouvrage (2). En France, Nicolas de Bonneville (3) et Mirabeau (4) s'en feront l'écho. Même dans les temps beaucoup plus

(1) Smith : *The use and Abuse of the Masonry*. Londres, 1783.

(2) Ces deux ouvrages avaient été publiés anonymement : *Beytrag zue neuesten Geschichte der Freymaurerordens in neue Gesprachen*. Berlin (Francfort-sur-le-Mein), 1783, in-8°, p. 53 et suiv. et *Ueber Jesuiten, Freymaurer und deutsche Rosencreutzer*, Leipzig (Francfort), 1781, in-8°.

(3) *La Maçonnerie écossaise comparée avec les trois professions...*, loc. cit.

(4) *La monarchie prussienne sous Frédéric le Grand*, T. V, liv. VII, chap. « Religion, Instruction, Gouvernement », p. 70 et suiv.

rapprochés nous voyons des écrivains sérieux comme Rebold non seulement y ajouter foi, mais aller jusqu'à voir la main des Jésuites dans l'institution des 25 degrés des *Empereurs d'Orient et d'Occident* — d'où découlent en somme les 33 degrés de l'Écossisme actuel. Et si nous notons que cette inculcation se réédite plusieurs fois entre 1780 et 1788, c'est-à-dire jusqu'à l'aube de la Révolution, nous avons peine à croire que ceux qui en étaient l'objet visaient à la destruction de l'aristocratie, de ses titres et de ses privilèges.

Qu'il y ait eu des loges « plus avancées » que d'autres, c'est bien possible. Cela tenait à leur recrutement, de même que nous verrons sous la Restauration des ateliers dont les travaux échappent au contrôle de leur obédience. Mais encore quelle restriction ne mettons-nous pas dans cette hypothèse ! Ces obédiences sont si pusillanimes, ont une telle peur des « histoires » ! Ne voyons-nous pas le Grand Orient sévir contre *Les Neuf Sœurs* pour un péché bien véniel. Il n'a point une estime particulière pour cette loge, dont il tirera plus tard tant d'honneur. Elle est surtout composée d'intellectuels, c'est-à-dire de membres dont l'esprit d'indépendance doit plaire médiocrement aux chefs de l'Institution qui, en général, tiennent leur poste beaucoup moins de leur savoir que de leur active ambition. Que certains de ces intellectuels aient apporté dans les Clubs même leur méthode de travail, cela est admissible, mais c'est leur intelligence et les circonstances qui les ont inspirés, et nullement un mot d'ordre venu d'un antre mystérieux ou un enseignement préalable reçu dans les ateliers. Qui est-ce qui a permis d'édifier ce pont entre les organisations révolutionnaires et l'organisation maçonnique ? Le fait que maints Jacobins sont maçons. C'est là une preuve d'autant plus fragile que la plupart d'entre eux sont des maçons *supposés*. Pourquoi ne pas croire qu'ils furent guidés par leur propre sentiment ? Est-ce que Condorcet a besoin de la Franc-Maçonnerie pour acquérir dans la mathématique un savoir réputé, et comment concevoir qu'un homme de cette valeur ait obéi à une idéologie imposée ? Et Sieyès — que l'on s'obstine à appeler le f. : Sieyès pour pouvoir rejeter sur la « secte » dont il ne fit pas partie la responsabilité de ses actes ? Et Mirabeau, et Lafayette et Brissot et tous les autres, maçons réels ou maçons apocryphes, comme ils riraient si comme Plutarque nous les voulions imaginer dans le royaume des morts, en entendant cette supposition ! Il est probable que la plupart d'entre eux, en raison de leur culture, ont beaucoup plus donné à la Franc-Maçonnerie qu'ils n'en ont reçu, et qu'ils ne s'y sont

agrégés que pour l'occasion qu'elle leur offrait de discuter paisiblement, en lieu clos, entre gens de bonne compagnie, pour cet intime plaisir qu'éprouvent les hommes à se trouver entre eux.

* * *

Si maintenant nous voulons, acceptant comme une hypothèse l'affirmation d'Augustin Cochin et de ses prédécesseurs comme Jourde, Level, etc., la considérer au seul point de vue philosophique, nous n'y trouverons pas matière pour incriminer les initiateurs. Admettons que ces initiateurs aient vraiment entraîné cette masse amorphe des gens qui ne pensent pas et qui suivent, en quoi seraient-ils répréhensibles ? On voudra bien convenir qu'ils ne prévoyaient pas et ne pouvaient concevoir à quels actes de cruelle intolérance se porteraient les Montagnards et à quel point s'exaspéreraient les passions. Ils voulaient rendre constitutionnelle la royauté, abolir les privilèges des Grands, mettre au pas ce Clergé qui ne voulait pas subvenir aux charges de l'Etat (ne parlons pas d'abolir les croyances comme on l'a sottement insinué, car, s'ils étaient intelligents, comme on l'affirme, ils ne pouvaient ignorer la vanité de cette ambition). Eh bien après ? N'étaient-ce pas là des opinions permises ? Ce qu'il faudrait d'abord prouver, c'est le tort qu'ils eurent d'avoir ces opinions. Alors que toutes les classes s'accordaient pour souhaiter le changement du régime (et non du règne, pour l'immense majorité des sujets), pourquoi n'auraient-ils pas tenté d'éclairer le public sur leurs conceptions ? Aujourd'hui, sous les gouvernements à forme capitaliste, les admirateurs du bolchevisme sont-ils *moralement* blâmables ? Ils nous déplaisent parce qu'ils contrarient notre misonéisme, et que l'individualisme français répugne à l'enregimentement, mais sommes-nous fondés à voir en eux des criminels et, si leurs espoirs se réalisaient un jour, aurait-on le droit alors de suspecter leur sincérité et de ne les montrer que comme des hommes uniquement inspirés du souci diabolique de faire le mal ?

* * *

Quand Emile Faguet prétend, dans ses *Questions politiques*, que les philosophes du XVIII^e siècle n'ont pas « fait » la Révolution et s'élève contre cette opinion généralement répandue, il a à la fois tort et raison. Raison parce que leur pensée fut loin d'être l'instigatrice du mouvement,

tort parce que cette pensée n'y fut tout de même pas étrangère. C'est le besoin que nous avons toujours de chercher à toute action un principal responsable qui fait, selon notre tournure d'esprit, accuser ou féliciter telle individualité ou telle association. La vérité est infiniment plus complexe. Et quand des événements de cette envergure se produisent, disons-nous qu'ils ont été déterminés par un ensemble de causes qu'il est presque impossible de classer par ordre d'importance. C'est pourquoi il est puéril de blâmer ou de louer la Révolution française, il faut l'accepter comme un fait qui était devenu inéluctable, et toutes les polémiques qui s'élèvent à ce sujet entre les partis sont au regard de l'historien d'une parfaite inutilité.

Nous ne voudrions tout de même pas considérer comme un polémiste M. Roustan qui a soutenu avec un talent remarquable la thèse de la philosophie préparant l'explosion de 1789 (1), il l'a fait dans un esprit objectif auquel il sied de rendre hommage, mais combien arbitraire est parfois son argumentation ! Pour lui, si la Révolution ne s'est pas faite en 1753, alors que le peuple « exténué par la misère » provoquait des émeutes sur maints points du territoire, c'est parce que la philosophie ne lui avait pas encore appris à bien comprendre ses droits et à organiser sa rébellion. Et, pour justifier sa pensée, il écrit : « En 1789, le roi ne sera pas plus avili, les grands plus méprisés, le peuple plus affamé. » Il revient plus loin sur cette dernière idée : « mourir de faim ? Mais le peuple n'avait jamais fait autre chose, mais cela faisait partie de la tradition nationale, mais le contraire eût été une bizarrerie ! Le peuple mourait de faim normalement, régulièrement ; il ne mourait pas plus de faim en 1789, qu'en 1709, qu'en 1753... Il n'y avait pas de raison pour que cela ne continuât pas, après 1789 ». C'est ne pas se rendre compte de l'incubation que toute idée de révolte subit dans les cerveaux, et qu'un moment arrive fatalement où cette révolte éclate. Un peuple ou un individu peut être longtemps tenu en tutelle par ceux qui l'oppriment ou se sont arrogé le droit de le diriger, mais du jour où ces derniers ne sont plus de force pour maintenir leur domination (que ce soit même pour des causes indépendantes de leur volonté, pour des causes économiques, par exemple), inévitablement les sujets jugent leurs maîtres. En pareil cas les juger, c'est les condamner. Il n'est pas besoin pour opérer ce revirement d'une in-

(1) M. Roustan : *Les philosophes et la société française au XVIII^e siècle*. Paris, 1913, in-16, p. 7 et 9.

fluence étrangère, ou mieux d'une influence idéologique. Les faits parlent plus haut que le verbe des philosophes.

Ajoutons à cela que les mentalités varient avec les générations. Est-ce que les Jeunes de notre temps par exemple n'ont pas sur la vie une optique différente de celle de leurs aînés ? Les hommes de 1789 ne sont plus ceux de 1753. Ils sont moins soumis devant la souffrance. Pourquoi ? Parce que les philosophes les ont endoctrinés ? Mais non. Est-ce qu'ils connaissent leurs œuvres, voire leurs noms ? Ils participent à l'émoi *général*. En somme, les encyclopédistes n'ont rien inventé ; ils ont répondu à l'esprit de leur temps, ils ne l'ont pas créé. Ecrivains, ils ont exprimé dans leurs livres les idées ambiantes ; les mœurs du temps faisaient déjà vivre ces idées. Le peuple n'avait pas besoin des philosophes pour savoir que le clergé et l'aristocratie ne payaient pas d'impôts, alors qu'il était lui, invraisemblablement spolié par le fisc. « Le peuple succombait sous le faix de la taille », dit M. Louis Madelin. Et comme ces classes s'étaient montrées de moins en moins dignes de son respect, il avait pris conscience de l'injustice de son inégalité. La discipline du Roy-Soleil ne soudait plus les classes privilégiées ; le Parlement, l'Aristocratie, le Clergé faisaient le public témoin de leurs dissensions, et la Cour lui offrait le spectacle trop éclatant de ses débauches. C'est pourquoi ses revendications furent surtout — et avant tout — d'ordre économique.

Quand M. Gaston Martin fait gloire à la Franc-Maçonnerie d'avoir aidé à la rédaction des Cahiers, il tend à faire croire que ces Cahiers décelaient une idéologie novatrice. Avant lui M. E. Charpentier avait écrit : « Il serait facile d'y retrouver [dans les Cahiers] les inspirations communes que les électeurs ou les rédacteurs des cahiers puisaient dans leurs réunions maçonniques (1). » Allons donc ! Ils n'exigent, ces Cahiers, ou même ils ne demandent qu'une plus équitable répartition des charges fiscales et ne se soucient guère d'une égalité sentimentale. Certes, on pourrait en citer quelques-uns qu'ont inspirés les idées philosophiques, mais comme il serait possible de leur en opposer d'autres, plus nombreux, témoignant d'un respect obstiné de la hiérarchie sociale et allant jusqu'à proposer la reconnaissance par l'Etat de la seule Eglise catholique ! Comme le dit excellemment Faguet dans ses *Questions politiques* : « Ceux qui ont rédigé les Cahiers mouraient tout simplement de faim et désiraient cesser de mourir. »

(1) *La loge maçonnique de Montreuil-sur-Mer (1761-1809)*. In revue *La Révolution Française*. Paris, in-8°, n° du 14 décembre 1894.

Seulement, voilà ! en cherchant bien, en pointant avec une attention tout à fait méticuleuse, on arrive à trouver par-ci par-là quelques rédacteurs de Cahiers qui sont frères. On use du procédé qui a servi à charger ou à féliciter les quelques conventionnels francs-maçons des décrets et des actes de la Convention tout entière. Si des rédacteurs sont francs-maçons les Cahiers sont forcément d'inspiration maçonnique. Et pour cela on interprète les textes avec une partialité peut-être inconsciente. M. E. Charpentier ajoute à la phrase de son étude que nous avons citée plus haut :

« Sur les quatre commissaires rédacteurs du cahier du clergé (de Montreuil), l'un est Playoult, curé d'Ecuires, le secrétaire de la loge ; les deux autres, J. B. Havet, curé de Saint-Wallois et Ch. A. N. Poulitier, curé de Saint-Jacques de Montreuil ont leurs frères ou cousins francs-maçons et prêteront serment à la constitution civile du clergé.

« Sur les dix commissaires du Tiers-Etat, il y en a quatre habitant la ville de Montreuil. Nous trouvons encore parmi eux deux francs-maçons... »

Remarquons qu'il ne s'agit là que d'une région, laquelle a pu avoir une rédaction exceptionnelle pour ordonner ses aspirations. Néanmoins, pour nous rendre compte de la façon dont on peut arranger les faits en trompe-l'œil, relisons soigneusement les lignes ci-dessus, et alors qu'à première vue nous avons cru discerner parmi les commissaires une majorité de francs-maçons, il se trouve à la seconde lecture que sur les quatorze qui opèrent, ils sont exactement trois.

Montrer les francs-maçons s'occupant d'économie politique est nettement contraire à la conception qu'ils nous ont laissée de leurs travaux. Travaux où un ritualisme d'apparat s'alliait à la bonne chère, et d'une phraséologie sentimentale que les questions d'ordre concret n'embarrassaient guère. Les voyons-nous, par exemple, se préoccuper de cette effroyable misère du peuple et faire des propositions tendant à la diminuer ? Ils dotent des filles méritantes et font l'aumône aux « pauvres honteux ». C'est tout. Lisons tous les procès-verbaux qui nous sont restés de l'époque prérévolutionnaire, jamais nous n'y trouvons exprimé le vœu d'un bien-être meilleur pour la classe des travailleurs. Pousser ceux-ci à la revendication de leurs droits ? Pour la Société d'alors le prolétariat n'a pas de « droits ». Les en accuser, c'est leur faire un honneur immérité. Ils accomplissent des actes de bienfaisance, c'est entendu, mais disons-nous que la charité n'est encore chez eux qu'un témoignage de bonté et non de solidarité.

Les Cahiers ? Il semble à entendre ceux qui en attribuent la rédaction

aux francs-maçons que ces Cahiers contenaient des suggestions terriblement subversives. Quelle erreur ! Et surtout au point de vue religieux — car en somme c'est là le principal grief fait à la Franc-Maçonnerie d'avoir visé à la destruction de l'Autel — les Cahiers sont, nous le répétons, en immense majorité, favorables au maintien et à l'entretien du Culte. Il est un écrivain qui a examiné en savant qui sait « lire » un texte (ce qui n'est pas si commun !) cette question des Cahiers : M. Edme Champion. Qu'en a-t-il déduit : « l'attachement très sincère, très profond » de l'immense majorité des Français pour la religion catholique (1). A Paris même — Paris ! — que demande le Tiers-Etat ? « Que tout citoyen doit jouir de la liberté particulière de sa conscience. » Voici un vœu qui est certes louable et dont on pourrait dénoncer l'inspiration philosophique s'il n'était suivi des lignes suivantes qui en modifient singulièrement le caractère : « *mais que l'ordre public ne souffre qu'une religion dominante* » et quoi encore ? que soit pieusement observé le repos dominical. La banlieue de Paris, elle, va beaucoup plus loin. *Quantum mutatus !* Elle souhaite « la remise en vigueur des lois contre le blasphème » ! M. Victor Giraud a parfaitement résumé cet état d'esprit, si contraire à la croyance généralement répandue, en écrivant :

« Rien de moins révolutionnaire que les déclarations des deux ordres laïcs, rien de plus respectueux à l'égard de la religion traditionnelle. »

Et il ajoute :

« C'est presque tout le Tiers qui veut conserver au catholicisme son caractère de religion d'état *et qui entend bien limiter les droits*, pourtant assez restreints, que l'on vient de concéder aux protestants. Les réformes qu'il réclame portent uniquement sur les abus criants, sur les privilèges injustifiés de l'institution ecclésiastique, mais non pas sur l'institution elle-même. » (2)

Pourquoi voudrait-on que les masses aient témoigné de quelque libre-pensée dans leurs revendications ? Mais c'était pour elles de l'inconcevable ! Ces masses sont pieuses et n'ont nullement envie de se passer du culte. C'est même parce que le Directoire ira trop loin dans son anticléricalisme qu'il suscitera la méfiance populaire. Comme l'a écrit si justement Albert Mathiez « la laïcité est une chose toute récente » et dont on n'a pas, dont on ne peut pas avoir l'idée à la fin du XVIII^e siècle.

(1) Edme Champion : *La France d'après les Cahiers de 1789*. Paris, 1897, in-16, p. 177-178.

(2) Victor Giraud : *Les Etapes du XVIII^e siècle* : « La Révolution française et les idées religieuses » ; In *Revue des Deux-Mondes*, décembre 1924, p. 81.

Emile Faguet synthétise bien l'inspiration loyaliste des *Cahiers*, en écrivant dans ses *Questions politiques* :

« Il n'y a pas un écho de Montesquieu, de Diderot, de Voltaire et de Rousseau dans les Cahiers de 1789. C'est bien pour cela que Taine leur a accordé si peu d'importance. »

En somme que de temps perdu par les polémistes pour établir des responsabilités — que ces responsabilités soient flatteuses ou déshonorantes. Et la vérité n'est-elle pas dans ce mot de M. de Viel-Castel : « La Révolution française est la conséquence directe et à peu près nécessaire de la situation où les régimes précédents avaient placé la France. » (1)

Il y a même chez les écrivains antimaçons une telle candeur dans leur attitude qu'ils consultent uniquement la documentation qui répond à leur idée préconçue. Voyez les références maladroitement énumérées à la fin de leurs livres. Tous les ouvrages cités sont tendancieux, et d'une même tendance. Comment sur maints autres sujets le public pourrait-il se faire une opinion raisonnée, puisque pour les « partisans » la méthode historique ne sert qu'à masquer un but de réclame ou de propagande ? les Cahiers, où les provinces furent conviées à exposer leurs desiderata et leurs points de vue, sont analysés pour aider à la défense d'une cause. Ces auteurs avancent qu'ils ont été inspirés par la Franc-Maçonnerie parce qu'ils se sont plu à relever parmi eux les textes les plus « avancés » ; et M. Gaston Martin abonde dans ce sens exactement pour la même raison.

Il sied de remarquer — et nous insistons sur ce point — que nous ne procédons d'aucun parti pris. Nous ne tenons pas à imiter nos prédécesseurs dont le jugement sur les francs-maçons est fonction de leur sentiment sur les bienfaits ou les méfaits de la Révolution française. En soi, la Révolution française ne nous intéresse pas, du moins en tant qu'historien de la Franc-Maçonnerie. Elle a eu du bon et du mauvais comme la plupart des actions humaines. Départager l'ivraie du bon grain n'est pas du tout notre fait, et l'acharnement que mettent des adversaires irréductibles à justifier leur haine ou leur amour nous semble un exercice dérisoire qui ne satisfera jamais que les sectaires. Que nous font les répercussions morales de cette étude ? Un chimiste qui analyse un produit n'a pas à se soucier de l'usage qui sera fait de ce produit. Quels sont les élé-

(1) Louis de Viel-Castel : *Histoire de la Restauration*. Paris, 1860, in-8°, T. I, chap. « La France en 1789 ».

ments de sa composition, cela seul lui importe. Et en l'espèce la Franc-Maçonnerie fut-elle un « élément » de la Révolution française ? Voilà ce que nous avons à rechercher sans nous soucier si nos conclusions l'abaissent ou la relèvent aux yeux de ses thuriféraires ou de ses détracteurs.

* * *

Un écrivain est, qui a étudié la Révolution avec une sévérité de savant qui ne se préoccupe pas des conséquences de ses recherches : Taine. On a pu critiquer certains de ses dires, et cela est d'autant moins étonnant que maintes archives ont décelé des documents inédits aux chercheurs qui lui ont succédé. Mais vraiment, si la Franc-Maçonnerie avait eu l'action qu'on lui prête, ne l'aurait-il pas rencontrée au cours de ses travaux, et, étant donné le scrupule qu'a mis cet auteur à étudier son sujet, n'aurait-il pas au moins mentionné son influence ? Or, Taine n'y fait pas la moindre allusion ! Nous savons bien : il y a un mot qui expliquerait ce silence, mot que lui a prêté Edouard Drumont dans un article (ou un livre ?) que nous avons lu jadis et dont il nous a été jusqu'ici impossible de retrouver la référence. Drumont demandant un jour au célèbre historien pourquoi il n'avait pas parlé du rôle de la Franc-Maçonnerie, celui-ci lui aurait répondu : « Je n'ai pas osé ! » Il faut avoir de son lecteur un mépris souverain ou être atteint du délire de la persécution pour imaginer un tel propos. Taine n'aurait pas osé ! Un érudit de cette valeur aurait craint la représaille de la « Secte » — elle que tous les jours ses si nombreux ennemis bafouent impunément. Nous comprenons que l'on ait tenté d'expliquer ce mutisme de l'historien de la Révolution, mais en être réduit à une pareille interprétation !

Quel besoin de mystère fait mêler la Franc-Maçonnerie à ces diverses manifestations de l'activité révolutionnaire ? Si la Révolution n'avait pas été prévue de longue date, si elle avait été l'effet d'une révolte inopinée, nous pourrions à la rigueur ajouter foi à une conspiration, et considérer ses meneurs comme des conjurés. Si, d'autre part, ces conjurés avaient été en très grande majorité francs-maçons, le soupçon ne manquerait point de consistance. Mais tout le monde, nous le répétons, prévoyait et souhaitait un changement dans l'Etat ; et alors pourquoi s'étonner que les hommes intelligents aient examiné les modalités de ce changement ? Relier les organisations jacobines à la Franc-Maçonnerie, ce n'est pas bien difficile si on fait intervenir le fameux « Secret »,

mais constatons que c'est là une conception purement imaginaire qui ne s'appuie sur aucune base solide. Alors de cette fameuse correspondance établie entre le *Comité Régulateur* et les trois cents loges françaises (chiffre approximatif donné par Barruel), aucune trace ne demeurerait ? Et c'est, toujours d'après le même auteur, ce Comité régulateur qui aurait poussé le Grand Orient à recevoir les prolétaires, ce qui aurait porté à plus de 500.000 le nombre de ses membres « tous prêts à se lever au premier signal d'insurrection et par la violence d'une première impulsion, capables d'entraîner avec eux la plus grande partie du peuple ». Cinq cent mille initiés ! Et dire que P. Dudon dans la revue *Etudes* affirmera que, sauf sur la mort préméditée de Louis XVI, Barruel n'a avancé que des faits exacts ! Admettons même — bien que pour nous cette supposition soit tout à fait erronée — que la loge *Les Amis Réunis* et même *Les Neuf Sœurs* aient envisagé la ruine de la royauté de droit divin et le système gouvernemental qu'il conviendrait de lui substituer, en quoi cette initiative permettrait-elle d'inculper la Franc-Maçonnerie ? Généraliser est presque toujours une injustice. C'est ainsi que l'on accusera l'Institution d'avoir prêté son concours à la Commune de Paris parce que cinq ou six cents illuminés ont été avec leurs insignes manifester en faveur de la cessation de la guerre civile. Aujourd'hui encore une ou deux loges de Paris ne manquent pas chaque année d'aller se promener au Père-Lachaise pour commémorer le geste de leurs aînés. Leurs obédiences sont loin de les approuver, mais quoi ? Qui connaît ce désaveu ? Les intéressés. Le public, lui, voit défiler dans un cortège une cinquantaine de frères à la poitrine barrée de cordons de maître, et il dit, et les journaux rapportent : la Franc-Maçonnerie s'était fait représenter à la commémoration rituelle de la Commune. Nier ? Envoyer aux quotidiens une rectification de l'erreur ? A quoi bon ? Pour les faits actuels comme pour les faits passés ce n'est pas la raison qui juge, mais les passions qui applaudissent ou qui condamnent.

LES ANNONCIATEURS DE LA RÉVOLUTION

Avant d'expliquer en quoi la Franc-Maçonnerie a pu, pour une petite part, servir la Révolution, il est bon, précisément pour évaluer cette part, de montrer combien les prodromes de la Révolution apparaissaient depuis longtemps aux esprits avertis. Et ce, sans remonter au chapitre « Sur les Esprits forts », dans les *Caractères* de La Bruyère qui prévoit qu'avant de mourir Louis XIV sentira « le libertinage installé tout autour de lui ».

Encore une fois il ne s'agit pas ici d'en énumérer les causes multiples, ce serait sortir du cadre de cette étude. Notre ambition plus modeste est de prouver qu'elle était attendue — et même espérée — par ceux qui voyaient de près la déchéance de la monarchie ainsi que par les observateurs faisant profession de penser. Certes, cette opinion ne se fait pas jour dans leurs écrits — du moins dans les écrits publiés de leur vivant. Mais quelle source nous offrent, sur ce sujet, les correspondances et les Mémoires du temps ! Ils s'échelonnent, pour ainsi dire, tout le long du XVIII^e siècle, et, sans prendre la peine de suivre leur ordre chronologique pas plus que celui de leurs auteurs, nous y glanerons les passages essentiels, dont l'ensemble suffira, sans le secours de commentaires, à détruire le roman d'une conspiration.

Le hasard d'une lecture récente — dans laquelle nous ne voulions trouver qu'une distraction a de sévères travaux — nous fait d'abord noter cette réflexion du chevalier d'Aydie, ce parfait honnête homme au sens à la fois où le comprenait l'époque et où l'entend la nôtre : « Sans le respect inconscient et inné des croyances qui ont appuyé la suprématie de la noblesse sur le peuple et du roi sur la noblesse, l'ordre ancien ne peut subsister. » Il fait cette remarque en 1760 à son ami le bailli de Froulay dont Voltaire appréciait tant le commerce. On objectera que cette remar-

que peut viser la propagande des philosophes et ne fait que confirmer la thèse de Barruel ; mais en 1761 le chevalier, s'adressant au même correspondant, après avoir constaté l'irrespect où sont tombées, par leur faute, la majesté royale et la gestion de ses serviteurs écrira : « Avec une pareille administration, diront les esprits affranchis, il faut que le pays se refonde ou périclite. » (1)

Ce chevalier d'Aydie n'a pas laissé dans l'histoire une place marquée, et n'étaient ses célèbres amours avec M^{lle} Aïssé, la Circassienne dont la belle âme resplendit parmi ses entours comme un lys dans un marécage, personne n'eut pris souci de nous faire connaître sa pensée. Cette pensée n'en est pas moins révélatrice de l'inquiétude ressentie même par ceux qui, comme lui, s'étaient retirés du monde.

On sait la misère du peuple, les dilapidations des intendants, les excessives dépenses de la Cour, et on peut presque dire la faillite du roi. C'est dans les Mémoires du temps que M. Gaston Maugras a puisé pour nous donner cette page presque douloureuse :

« Tout le monde vole en effet dans le service de la maison royale, et du haut en bas de l'échelle. Quelques chiffres peuvent donner une idée de cet effroyable pillage : Le Roi boit par an pour deux cent mille livres de café, orgeat et chocolat ; Mesdames brûlent pour deux cent quinze mille livres de bougie ; Madame Elisabeth à elle seule consomme pour soixante-dix mille livres de viande, trente mille livres de poisson, etc., le reste à l'avenant.

Toutes ces dépenses accumulées arrivent à des chiffres si formidables que le Roi ne peut payer, qu'il fait attendre ses fournisseurs plusieurs années et que les gens de sa maison, qui ne touchent jamais leurs gages, en sont réduits à un état d'embarras et de misère qui ne peut se décrire. Le curé de Saint-Louis de Versailles, paroisse du château, venait un jour solliciter le Roi pour ses pauvres : « Comment en avez-vous tant ? dit le monarque. — Sire, répondit le prêtre, c'est qu'il y a jusqu'à des valets de pied de votre maison qui me demandent la charité. — Je le crois bien, on ne les paye pas, répliqua Louis XV froidement. » (2)

Les gazettes qui, à partir de 1760, s'étaient partout répandues, en racontant les événements, provoquaient les commentaires.

Mais plus on approche de la date fatale, plus aux yeux des esprits avertis les conséquences de l'événement apparaissent redoutables. *L'Espion anglais* reproduit une lettre écrite à un président de Paris datée du 24 février 1777 où l'épistolier annonce une révolution prête à éclater

(1) Claude Ferval : *Mademoiselle Aïssé et son tendre chevalier*. Paris, 1920, in-16, p. 255.

(2) Gaston Maugras : *La fin d'une société. Le Duc de Lauzun et la cour intime de Louis XV*. Paris, 1893, in-8°.

par une éruption dont les suites pourraient être irréparables (1).

Les historiens qui ont étudié l'évolution de la société française voient les prodromes de la Révolution même avant le siècle dix-huitième. Et ils s'étonnent qu'elle n'ait pas éclaté plus tôt. « Sept ans après la mort de Fleury, dit M. Louis Madelin, une révolution paraîtra presque imminente, elle n'éclatera qu'en 1750, et cela paraîtra miracle à certains observateurs. » Et ailleurs : « Une réaction était fatale contre ce régime sans nom : l'absolutisme sans la grandeur, le despotisme sans l'autorité (2). »

Quand l'abbé Fiard s'étonne que Cagliostro ait prédit en 1788 la démolition de la Bastille (3) il n'y a guère là de divination maléfique ni révélation d'un projet maçonnique, car fut-il si prophète, Cagliostro ?

Cette Bastille, sans être cruelle pour les prisonniers comme des ignorants l'ont prétendu, symbolisait surtout aux yeux du peuple et des étrangers le pouvoir absolu du monarque. C'est pourquoi Linguet dans ses *Mémoires sur la Bastille* (4) l'appelle « ce monument du despotisme ». Et la preuve qu'elle était particulièrement l'objet de l'aversion populaire, nous la trouvons dans les *Mémoires Secrets de la République des Lettres* nous apprenant que le 12 mai 1775 le général de Biron avait dû prendre des mesures pour empêcher une émeute de s'emparer de la Bastille et de l'Arsenal. En 1788, à l'Académie française l'abbé Maury donne lecture de l'*Eloge de Louis XII*, qu'a composé un autre abbé, l'abbé Noël, qui est professeur à l'Université de Paris. Et quel est, au dire de Grimm, le passage de cet écrit qui fut le plus applaudi ? Celui-ci :

« Ils tomberont peut-être un jour à la voix de la philosophie et de l'humanité, ces donjons menaçans, ces murs inaccessibles qui ont vu tant de victimes innocentes se consumer lentement dans les angoisses du désespoir, ou n'être rendues au monde que pour s'y trouver isolées comme dans un désert, et for-

(1) *L'Espion anglais*. Londres, 1780-1784, in-12, T. V, p. 321-322.

(2) Louis Madelin : *Le premier son de cloche de la Révolution*, loc. cit.

(3) Abbé Fiard : *La France trompée par les magiciens et démonolâtres du XVIII^e siècle...* Paris, « l'an dernier du XVIII^e siècle, imprimé l'an 3 du XIX^e », in-8°. Ne condamne pas en bloc les francs-maçons, mais considère « le plus grand nombre d'entre eux » comme vendus au diable, p. 188 et 189. Et encore cette prédiction de Cagliostro est bien vague : « je retournerois en France, dit-il, pourvu que la Bastille soit devenue une promenade publique. Dieu le veuille ! » (*Lettre écrite par M. le Comte de Cagliostro à M...*, le 20 juin 1786, plus connue sous le titre *Lettre au Peuple français* et publiée aussi sous le titre : *Traduction d'une lettre du comte de Cagliostro à M. M... trouvée dans les décombres de la Bastille*. Paris. S. D. Un manuscrit de la lettre se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal, 12457, nos 21 et suiv. Sous la plume de l'abbé Lecanu (*Revue du monde catholique*, T. XI, p. 251) ce souhait de Cagliostro acquiert la valeur d'une certitude : « La Bastille tomba, au jour et à l'heure fixés par les loges, et que Cagliostro avait annoncés sous forme de prophétie ».

(4) Londres, 1783, in-8°.

cées d'implorer à titre de grâce l'horreur même de leur prison. *Ils tomberont...* »

Cette même année toujours, Sylvain Maréchal ose publier son *Almanach des honnêtes gens* où il substitue aux noms des Saints ceux des personnages célèbres de tous les temps. On enferme l'auteur à Saint-Lazare et on exile le censeur qui avait autorisé la publication ; mais quelle anticipation symptomatique ! Et, nonobstant cette ire de l'Autorité, le procureur général du Châtelet en novembre 1788, parle de « la liberté désirable de la Presse » ! Ce qui suggère à Grimm cette réflexion :

« C'est ainsi qu'aujourd'hui l'on parle au Châtelet, dans ce tribunal que l'on vit, il y a quelques années, tout prêt de condamner aux galères le pauvre M. Delille, pour avoir fait un livre presque aussi moral qu'ennuyeux, intitulé *La Philosophie de la Nature*. »

Même si nous voulons donner à la phrase de Cagliostro la valeur d'un pressentiment, ce pressentiment ne ferait qu'en corroborer d'autres, bien antérieurs et aussi sensationnels.

En 1743, le 30 juillet, d'Argenson écrit : « La Révolution est certaine en cet état-ci ». Le marquis de Mirabeau affirme quelques années plus tard : « l'Etat est très voisin de sa ruine », et M^{me} de Tencin déclare : « A moins que Dieu n'y mette la main, il est impossible que l'Etat ne culbute (1). » Et pourtant à cette époque la production philosophique est bien faible encore. Ce n'est même qu'à partir de ces dates qu'elle commencera à se propager. Il y avait bien eu auparavant les *Lettres Philosophiques* de Voltaire, qui avaient orienté les esprits vers le libéralisme de la Constitution anglaise — ce qui est, nous le concédons, un fait d'une énorme importance, mais les impiétés politiques et religieuses étaient noyées parmi tant de considérations d'ordre littéraire que leur influence malgré le jugement qui condamna le livre au feu, s'en trouvait fort amortie. Ce n'est qu'en 1748 que paraît l'*Esprit des Lois* de Montesquieu et en 1749 *La Lettre sur les Aveugles* de Diderot. Quant à l'*Encyclopédie* son premier tome ne sera lancé qu'en 1751. Seulement pour un historien bien pensant (dans le sens que l'on est convenu d'ajouter à cette épithète) ce n'est pas un argument susceptible de diminuer la responsabilité des philosophes. Au contraire, M. Louis Madelin avoue que « la Révolution n'éclata pas pour diverses raisons qui ne pouvaient d'ailleurs qu'en ajourner l'explosion » et, après l'avoir ainsi considérée comme inévitable, il en

(1) Citations de M. Louis Madelin.

charge, comme M. Roustan, la conscience des philosophes. Ils ont pour lui apporté l'idée : « Sans l'intervention de la philosophie, elle ne se pouvait consommer. » C'est une erreur de croire que les hommes se soulèvent pour une idée. Ils se soulèvent quand ils ont le ventre creux, et l'idée n'apparaît ensuite que pour justifier leur révolte. Puis cette idée devient un drapeau pour les mystiques, qui vont parfois dans leur ferveur jusqu'à lui sacrifier leur vie. Mais elle serait *par elle seule* incapable d'émouvoir la multitude. Si par une opération magique comme il s'en rencontre dans les contes de Fées, Louis XVI, Marie-Antoinette et le Dauphin appelés par la foule crédule « le boulanger, la boulangère et le petit mitron » avaient pu lui donner du pain, la République serait restée dans les limbes de longues années encore.

C'est encore le marquis d'Argenson qui va nous en fournir la preuve. Tout son *Journal* n'est qu'un cri d'alarme devant le décri qui assaille la royauté et le mécontentement, de plus en plus flagrant, de la nation tout entière : « Les provinces périssent, écrit-il le 4 novembre 1747, nulle agriculture, nul commerce... *Qu'est-ce que cela deviendra dans quelques années ! Qu'est-ce que cela est déjà.* » Il se plaint des « délices » de la Cour en évoquant les descriptions de Pétrone « tandis que les affaires politiques demandent le plus grand sérieux ». On vilipende le roi dans des libelles, on s'en moque dans les chansons, on le caricature dans des estampes. On lui prédit dans une prophétie en vers « *que ses sujets se révolteront* » (1^{er} mars 1749). La famine s'accroît, la misère fait fermenter la colère du peuple, et cependant à Versailles on continue à dépenser et à s'amuser. « L'illumination est augmentée chez la reine » (6 fév. 1748). La Pompadour est si contente de la chaise percée que lui a faite Migeon, ébéniste du faubourg Saint-Antoine, qu'elle obtient pour lui une pension de 3.000 livres ; et le sellier Fontaine en reçoit une de 4.000 pour lui avoir livré une « belle berline » (12 mai 1749). On ne paie plus les gages des domestiques, ni même les fournisseurs. « Les palefreniers du roi demandent l'aumône », mais pour les ballets de la Cour on donne des habits neufs aux acteurs. « *Le Devin du Village* a coûté au roi plus de 50.000 écus » (10 nov. 1752). « Chaque voyage aux maisons de campagne du roi, même celui de Trianon, coûte cent mille livres... *cette maison royale est un abîme pour la nation* » (11 fév. 1752).

Écoutons ce qu'il écrit à la date du 7 septembre 1752 :

« La mauvaise issue de notre gouvernement monarchique absolu achève de persuader en France, et par toute l'Europe, que c'est la plus mauvaise de

toutes les espèces de gouvernement... Nous voyons ici dans un grand jour sous le régime actuel : un prince doux, mais de nulle activité, laissant aller les choses dont les abus, commencés par l'orgueil de Louis XIV, vont nécessairement à la perte du royaume ; nulle réformation, quand elle est nécessaire ; nulle amélioration ; des choix sans lumières, des préjugés du temps sans examen ; par là tout va de plus en plus à la perte nationale, tout tombe par morceaux, et les passions particulières cheminent sous terre pour nous miner et nous détruire...

« L'opinion chemine, monte, grandit, ce qui pourrait commencer une RÉVOLUTION NATIONALE. »

Suivons encore d'Argenson. Il y a dans son *Journal* des accents tellement prophétiques que la nécessité d'un complot pour expliquer la Révolution apparaît comme une dérision. « On ne parle, écrit-il, le 1^{er} mai 1751, que de la nécessité d'une prochaine révolution par le mauvais état où est le gouvernement du dedans... Peut-être demandera-t-on un conseil ou même les Etats Généraux de la nation. » Tout le monde espère la « Révolution ». En 1751 ! « On ne parle que de cela, et jusqu'aux bourgeois tout en est imbu. » Les villages sont en ruines. Le pain augmente. On chasse les pauvres des hôpitaux « faute de pouvoir les nourrir ». Et en même temps « on bâtit à Versailles, proche de l'hôtel de la marquise de Pompadour, un vaste théâtre d'Opéra où il pourra, dit-on, tenir jusqu'à 4.000 personnes ». On va tirer à Versailles un feu d'artifice dont une seule bombe coûtera 2.000 écus et une seule fusée 800 livres. « La fête coûtera plus de deux millions. » « La Cour est le tombeau de la nation. » Et d'Argenson prévoit une « totale révolution où l'on élirait de véritables tribuns du peuple, des comices, des communes, et où le roi et les ministres seraient privés de leur excessif pouvoir de nuire ». La Bretagne se révolte, la Normandie se révolte, l'Auvergne se révolte, le Dauphiné se révolte. Et dans ces deux dernières provinces « la noblesse s'en est mêlée et s'est malheureusement montrée à la tête des séditions ». On étouffe ces révoltes. On arrête, on emprisonne, on tue. Mais quel levain qui fera un jour déborder la haine et la colère des victimes ou des parents de ces victimes !

Le 2 juin 1752 d'Argenson pousse ce cri d'indignation : « Enfants opprimés sous des précepteurs injustes et stupides, voilà les peuples d'une monarchie absolue. »

Le 29 août 1753 cette définition de la Cour : « une terrible école de crimes et de noirceurs même dans les familles ». A cette époque il y a huit mois qu'on ne paie plus la marine, ni les officiers, ni les matelots, mais « on a mis à part deux millions pour donner des fêtes pendant le voyage de Fontainebleau ».

Que pense le roi de tout cela ? « Il ne pense rien, dit d'Argenson, *il vit au jour le jour...* L'abbé Chauvelin, dans une de ses harangues, a dit en propres termes que « c'étaient les derniers soupirs de la royauté mourante ».

Le peuple chansonne Louis XV — et dans quels termes ! Des placards injurieux, souhaitant sa mort, sont accrochés aux grilles du château : « Tu vas à Choisy, que ne vas-tu à Saint-Denis. » Et M. de Sartine, le lieutenant général de police, répond à ceux qui s'en indignent : « Si je voulais faire arrêter pour des propos, il faudrait que je fasse arrêter tout Paris. »

Qu'arrivera-t-il ? s'écrie le marquis d'Argenson. « Les Parisiens sont en grande combustion intérieure. » « *Une Révolution est plus à craindre que jamais* » (20 juin 1754). Et cinq jours après il écrit :

« Les opinions nationales prévalent et peuvent mener loin. L'on observe que jamais l'on n'avait répété les noms de *Nation* et d'*Etat* comme aujourd'hui ; ces deux noms ne se prononçaient jamais sous Louis XIV, et l'on n'en avait seulement pas l'idée. L'on n'a jamais été si instruit qu'aujourd'hui des droits de la nation et de la liberté. Moi-même, qui ai toujours médité et puisé des matériaux dans l'étude de ces matières, j'avais ma conviction et ma conscience autrement tournées qu'aujourd'hui. »

On n'eut pas prononcé sous le grand roy les deux mots prophétiques, certes ! « on n'en avait pas seulement l'idée ».

De même que le Christianisme a divisé en deux espèces les êtres qui occupent la terre : l'homme et les animaux, accordant l'intelligence au premier et ne concédant que l'instinct aux seconds, il semble à toute la France d'alors — aux pauvres comme aux riches — que l'humanité se divise *justement* en deux classes, celle qui doit commander et jouir de la vie et celle qui doit peiner et obéir. L'idée qu'un jour viendrait où ces deux classes se pourraient confondre ne paraît alors réalisable que dans le domaine de la Fable. C'est avec l'ingénuité la moins dépourvue d'artifices que M^{me} de Sévigné écrit : « On remercie Dieu qu'il y ait des hommes qui, pour douze sols, veuillent bien faire ce que d'autres ne feraient pas pour cent mille écus. » Ces ouvriers et ces « bêtes de somme » que sont les paysans sont aussi nécessaires dans leur humilité à l'équilibre social que la domination des Puissants. Un tel ordre est considéré comme d'origine divine. Et lorsque Massillon fait reproche au Roy du haut de la chaire de sa conduite un peu libre à l'égard de la morale religieuse, il ne manque pas (ce qui atténue délicieusement la sévérité de ses propos) de lui faire remarquer que Dieu a placé les Grands à la tête des autres hommes pour

qu'ils puissent leur servir d'exemple. C'est la théorie du servage mise en pratique par la féodalité qui continue de s'affirmer dans la France unifiée jusqu'à l'époque de la Révolution. Sur ce point l'avis est presque unanime. Les accès de révolte qui, à certaines époques, ensanglantent l'Histoire sont des rébellions d'esclaves contre les excès de la servitude, non contre la servitude même.

On a tendance à croire que la philosophie a poursuivi la libération de l'*individu*. C'est tomber dans la même erreur qui nous fait attribuer au Christianisme la destruction de l'esclavage dans le monde antique ; il n'y a jamais pensé et n'y pouvait penser tant cet esclavage paraissait inhérent à l'existence même de toute société. Le Christianisme a seulement préconisé l'adoucissement des traitements envers les humbles, — et ce sont les mêmes paroles de pitié, et non de justice, que nous retrouvons chez ceux qui, au XVIII^e siècle, préparent eux aussi, et sans s'en douter, la transformation du statut millénaire. On ne songe pas plus à la déchéance des Grands qu'à l'exaltation des petits. L'ilotisme semble aussi indestructible que la royauté. Pour d'Alembert la liberté « est un bien qui n'est pas fait pour le peuple, car le peuple est un enfant terrible qui tombe et se brise dès qu'on le laisse marcher seul et qui ne se relève que pour battre sa gouvernante ». La philosophie de Diderot se tient « au-dessus de la mêlée ». Pour Voltaire « la multitude est ignorante et hébétée, elle est faite pour servir et doit être laissée en servitude ». Et que d'autres phrases du même auteur on pourrait citer, que synthétisent bien ces mots d'une lettre à Damilaville (1^{er} avril 1766) : « Il me paraît essentiel qu'il y ait des gueux ignorants. » Même Mably, dont se réclame Marat et dont Babeuf et Buonarotti projettent de réaliser les idées, Mably qui avait été un des premiers à proclamer que « les rois sont faits pour les peuples et non les peuples pour les rois », comment dans *Les Droits et les Devoirs du citoyen* conçoit-il ces droits et ces devoirs ?

« Admirez avec moi, écrit-il, l'auteur de la nature, qui semble avoir destiné ou plutôt qui a réellement destiné cette lie de l'humanité à ne servir, si je puis ainsi parler, que de lest au vaisseau de la société, par la pesanteur d'âme qui l'empêche de penser. »

De même que Platon, Mably attribue « l'avilissement » et la ruine de la République athénienne à l'emprise démocratique. L'ouvrier ne doit avoir aucune part à la souveraineté : « On ne doit admettre au gouvernement de l'Etat que les hommes qui ont un héritage parce que le travail manuel avilit l'âme des autres. *Eux seuls ont une patrie.* »

Tous sont prêts à corroborer la pensée de Pascal exprimant l'obligation où se trouvent les maîtres de tromper le peuple puisqu'il ne peut reconnaître la vérité. Ce peuple « doit obéir aux supérieurs non parce qu'ils sont justes mais parce qu'ils sont supérieurs ».

Et la bourgeoisie, une fois victorieuse des deux autres Ordres, adoptera ce concept bien longtemps encore. Rappelons-nous l'opposition de Thiers à l'instruction obligatoire pour tous, cette instruction pouvant déterminer « un commencement d'aisance, et l'aisance n'est pas réservée à tous ».

En 1754, l'abbé Coyer, comparant la situation du peuple français à celle du peuple romain, écrivait dans ses *Bagatelles morales* « nous ririons bien si on disoit : *la majesté du peuple français.* » (1)

Quand en 1796 Montjoye s'écrie : « Peut-on bien, sans rire, dire le citoyen Samson, le citoyen Santerre » (2), il traduit, lui, contempteur du nouvel état de choses et qui n'en revient pas, le sentiment partagé par tous les Français même aux premières heures de la Révolution.

Cependant qui oserait affirmer que, dans une vague prescience de l'avenir, l'âme de certains esclaves n'abritait pas ce rêve ?

* * *

Nous ne faisons pas ici allusion au courant d'idées qui, le long des âges, se sont répandues en Europe. Que Thiers fasse remonter la Révolution à la Réforme de Luther, Louis Blanc à la propagande de Jean Huss et de Jérôme de Prague et Buchez à la prédication de l'Évangile — ce sont là des anticipations que l'on pourrait multiplier et qui n'ont avec notre sujet qu'un rapport lointain. La question est de savoir si les actes de la Royauté au XVIII^e siècle n'ont pas aidé à changer en révolte des esprits cette rébellion larvée des corps.

« On ne sait quel esprit de vertige s'est emparé de ces malheureux (les gens de la campagne) — écrit Pidansat de Mairobert en 1775 — mais on entend qui semblent désirer une révolution, qui parlent de guerre civile et n'attendent que par là un changement de sort. » (3)

Et Jean-Jacques écrit en 1780 :

« Nous approchons de l'état de crise et de l'ère des révolutions. » (4)

(1) *Paris*, 1754, in-16, T. I, p. 294.

(2) *Eloge historique et funèbre de Louis XVI^e du nom, roi de France et de Navarre*, loc. cit., note p. 116.

(3) *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres*, T. XXX, p. 360.

(4) *Emile*. Genève, 1780, in-12, T. II, p. 99.

Combien de fois a-t-on cité aussi le passage de cette lettre que le 1^{er} mars 1764 Voltaire écrit au marquis de Chauvelin, alors ambassadeur de France à La Haye :

« Tout ce que je vois jette les semences d'une révolution qui arrivera inmanquablement, et dont je n'aurai pas le plaisir d'être témoin. Les Français arrivent tard à tout, mais enfin ils arrivent. La lumière s'est tellement répandue de proche en proche qu'elle éclatera à la première occasion ; et alors ce sera un beau tapage. Les jeunes gens sont bien heureux, ils verront de belles choses. » (1)

En 1771 paraît une épigramme sur le mot « royalement ». Pidansat de Mairobert la signale dans ses *Mémoires Secrets* (2) le 3 juin, et le lendemain il n'hésite pas à en reproduire cet extrait — dix-huit ans avant la Révolution française :

Le mot *Royalement* jadis était louange ;
 Tout ce qu'on faisait bien était fait comme un roi.
 On disait comme un Dieu, comme un Roi, comme un Ange ;
 Mais aujourd'hui ce mot est d'un tout autre aloi.
 Juger *royalement*, c'est dire n'y voir goutte,
 Et n'écouter jamais qu'un gueux de chancelier ;
 Payer *royalement*, c'est faire banqueroute,
 Vivre *royalement*, c'est être putassier.

Le comte de Tilly, l'auteur du fameux distique sur Louis XVI, d'ailleurs d'une inspiration discutable :

*Il ne sut que mourir, aimer et pardonner ;
 S'il avait su punir, il aurait su régner,*

a laissé des *Mémoires* sur la fin du XVIII^e où nous glanons cette curieuse prédiction que lui fit vers 1785 M. de Nocé un jour où il chassait dans ses terres en Normandie :

« Monsieur, me disait-il, ouvrez nos fastes, nous sommes une nation à tragédies, depuis longtemps nous n'en avons que sur nos théâtres. La Fronde, les guerres de religion, la Saint-Barthélémy même, *tout cela est pâle à côté de ce qui nous attend*. Vous m'en direz des nouvelles de l'autre côté de la tombe, si l'on s'y revoit. La reine est détestée, le roi est faible ; le ministre inhabile et corrompu ; les finances, ce prétexte de toute révolte, sont épuisées... La France périra, monsieur, et de votre temps ; *c'est un fer vieilli qu'il faut retremper dans le feu, dont il faut rajeunir la dégradation dans le sang.* » (3)

(1) Cette lettre fut révélée pour la première fois au public dans l'*Almanach littéraire* ou *Étrennes d'Apollon*, par M. d'Aquin de Château. Lyon, Grimm en parle dans sa *Correspondance* en janvier 1790.

(2) ... *pour servir à l'histoire de la République des Lettres...* dits *Mémoires de Bachaumont*. Voir plus loin la référence complète.

(3) Tilly (Comte de) : *Mémoires pour servir à l'histoire des mœurs de la fin du XVIII^e siècle*. Londres, 1828, in-8°, T. II, p. 94.

Mais même au xvii^e siècle il n'est pas que les libertins pour trouver que la royauté est malade.

Dans son *Histoire de la Vie de Fénelon* (1), le chevalier de Ramsay attribue au célèbre prélat les paroles suivantes :

« Quand les souverains s'accoutument à ne reconnaître d'autres lois que leurs volontés absolues, ils sapent les fondements de leur Puissance. Il viendra une Révolution soudaine et violente qui, loin de modérer leur autorité excessive, l'abolira sans ressource. »

Si on veut douter que ces paroles aient été prononcées par Fénelon, le fait qu'elles se trouvent rapportées dans un ouvrage publié en 1723 n'est-il pas déjà assez significatif ?

Vauban lui-même ne prévoyait-il pas le cataclysme lorsqu'en 1701 — toujours sous Louis XIV — dans son *Mémoire sur la dîme royale et sur l'édit de Nantes* où il flétrit sous le nom de *harpies* tous les collecteurs d'impôts et gens de finance, il écrivait ces lignes pathétiques :

« Les villes, les grands chemins sont pleins de mendiants chassés de chez eux par la faim ; la dixième partie du peuple est réduite à la mendicité et mendie effectivement ; sur les autres neuf dixièmes, cinq ne peuvent faire l'aumône, et, sur les quatre qui restent, trois sont fort mal aisés. »

Quelques années après, Locke fait un voyage en France. Voici un passage de sa relation :

« 15 septembre. Bordeaux. Grave. — C'est du coteau qui porte ce nom que vient l'excellent vin de Grave. J'ai causé longtemps avec un paysan qui m'a dit qu'il avait trois enfants en bas âge, et que pour nourrir sa femme, lui-même et ses enfants, il gagnait sept sous par jour. Là-dessus, il fallait payer la taille, le loyer de la cabane et vivre, non seulement pendant les jours ouvrables, mais les dimanches et jours fériés, jours où l'on ne travaillait pas. La maison de ce malheureux, ou plutôt la hutte misérable où sa famille était entassée, ne se composait que d'une seule chambre à une seule porte, sans fenêtres ni cheminée, découverte par le haut, et de l'aspect le plus affreux. Il louait ce taudis douze écus par an, plus quatre livres pour la taille. Quelques jours auparavant, le collecteur avait enlevé les ustensiles du ménage, la poêle à frire et la marmite. Pour nourriture ordinaire, ces pauvres gens n'ont que du pain de seigle et d'avoine et de l'eau, rarement de la viande. En Saintonge et dans le pays d'Aunis, leur misère est encore plus déplorable. » (2)

(1) *Histoire de la Vie de Mgr François de Salignac de la Motte-Fénelon, Archevêque duc de Cambrai. La Haye, 1723, in-12.*

(2) Reproduit par Philarète Chasles : *L'Angleterre politique. Paris, 1878, in-16, p. 188.*

Auguste Nicaise étudiant le Journal des Etats qui se sont tenus à Vitry-le-François en 1744 — notons toujours la date — écrit : « On y sent déjà à quarante-cinq années de distance, ce souffle égalitaire qui passa sur la France de 89. » (1)

Et que d'autres pronostications aussi émouvantes pourrait-on recueillir au cours du siècle jusqu'au cri d'alarme poussé par Restif de la Bretonne une année avant la prise de la Bastille : « De tous nos gens de lettres, je suis le seul qui connaisse le peuple. *Prenez garde, magistrats, une révolution se prépare.* » (2)

* * *

Et pour finir, ces citations que nous empruntons exprès à des écrivains qui, par leur situation sociale, par leur profession ecclésiastique ou leurs convictions politiques, sont loin d'être favorables au « jacobinisme ». Il serait trop facile d'aller chercher des références chez leurs adversaires, admirateurs de la Révolution, bien que le fait d'attribuer celle-ci aux fautes des Grands plus qu'au courage et à l'habileté de leurs aïeux ne leur causerait probablement aucun plaisir.

D'abord M^{me} de Staël :

« Il faut attribuer la Révolution à tout et à rien ; chaque année du siècle y conduisait par toutes les routes. » (3)

Sénac de Meilhan :

« L'éclat de la Cour ayant diminué, et celui des Grands s'étant éteint entièrement, on s'est familiarisé avec des idées d'égalité, indifférentes d'abord aux Peuples, *mais précieuses aux riches, qui croyaient n'avoir qu'à gagner dans l'établissement d'un régime républicain.* » (4)

M. Albert Sorel :

« Ce n'est pas la Révolution à proprement parler qui détruit le gouvernement, c'est parce que le gouvernement est détruit que la Révolution triomphe. » (5)

(1) Auguste Nicaise : *Journal des Etats tenus à Vitry-le-François en 1744*, rédigé par Bertin du Rocheret... Documents curieux et complètement inédits sur l'histoire et la noblesse de Champagne, etc. *Châlons-sur-Marne*, 1864, in-12.

(2) *Memento* de Restif, publié par P. Cottin à la suite de *Mes Inscriptions*, p. 304, Référence donnée par André Beaunier dans sa *Jeunesse de Joseph Joubert*. Paris, in-16.

(3) M^{me} de Staël : *Considérations sur les principaux événements de la Révolution française*. Paris, 1818, T. I, p. 88.

(4) Sénac de Meilhan : *Du gouvernement, des mœurs et des conditions en France avant la Révolution*, avec les caractères des principaux personnages du règne de Louis XVI. Paris, 1814, in-8°.

(5) Albert Sorel : *L'Europe et la Révolution*, loc. cit., T. II, p. 3.

Il faut lire les pages d'une argumentation si décisive où Caro, cet écrivain aux opinions politiques pourtant bien modérées, monte la lente poussée de l'esprit d'opposition à une époque bien antérieure à la propagande philosophique — poussée provoquée par tant de causes dont la responsabilité incombe uniquement aux fautes du régime et à Louis XV « coupable d'avoir trompé si cruellement l'amour obstiné et le long espoir de son peuple ».

« Ce qu'il faut bien comprendre, écrit-il, c'est que contrairement à la créance commune, la matière du vaste incendie qui devait éclater plus tard avait été préparée par d'autres mains que celles des philosophes ; il couvait déjà dans les âmes, la philosophie n'en fut que l'explosion. » (1)

Ailleurs, en parlant de la convocation des Etats Généraux :

« C'était déjà le châtement, en attendant le coup de foudre qui va bientôt disperser toutes ces grâces flétries et jeter à bas ces ruines fardées. »

Et plus loin, rendant compte de l'ouvrage *Le Secret du Roi* où le duc de Broglie reproduit la correspondance, ignorée du ministère, qu'il entretint avec Louis XV, Caro aboutit à cette loyale conclusion :

« Que la Révolution se soit bien faite, c'est une autre question à discuter. Qu'elle fut nécessaire, c'est ce qui ressort avec évidence de chaque page de ce livre. C'en est la leçon suprême et l'inexorable moralité. » (2)

Des royalistes comme Horace de Viel-Castel sont acculés à cette triste constatation :

« En réalité, royauté et société étaient mortes, leurs cadavres restaient debout, mais l'esprit ne les animait plus ; chacun avait contribué à cette mort : royauté, clergé, magistrature, noblesse et peuple. » (3)

Et il sied de remarquer l'ordre que suit l'écrivain pour établir les responsabilités.

M. l'abbé Lecanu, parlant du début du XVIII^e siècle, écrit :

« Le désordre était dans toutes les têtes ; l'amour de la nouveauté, l'esprit d'opposition, le besoin vague et indéfini d'un changement de situation, d'une transformation que chacun envisageait à son point de vue et dans des intérêts de rang, de bénéfices et d'honneur, en opposition avec tous les autres intérêts, mettaient en fermentation les imaginations ; tout était désordre, indo-

(1) E. Caro : *La fin du XVIII^e siècle*. Paris, 1880, in-16, T. I, p. 4.

(2) *Ibidem*, p. 104.

(3) Horace de Viel-Castel : *Marie-Antoinette et la Révolution française*. Paris, 1859, in-16, p. 19-21.

cilité ; la boussole était affolée, les mains qui tenaient le gouvernail étaient fatiguées de la manœuvre et ne devaient plus résister au flot ni surmonter la vague. » (1)

Même Mgr Gaume dans le gros livre qu'il a consacré à la Révolution où il stigmatise à la fois la Renaissance, le Protestantisme et la Libre-Pensée, avoue que « le despotisme de Louis XIV et les orgies de la Régence rendirent nécessaire une rénovation sociale (2) ».

Enfin — car nous pourrions multiplier les exemples — cette page de M. Ernest Daudet, qui ne passe pourtant pas pour un écrivain favorable aux « rouges » — page où se résument les craintes ou les espoirs de tous les auteurs ou mémorialistes que nous avons cités :

« En fait le règne de Louis XV avait rendu la Révolution inévitable. Le fruit n'était pas mûr ; mais à la mort de ce prince, il apparaissait déjà. Personne n'aurait pu l'empêcher de mûrir. La question qui se posait était celle de savoir s'il serait pacifiquement détaché de l'arbre, à son jour et à son heure, par les mains royales et offert aux sujets, ou violemment arraché par les mains populaires. La monarchie de droit divin avait fait son temps ; le peuple se préparait à entrer en scène. Le moment approchait où il faudrait, par des réformes spontanées, devancer ses exigences, à moins de s'exposer à le voir les formuler sous une forme irritée et à être contraint d'y céder ou de les noyer dans le sang. » (3)

* * *

La raison pour laquelle la Révolution n'est pas venue plus tôt, ce n'est ni parce que la Franc-Maçonnerie n'était pas assez influente, ni parce que la philosophie n'avait pas encore suffisamment éclairé les esprits, mais simplement parce que le Français est par nature hostile à un changement, qu'ayant le mal il appréhende toujours le pire. Et M. H. Carré a excellemment résumé cet état d'âme en écrivant :

« La Royauté a largement profité de la terreur instinctive qui saisit les masses en présence de l'inconnu. » (4)

(1) Abbé Lecenu : *Sociétés secrètes : Franc-Maçonnerie, Charbonnerie, Jacobinisme Rose-Croix...* In *Revue du monde catholique*. Paris, in-8°, T. XI, n° 66.

(2) *La Révolution*. Lyon, Paris, in-8°, T. VIII, p. 260-261.

(3) Ernest Daudet : *A travers trois siècles*, in-16. Paris, Hachette, 1915, p. 77.

(4) H. Carré : *La France sous Louis XV*. Paris, in-8°, p. 239.

LA RESPONSABILITÉ DES HAUTS GRADES

L'innocence ou mieux la non-culpabilité de la Franc-Maçonnerie (on verra plus loin pourquoi nous établissons ce *distinguo*) est tellement évidente pour qui sait la façon dont elle était composée, qu'il nous faut rechercher comment a pu s'accréditer la fable de sa participation effective à la Révolution française. Il n'eût pas suffi des ouvrages de Robison, des abbés Lefranc, Barruel et Proyart, du chevalier de Malet, de Forgame, de Pouget de Saint-André et de tous ceux qui, comme M. Léon de Poncins de nos jours, suivirent la même inspiration pour la faire triompher, si les auteurs n'avaient pu la justifier par un faisceau de présomptions — présomptions équivalant, pour le public non averti, à des preuves. Pour les prêtres hostiles à l'Ordre le fait que la Papauté avait excommunié les francs-maçons leur donnait envers ceux-ci un sujet de méfiance — et comme cette Papauté, cherchant toujours par une adroite tactique à mettre le Temporel dans son jeu, avait insinué que les *liberi muratori* poursuivaient le ténébreux projet de détruire non seulement la religion mais la monarchie, toute une littérature, dès la naissance de la Franc-Maçonnerie, avait propagé l'inculpation. La Royauté, qui, en somme, savait à quoi s'en tenir sur cet illusoire danger, n'avait guère prêté une oreille complaisante au cri d'alarme du Vatican, et, comme on l'a vu, sa rigueur contre la « Vénérable Confrairie » ne s'était manifestée que par des amendes pour les traiteurs et des remontrances inefficaces pour les délinquants eux-mêmes. Il n'en est pas moins vrai que la campagne des adversaires s'était continuée durant tout le XVIII^e siècle ; et les thuriféraires même, en en dénonçant la fausseté, en avaient imprudemment propagé la teneur. Les libelles contre la Secte parus avant 1789 sont assez nombreux, mais leur effet fut demeuré inopérant si les circonstances n'étaient venues leur donner un semblant de véracité. Les socié-

tés secrètes, en cas d'événements inattendus ou inexplicables pour certaines intelligences, sont toujours là pour donner au problème une facile solution. Les Chrétiens des Catacombes et les Jésuites au cours des siècles avaient été ainsi les victimes expiatoires des forfaits qu'ils n'avaient pas commis.

L'accusation portée sur la Franc-Maçonnerie par Barruel ne faisait que continuer la campagne engagée par l'Eglise de Rome contre l'Ordre naissant. On a pu voir au cours de ce livre la suspicion que ses adversaires jetèrent sur ses travaux et les mesures de rigueur qu'ils provoquèrent de la part de certains gouvernements, inquiets du mystère de ces travaux. N'accusait-on pas déjà les francs-maçons de vouloir saper le trône et l'autel ? Or le jour où cet autel s'est trouvé ébranlé et le trône en ruines, n'était-il pas fatal que les catholiques militants nourris de la casuistique de leurs aînés — et héritiers de leurs ressentiments — et même que des érudits un peu mystiques tels que Robison et Nicolaï, pour qui les événements les plus logiques se compliquent de sortilège, ne vissent dans ce prodigieux renversement de valeurs que sanctionna la Révolution le résultat enfin atteint de la lointaine prédiction ? Nous voyons là se produire le phénomène, incompréhensible pour qui ne l'étudie pas à ses sources, du cheminement que peut suivre, à travers les âges et les esprits, une calomnie ou une interprétation tendancieuse. Que de malheurs ou de maladies ont paru justifier les vaticinations de pessimistes, alors que ces maux ont eu une toute autre cause que celle qu'ils avaient prévue ! Quel passionnant motif d'observation pour le philosophe détaché de tout parti pris que le duel de la logique imaginative et de la logique raisonnée !

Toutefois ce n'étaient là que des propos romanesques dont la portée eut été tout de même médiocre si une documentation n'avait paru les corroborer. Or cette documentation, le ritualisme de certaines obédiences de degrés supérieurs la fournissait — et parmi ces degrés, singulièrement celui de Kadosch. Le Kadosch, en effet, jurait haine aux prêtres et aux rois. Comment ce grade avait-il pu être adopté par les adeptes de la *Stricte Observance*, par le *Rite Primitif*, par le *Système suédois* et probablement par plusieurs de ces Puissances maçonniques qui, sous prétexte de créer une sélection parmi les initiés, suivaient des rites nombreux aux multiples appellations ? Ici un rappel d'ordre historique est nécessaire. La réédition du livre de Dupuy sur la condamnation des Templiers avait suscité parmi l'élite pensante un assez vif émoi. On se rappelait le mot

de Bossuet : « On ne sait s'il n'y eût pas plus d'avarice et de vengeance que de justice dans cette exécution. » (1)

Ce mot au xvii^e siècle avait fait réfléchir; cent ans après, cette réflexion évolue vers une ardente commisération. Bossuet pose un point d'interrogation : « On ne sait. » Voltaire et les encyclopédistes suppriment ce point d'interrogation. Pour eux « on sait ». Bien entendu ces derniers sont assez prudents pour ne point charger d'opprobre Philippe le Bel, en vérité le principal artisan de la destruction de l'Ordre — Bertrand de Got n'ayant pu qu'obéir à la volonté du monarque auquel il devait la tiare. Mais attaquer Philippe le Bel c'était par ricochet atteindre la royauté. Aussi ne chargent-ils de leur exécration que le pape Clément V. C'est une critique qu'on se peut permettre. Le Vatican n'est pas du dernier bien avec la Cour de France, et cela depuis le temps lointain où celle-ci s'était révoltée contre le droit de regard que le Souverain Pontife prétendait avoir sur la gestion des royaumes. Le Gallicanisme, c'est-à-dire l'Eglise catholique, apostolique et française, était né de ce conflit. Aussi Voltaire pouvait-il écrire que « cette Saint-Barthélemy de chevaliers... condamnés par un pape et par les cardinaux, est la plus abominable cruauté qui ait été exercée au nom de la Justice » (2). Et dans un autre ouvrage il va jusqu'à innocenter complètement Philippe le Bel : « Le roi, dit-il, ne participa ni à l'iniquité des supplices ni à l'activité des procédures sacerdotales ; il ne se mêla que de la translation des biens d'un Ordre à un autre. » (3) Voltaire sacrifie à la courtoisie le devoir de probité qui est la vertu primordiale de l'historien, car les adversaires et les partisans de la réhabilitation du Temple sont unanimes pour attribuer à Philippe le Bel la responsabilité de l'abolition de l'Ordre.

Mais — ici nous rentrons dans notre sujet — cette discrimination entre l'acte du roi et l'acte du pape, ceux qui n'ont pas à extérioriser leur pensée ne la font pas. Pour eux, les deux pouvoirs, temporel et spirituel, sont complices, et si flétrissure il y a, l'un et l'autre la méritent également.

Après la défaite de Culloden qui brisa pour toujours les espoirs du pré-

(1) Bossuet : *Abrégé de l'histoire de France*. In *Œuvres complètes*, T. XII. Bar-le-Duc, 1863, in-8°.

(2) Voltaire : *Annales de l'Empire depuis Charlemagne*, par l'auteur du *Siècle de Louis XIV*. Bâle, 1753, 2 vol. in-12. Chap. « Henri VII de la maison de Luxembourg » : Templiers.

(3) Voltaire : *Histoire du Parlement de Paris*, par M. l'Abbé Big (un des nombreux pseudonymes dont se servit Voltaire pour la 1^{re} édition de plusieurs de ses ouvrages). Amsterdam, 1769, 2 vol., in-12 ; Cf. le chap. IV. Pour les autres passages de son œuvre où Voltaire parle des Templiers, cf. M. Dessubré : *Bibliographie de l'Ordre des Templiers*. Paris, 1928, gd in-8°, p. 273, 274.

tendant Charles-Edouard, les Ecossais, qui ont défendu en France la cause stuardiste, se dispersent parmi les loges orthodoxes (entendons par là obéissant aux *Constitutions d'Anderson*) ; seulement ils se trouvent là dans un milieu aux tendances égalitaires qui convient mal à leur aristocratie.

C'est alors que l'on voit fleurir en France — et plus tard à l'étranger — les Puissances nombreuses, auxquelles nous avons fait allusion plus haut, qui ont des grades multiples et un ritualisme différent de celui des loges des trois premiers degrés ou loges bleues.

Ce Ritualisme, il faut l'imaginer de façon que les adeptes demeurent les servants d'une ambition chevaleresque. Or quelle plus noble ambition que de défendre la mémoire des Templiers si injustement martyrisés et spoliés ? Nous voyons peu à peu se former en maçonnerie ce qu'on a appelé la légende templière. On crée des grades où s'évoque leur tragique aventure. Les frères haut titrés s'affublent de vêtements signés de la croix rouge et brandissent des rapières. Ils sont non seulement les vengeurs mais les continuateurs de l'Ordre. Des récits circulent qui racontent l'exode des Chevaliers. Ceux-ci, dispersés par l'ordre du pape, ont échoué en Ecosse. Là ils ont mystérieusement continué leur mission de libération des peuples hors de l'emprise de tout despotisme — et les francs-maçons écossais se doivent de poursuivre cet apostolat. C'est un apostolat héroïquement démentiel parce qu'aucun document ne permet d'attribuer un concept aussi pathétique à ces chevaliers mi-moines et mi-soldats, qui, incultes et brutaux comme on l'était à leur époque (à l'exception de quelques penseurs isolés), étaient plus soucieux d'accroître leurs biens matériels que leur intelligence ou leur spiritualité. Ils avaient une Règle comme tout ordre religieux — mais à part cette Règle, leur participation aux Croisades et leurs opérations financières, rien ne subsistait ni de leurs actes ni de leurs propos. Ce mystère permettait et permit toutes les suppositions. Il en fut d'eux comme de cette *terra incognita* dénommée l'*Atlantide* dont Platon nous a laissé une description de conte de fées et sur laquelle des rêveurs peuvent exercer abondamment, et sans crainte d'être démentis, la fertilité de leur imagination. Du moment qu'on ne savait rien ou à peu près rien sur les Templiers, on pouvait les décorer de toutes les vertus — et conséquence obligatoire — charger de tous les vices leurs persécuteurs.

Le danger est qu'un rituel généralise. Forcément. Il ne peut être rapetissé à la médiocrité d'une anecdote. Ce n'est pas le crime de Philippe le

Bel ou de Clément V qu'il convient de représenter, mais, au-dessus de leurs personnes, le pouvoir qu'ils ont incarné. Ils ont pu le commettre ce crime, parce que l'un était roi et l'autre était pape. Ainsi la vengeance atteint la hauteur d'un symbole. Ce sont la papauté et la royauté qui sont coupables. Ce sont elles dont on poursuivra la destruction. Pour leur substituer quoi ? On l'ignore. On joue à la Chevalerie. Et pour aider à la figuration on se masque de surnoms à panaches et d'alphabets hiéroglyphiques. La *Stricte Observance*, sur laquelle nous nous sommes étendu dans *La Franc-Maçonnerie chez Elle*, s'octroie des Supérieurs Inconnus, d'autant plus inconnus que ceux qui en parlent ne les connaissent pas eux-mêmes.

Ce sont là des jeux sans importance, des divertissements d'oisifs qui jouent au Don Quichotte. La preuve en est que les gouvernements, toujours aux aguets des conciliabules qui leur pourraient nuire et qui savent et peuvent se renseigner, n'en prennent aucun ombrage. Qu'on ne dise pas que le secret de ces conciliabules était si bien gardé qu'il ne pouvait transpirer au dehors. Hum ! A qui fera-t-on croire que des traîtres ou des maladroits ne se seraient pas trouvés pour dénoncer la conspiration, si cette conspiration avait valu d'être prise au sérieux. N'y a-t-il pas encore aujourd'hui des royaumes — nous précisons des royaumes — où ce grade de Kadosch, qui a subsisté dans le ritualisme des Suprêmes Conseils, est toujours pratiqué ? Qui nous permet de croire qu'il avait à la fin du XVIII^e siècle une importance plus grande que celle qu'il a aujourd'hui ? Importance si dérisoire que les obédiences en font imprimer le Rituel — et l'expérience nous a depuis longtemps prouvé qu'il est impossible de limiter la diffusion d'un écrit, surtout s'il est tiré à plusieurs exemplaires.

Ces paroles comminatoires furent et demeurent d'une maladresse insigne, et de nos jours le vénérable d'une loge du Rite Ecossais, M. Ubaldo Triaca, en a judicieusement dénoncé la fâcheuse inspiration (1). On les a conservées pour ne pas rompre la chaîne avec les anciens Hauts Grades, mais si la lettre demeure, l'esprit continue d'en être absent. Seulement ces paroles avec lesquelles se gargarisent d'inoffensifs bourgeois, aussi peu disposés que leurs ancêtres à passer du rêve à l'action, acquièrent une valeur de document pour ceux qui, de mauvaise foi ou refusant de voir là la survivance d'une tradition purement verbale, les considèrent

(1) Ubaldo Triaca : *Des Réformes nécessaires dans les Rituels des plus hauts Grades en Franc-Maçonnerie*. Paris, 1935, pièce petit in-8°. Hors commerce.

comme l'expression d'une volonté, comme un programme réfléchi.

Lorsque Montjoye dans son *Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans* représente son héros passant les épreuves de chevalier Kadosch et enfonçant un poignard dans un mannequin couronné, il attribue probablement au prince un geste qu'il n'a jamais accompli (parce que nous n'avons aucune preuve que ce Grand-Maitre du Grand Orient ait appartenu à une obédience où ces grades d'une inspiration vengeresse étaient pratiqués) — mais le fond de l'histoire est vrai. Il cite les termes de la doctrine enseignée et un fragment du Rituel :

D. — Que prononcez-vous en venant de la grotte ?

R. — *Nekom* (en note : mot hébreu qui signifie : *je l'ai retranché du nombre des vivants*).

D. — Qu'avez-vous en main ?

R. — La tête du traître qui a assassiné notre père, et un poignard.

D. — Comment nomme-t-on les ouvriers qui s'unirent pour la construction du nouveau temple ?

R. — *Paul-Kal, Pharas-Kal* (en note : mots hébreux qui signifient : *ceux qui mettent à mort les profanes*) (1).

Or ceci est écrit en 1796. L'auteur n'a pas inventé ce texte sur lequel se sont encore étendus d'autres auteurs. Ce texte existait. Encore une fois nous ne suivons pas Montjoye lorsqu'il le met sur les lèvres de Philippe-Egalité, car nous croyons plutôt avec Rouzet de Folmont que ce prince « se faisait un jeu de la Franc-Maçonnerie » (2), mais sa thèse, auprès de ceux qui, comme lui, sont anti-révolutionnaires, acquiert de la vraisemblance en raison de l'authenticité du rituel.

(1) [Ventre de Latourouve Gallard de Montjoye (Christophe, Félix, Louis)] : *Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans*. Par l'auteur de *l'Histoire de la conjuration de Maximilien Robespierre*. Paris, 1796, in-8°, T. I, livre second, p. 49 et suiv. Réimprimé en 1832 sous ce titre : *Vie politique de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans-Egalité*, in-8°. Bien que cet écrivain se montre peu tendre pour les ennemis de la royauté, il convient dans un autre de ses ouvrages de l'im-passe où s'était mise cette royauté et de l'impossibilité où elle se trouvait d'en sortir : « A son avènement au trône [Louis XVI], il trouve les départements de chaque ministre grevés d'une dette considérable, d'une dette exigible, et depuis longtemps arriérée ; il trouve une somme de plus de soixante et dix-huit millions dévorée d'avance sur les revenus de l'Etat. Il trouve enfin un excédent de plus de vingt-deux millions de la dépense sur la recette ; les ressources de l'Etat semblaient épuisées ; les anciens services étaient oubliés et sans récompense. Les rentiers tremblaient pour leurs capitaux ; le découragement régnait partout, au sein des villes comme à la campagne. Voilà ce qu'on oublie trop... » (*Eloge historique et funèbre de Louis XVI^e du nom ; roi de France et de Navarre*. Neuchâtel, 1796, in-8°.) Un auteur anonyme a résumé l'ouvrage plus haut cité de Montjoye sous le titre de *Conjuration de L. Philippe d'Orléans d'après l'histoire de Montjoye*. Paris, décembre 1831, in-8°.

(2) [Rouzet de Folmont] : *Explication de l'énigme du roman intitulé : Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans ; Veredishtad* [Paris], S. D. [1814], in-8°.

Il ne faut pas éviter les difficultés lorsqu'on a à examiner un fait comme celui-là. C'est sur ce fait que s'appuie Barruel pour incriminer les Hauts Grades, et qui confortera les accusations de tous ceux qui affirmeront après lui que les francs-maçons des premiers degrés furent les dupes et les agents inconscients des Arrière-Loges. C'est un leit-motif qui revient dans tous les écrits des adversaires de l'Institution. Ce sont les Hauts Grades qui ont préparé la Révolution et qui furent même les instigateurs des atrocités qui marquèrent le règne de la Terreur. L'abbé Proyart ne fait que reprendre l'opinion de Barruel lorsqu'il écrit :

« C'étoit parmi ces exercices atroces que se formoient, sous les noms d'*Elu*, de *Rose-Croix*, de *Chevalier-Cadosch*, de *Frère Illuminé*, etc., tous ces êtres farouches et ces buveurs de sang, que l'on devoit voir, vingt-cinq ans après, désoler la France et épouvanter la terre. C'étoit à l'ombre de ces cavernes que pulluloit la scélérate engeance des jacobins. » (1)

L'anglais Robison qui est un zélé maçon, au cours d'un voyage en France, assiste aux exercices d'un atelier supérieur. Il retourne dans son pays, effaré de ce qu'il a vu et entendu. Et quand la Révolution éclate, il croit avoir trouvé le mot de l'énigme. Il est un des premiers à propager la légende (2). Il s'est inspiré de Nicolaï (3) qui avait déjà dévoilé la similitude des initiations templières et des épreuves maçonniques, comme il a peut-être inspiré Barruel. Des Kabbalistes, pour illustrer leurs visions, raconteront la fable à leurs dévôts ; et Stanislas de Guaita dira que les francs-maçons, en provoquant la Révolution, ont été les exécuteurs fidèles de la vengeance des Templiers. Comme on comprend la détestation des Hauts Grades qu'affichent tous les écrivains maçonniques de la première moitié du XIX^e siècle ! Ils les accusent d'avoir, par leurs jeux à la fois puérils et dangereux, accredité une fausse légende qui — alors ! — fait le plus grand tort à l'Institution.

Déjà la Grande Loge s'était émue de ce ritualisme des Ateliers Supé-

(1) Abbé Proyart : *Louis XVI détrôné avant d'être roi*. Nouvelle édition. Paris, 1819, in-8°, p. 100 et 101.

(2) Robison (John) : *Preuves de conspirations contre toutes les religions et tous les gouvernements de l'Europe*, ourdies dans les assemblées secrètes des illuminés, des francs-maçons et des Sociétés de lecture, recueillies des bons auteurs. Traduit de l'anglais d'après la troisième édition. Londres-Edimbourg, 1799, 2 vol. in-16. La première édition était parue à Edimbourg en 1797. L'ouvrage de Barruel publié à Londres porte la même date (du moins pour les premiers tomes) ce qui fait que nous ne pouvons affirmer nettement l'influence de Robison sur Barruel.

(3) Nicolaï (Friedrich) : *Essai sur les accusations intentées aux Templiers et sur le secret de cet Ordre*, avec une dissertation sur l'origine de la Franc-Maçonnerie. Ouvrage traduit de l'allemand. Amsterdam, 1773, in-12. L'édition allemande avait paru à Berlin l'année précédente.

rieurs et avait mis ses membres en garde contre certains de ses « degrés », qui, s'écartant des pures traditions de l'Ordre, pouvaient faire douter de la loyauté de son labeur. Et le Grand Orient, dans sa circulaire du 3 octobre 1777 où il annonce qu'il ne « reconnaît » que les trois premiers grades, parle avec méfiance de « cette multiplicité de grades... dont le but échappe continuellement à la pénétration du maçon le plus éclairé ». Même des obédiences de Hauts Grades rejettent la filiation templière que Joseph de Maistre, alors maçon, trouve ridicule : *Les Chevaliers d'Orient* de Paris, les *Elus de la Vérité* de Rennes, le *Rite Ecossais Philosophique* du D^r Boileau en 1777, voire le Convent des Gaules en 1778. Le Convent de Willemsbad en 1782 la répudie aussi, mais n'en déduisons pas comme d'autres commentateurs que c'est pour en renier l'esprit. Au contraire ! Ce n'est plus sur une fable que l'on entend étayer les travaux mais sur une doctrine vivante, celle de l'*Union Eclectique*, dont le but, nettement avoué, était l'abolition de tout despotisme tant spirituel que temporel. Ainsi une certaine maçonnerie se trouve répondre dans ses postulats à l'espoir démesuré des Illuminés de Bavière.

Ici s'impose un court exposé du but poursuivi par cette dernière société secrète : En 1771 s'était créée en Bavière la Secte des *Illuminés*, sous l'inspiration d'un professeur de droit canon à Ingolstadt nommé Weishaupt. Ses études l'avaient conduit à cette dangereuse conclusion que, la nature ayant donné à tous les hommes la liberté et l'égalité, il était du devoir de ceux-ci de les reconquérir. Par quoi avait été perdue la primitive liberté ? Par l'institution des sociétés politiques et des gouvernements. Qui avait détruit l'égalité ? la propriété. Il convenait donc, pour récupérer ces biens spoliés par les maîtres, d'abolir toutes les lois civiles et religieuses sur lesquelles s'appuyait leur domination. Alors l'Europe entière retournerait à l'âge d'or. C'était de l'Anarchie avant la lettre. En Allemagne maints cerveaux s'enthousiasmèrent pour cette utopie. La secte eut de multiples ramifications, par la ferveur de ses « frères insinuants », parmi lesquels se distinguaient de très hauts personnages. L'organisation secrète comptait plusieurs degrés d'initiation auxquels on accédait par des épreuves sévères. Chacun des affiliés avait un nom d'emprunt. Weishaupt dit Spartacus prit à charge d'évangéliser le midi de l'Allemagne, pendant que le baron de Knigge, son principal lieutenant, allait, sous le nom de Philon, porter dans le Nord la bonne parole. Ce serait sortir du thème de ce travail que de rappeler les aventures et les avatars de cette mystérieuse institution. M. Le Forestier, dans un ouvrage admi-

ablement documenté s'est acquitté de cette besogne (1). Ce qu'il nous importe de savoir, c'est si elle est parvenue à faire partager son rêve, sa tactique et ses espoirs à la Franc-Maçonnerie. Nous concluons par la négative, partageant sur ce point l'opinion de M. Le Forestier.

Les Français, par tempérament, ne sont pas prêts à adopter d'aussi étranges pensées. Un illuminé, au sens un peu méprisant du mot, peut se rencontrer qui accepte cet Illuminisme, mais comme on sent que le caractère national y répugne ! Il est, de par tout un atavisme si lointain, assoupli aux disciplines (ne lui opposons pas les actes révolutionnaires auxquels le poussèrent les événements postérieurs) et de nature conservatrice. N'oublions pas, d'autre part, que la plupart des maçons sont en grande majorité des hommes que les lois avantagent plus qu'elles ne les oppriment. Quant aux rêveurs de Lyon, aux disciples de Saint-Martin ou de Willermoz, l'Ordre bavarois se plaçait sur un plan trop terrestre pour répondre à leurs surhumaines rêveries. D'ailleurs nous avons un témoignage de la faillite de la tentative de Weishaupt pour faire triompher en France son projet à la fois concret et nébuleux, c'est celui de Knigge le grand commis-voyageur de l'Illuminisme. Alors que Robison, anglais naïf, reçu Maître Ecossais dans une loge française, a attaché de l'importance aux paroles rituelles qu'il a entendues, Knigge sent bien qu'elles ne cachent aucun but, aucun désir de réalisation précise. Oh ! ce Knigge-Philon a tout fait, après avoir activé la désagrégation de la *Stricte Observance*, pour essayer de reconstituer une association maçonnique susceptible de seconder ses vues — mais, après maintes péripéties que conte M. Le Forestier, il dut convenir de son échec. La Franc-Maçonnerie, du moins en France, était bien peu disposée à greffer un système politique sur un ritualisme construit sur des données imaginaires.

C'était en 1789, Jean-Pierre Louis de la Roche du Maine, marquis de Luchet qui avait attaché le grelot. Son livre *Essai sur la Secte des Illuminés* (2), publié anonymement à Paris en 1789, ne mérite vraiment aucune considération. Il enchaîne toutes les sociétés secrètes dans un même délire destructif avec une ignorance parfaite de leurs particularités et une hardiesse imaginative qui inspirera plus tard (faut-il s'en étonner ?) le romancier Alexandre Dumas dans sa préface des *Mémoires de Gari-*

(1) R. Le Forestier : *Les Illuminés de Bavière et la Franc-Maçonnerie allemande*. Paris, 1925, gd in-8°.

(2) In-8°. En 1789 on trouve également cet ouvrage formant le Tome III d'une édition de l'*Histoire de la Cour de Berlin* de Mirabeau (lequel Mirabeau par ses écrits aida également à la confusion).

baldi (1). Puis une année après, en 1790, alors que la Révolution n'est pas encore assez forte pour interdire à ses détracteurs d'élever la voix, paraît une brochure devenue rarissime, sans nom d'auteur (lequel auteur pourrait bien être encore le marquis de Luchet) intitulée *La Loge Rouge* (2). Stanislas de Guaita la juge « prophétique » dans la note manuscrite dont il avait orné son exemplaire. N'attachons pas à cette épithète le sens mystérieux et voulu que lui prêtait S. de Guaita, visionnaire toujours disposé à interpréter l'Histoire à travers le mirage de ses songes. Cet écrit s'est trouvé être prophétique parce que l'exécution de Louis XVI, trois ans après, paraît en corroborer la teneur. Mais de ce que la théorie des Illuminés visait à la destruction de toute autorité, il ne s'ensuit pas forcément que la mort du roi de France faisait partie du plan de réalisation. D'ailleurs à cette époque l'Illuminisme bavarois a cessé de vivre.

Après Luchet ce sont les Allemands qui, n'ayant pu, de même que les Anglais, suivre dans la vie de la nation française la lente désagrégation du régime absolutiste, reprennent le thème. En 1792, c'est Brandes avec son livre *Ueber einige bisherige Folgen der französischen Révolution, in Rücksicht auf Deutschland* (3), puis en 1794 l'auteur inconnu de *Denunziation einer neuen Monarchien Stürmenden Freimaurerei in Frankreich; zur Warnung der Fürsten und Volker* (4). En 1797 paraît une autre brochure allemande, anonyme, qui eut du succès car deux éditions en furent publiées la même année, dont M. Otto Karmin a publié la traduction dans la *Revue historique de la Révolution française* (5), et dont voici le titre en français : *Démonstration irréfutable que les Francs-Maçons sont des Jacobins et qu'ils sont fautifs de tous les malheurs dans le monde avec des projets philanthropiques*.

Mais la destruction par l'Autorité de l'Illuminisme bavarois ne constitue pas un argument décisif. Les francs-maçons des arrières-loges ont continué son œuvre ! Comment le nieraient-ils ? Barruel le prouve ! Et il faut reconnaître par quels subtiles recoupements il arrive à établir cette

(1) Alexandre Dumas : *Mémoires de Garibaldi*. Traduits sur le manuscrit original. Paris, 1866, 2 vol. in-16. Dans sa préface, le romancier n'oublie pas de signaler « la part qu'avait eue la maçonnerie à la catastrophe de 1793 ».

(2) *La Loge rouge dévoilée à toutes les têtes couronnées*, S. L. [Paris], juillet 1790, pièce in-8°, 18 p. M. Armand Granel en a reproduit le texte — incomplètement — avec commentaires et notes dans un opuscule paru sous le même titre à Toulouse en 1910, pièce gd in-8°.

(3) *Hannover*, 1792, in-8°.

(4) *Regensburg [Augsbourg]*, 1794, pièce in-8°.

(5) *Paris*, in-8°, T. X, n° de janvier-février 1919.

La brochure originale en allemand portait comme références de lieu et de date : « Au Caire, imprimé sous les Pyramides, 1797. »

connivence, grâce à la documentation nouvelle que lui fournit le libelle du f. : Starck, déserteur de la *Stricte Observance* (1).

A la même époque cette thèse est également défendue en France par Cadet-Gassicourt, et dans son *Tombeau de Jacques Molay* (2) et dans *Les Francs-Maçons ou les Jacobins démasqués* (3).

Ce dernier y témoigne d'une imagination un peu folle qui prend avec l'Histoire des libertés amusantes : « C'est par la prise de la Bastille, dit-il, que commença la Révolution, et les Initiés la désignèrent aux coups du peuple parce qu'elle avait été la prison de Jacobus Molay. » Jacques Molay, le Grand-Maitre des Templiers avait été brûlé en 1314, et la première pierre de la Bastille (qui ne se composa d'abord que de deux tours) n'avait été posée que plus d'un demi-siècle plus tard — exactement le 22 avril 1369 — par le Prévôt des marchands Hugues Aubryot. Ailleurs Cadet-Gassicourt avance encore que les Templiers avaient projeté d'exterminer la race des Bourbons. Et comme la maison des Bourbons ne succéda à celle des Valois sur le trône de France qu'à la fin du xvi^e siècle, il nous est tout de même impossible d'admettre que l'Ordre du Temple voulait détruire une dynastie qui n'existait pas encore. A quelles aberrations peut porter l'esprit de polémique ! Cet esprit ne s'embarrasse point de tels détails. D'ailleurs il les ignore, et qui, dans le public, s'apercevra de ces anachronismes ?

Tout le long du xix^e siècle la fable est encore reprise et aggravée par l'abbé Proyart, Ch. L. de Haller, le chevalier de Malet, Eckert, Lombard de Langres, l'abbé Gyr, Forgame, Le Couteux de Canteleu, le père Deschamps et bien d'autres. Que vaut-elle ? Déjà quand elle prit naissance, Mounier — qui n'était pas franc-maçon — l'avait réfutée avec une impressionnante modération. Et M. Le Forestier partage complètement l'opinion de Mounier. Nous la croyons juste, mais peut-être conviendrait-il d'y ajouter quelques réserves. Selon nous il n'est pas niabile que Weishaupt ait songé à accaparer l'Ordre des francs-maçons. C'était là une société toute faite, ayant une organisation secrète, avec un recrutement déjà sélectionné, et pouvant offrir à sa propagande un terrain propice. La *Stricte Observance* qu'avait fondée en Allemagne Charles Gotthelf de

(1) [Starck] : *Der Triumph der Philosophie im achtzehnten Jahrhundert* ; Germantown [Frankfort], 1803, in-8°.

(2) [Cadet-Gassicourt] : *Le tombeau de Jacques Molay ou le secret des conspirateurs...* Paris, l'an 4^e de l'Ere française [1796], pièce in-8°.

(3) [Cadet-Gassicourt] : *Les Francs-Maçons ou les Jacobins démasqués*, fragment pour l'histoire. Paris, s. d. [1797], pièce in-8°.

Hund n'était probablement pas hostile à cette propagande — et comme cette obédience, divisée dans l'Europe entière en neuf provinces, avait des cellules en France (la 2^e : Auvergne et la 3^e, Occitanie), on voit le parti que des adversaires de la franc-maçonnerie ont tiré de cette constatation.

* * *

Bien entendu, les princes, même ceux qui étaient affiliés à l'Ordre, ne voyaient rien de ce qui se tramait. Ils étaient les dupes des meneurs qui leur cachaient le véritable sens de l'Initiation. On les maintenait dans les grades inférieurs, sans leur révéler le tragique secret des Arrière-Loges. Ainsi, alors que tous les maçons n'ignoraient pas l'existence des obédiences de hauts grades, eux n'auraient pas eu la curiosité soit de s'y faire affilier, soit de se renseigner sur leurs agissements. C'est là les faire passer pour de bien faibles sires. Ne croyons pas chez eux à un tel béjaunisme. C'est pourtant ainsi que nous les présentent les plus fervents serviteurs du Trône. Et ils ont eu pour complice — aussi invraisemblable que cela apparaisse de nos jours où la critique des faits est plus méticuleuse et laisse moins de part à l'imagination — un historien républicain, qui, pour faire honneur à la Franc-Maçonnerie d'avoir préparé la Révolution, a tracé un tableau romantique de cette préparation. Cet historien est Louis Blanc. Écoutons-le :

« Il plut à des souverains, au grand Frédéric, de prendre la *truelle*, et de ceindre le *tablier* : pourquoi non ? *L'existence des hauts grades leur étant soigneusement dérobée, ils savaient seulement de la franc-maçonnerie ce qu'on en pouvait montrer sans péril.*

« Ils n'avaient point à s'en occuper, retenus qu'ils étaient dans les grades inférieurs, où ils ne voyaient qu'une occasion de divertissement, que des banquets joyeux, que des principes laissés et repris au seuil des loges, que des formules sans application à la vie ordinaire ; en un mot, qu'une COMÉDIE de l'égalité. Mais en ces matières, *la comédie touche au drame*, et les princes et les nobles furent amenés à couvrir de leur nom, à servir aveuglément de leur influence, *les entreprises latentes dirigées contre eux-mêmes.* » (1)

et à un autre endroit :

« Comme les trois grades de la Maçonnerie ordinaire (apprenti, compagnon, maître) comprenaient un grand nombre d'hommes opposés par état et par principes à tout projet de subversion sociale, les novateurs multi-

(1) Louis Blanc : *Histoire de la Révolution*. Paris, S. D. Docks de la librairie, in-4°, livre I, chap. III : « Les Révolutionnaires mystiques ».

plièrent les degrés de l'échelle mystique à gravir ; ils créèrent des arrières-loges réservées aux âmes ardentes ; ils instituèrent les hauts grades d'*élu*, de *chevalier du Soleil*, de la *Stricte observance*, de *Kadosch* ou homme régénéré : sanctuaire ténébreux, dont les portes ne s'ouvraient à l'adepte qu'après une longue série d'épreuves, calculées de manière à constater les progrès de son éducation révolutionnaire, à éprouver la constance de sa foi, à essayer la trempe de son cœur !

Ceci se trouve dans son *Histoire de la Révolution française*. Et il récidivera dans son *Histoire de Dix ans* (1), écrivant à propos de la Franc-Maçonnerie : « Il importe d'introduire le lecteur dans la mine que creusaient alors, *sous les trônes, sous les autels*, des révolutionnaires bien autrement profonds et agissants que les encyclopédistes ». Comment s'étonner qu'emboitant le pas, Henri Martin, poussé par la même inspiration et d'autre part n'ayant pas le temps de se documenter à fond sur toutes les parties de cette formidable entreprise que constitue une *Histoire de France* (2), ait avancé : « *La Maçonnerie est le laboratoire de la Révolution* ». Et Félix Pyat appellera la Franc-Maçonnerie « l'Eglise de la Révolution » (3).

Cette opinion de Louis Blanc aura eu une influence détestable parce qu'elle aura servi à renforcer la thèse des antimaçons qui chargent la « Secte » des « méfaits » de la Révolution française. Comment nier encore cette participation quand un historien, favorable à l'Ordre, la confirme d'une façon aussi précise ? S'il eût émis un avis contraire il est certain que l'enthousiasme qui a accueilli ces pages d'une écriture romantique aurait fait place à un jugement méprisant. C'est sur lui que s'appuieront désormais les adversaires de la Franc-Maçonnerie pour justifier leur opinion, tel M. de Lescure qui montrera l'héroïne de son livre, la princesse de Lamballe, trompée « par les apparences de fraternité universelle et de philanthropie sous lesquelles les chefs de l'Ordre dissimulaient leurs desseins secrets et leurs ambitions coupables » (4). Pour lui, toute l'affaire du Collier a même été « machinée » par Cagliostro agissant sous les inspirations de la Franc-Maçonnerie. Pour Mgr Dupanloup les souverains furent des dupes auxquels on cacha « le fin mot ». Avec quelle joie M. Max Doumic reproduit aussi les phrases de Louis Blanc ! Et, bien

(1) Louis Blanc : *Histoire de Dix ans* (1830-1840). Paris, 1841-1844, in-8°.

(2) Henri Martin : *Histoire de France*. Quatrième édition. Paris, 1860, in-8°, T. XVI, p. 595.

(3) *Le Rappel*, cité par *Le Monde Maçonnique*, mai 1870.

(4) M. de Lescure : *La Princesse de Lamballe*, Marie-Thérèse Louise de Savoie-Carignan. Sa vie. Sa Mort (1749-1792), d'après des documents inédits. Paris, 1864, in-8°.

entendu, il y ajoute des commentaires de son cru : « Le bonnet rouge dont, le 19 juin, on coiffa Louis XVI, c'est l'épopée des Illuminés. (1) » M. Jacques de la Faye écrira : « Toutes les digues s'effondraient sous le marteau maçonnique, livrant passage au torrent dévastateur. » (2) La légende a gagné l'étranger. Récemment encore une Américaine, Mrs Nesta H. Websyer, a encore affirmé la collusion de l'Illuminisme et de la Franc-Maçonnerie dans son ouvrage : *La Révolution du monde* (3). Et d'autres, tant d'autres se réfèrent à cette *Histoire de la Révolution française* ! Tous, d'ailleurs, tous ceux qui ont intérêt à y ajouter foi. Même ceux qui n'ont pas cet intérêt, pourquoi se montreraient-ils incrédules ? C'est pourquoi il est si difficile de redresser cette formidable erreur. Et ce, d'autant plus que les francs-maçons eux-mêmes, avec la même émotion partisane, considèrent Louis Blanc comme un historien qui a rendu à leurs ancêtres le juste hommage dû à leurs mérites et à leur clairvoyance. Oui ! quelle tâche difficile ! Pourtant cette tâche, d'autres auteurs l'ont tentée — entre autres, après Albert Mathiez, MM. François Vermale, A. Britsch, Henri d'Almeras, G. Huard, Ferdinand Brunot. M. Henri Sée, en érudit consciencieux, s'est élevé maintes fois et dans ses ouvrages et dans ses articles contre « la légende du complot maçonnique », — bien qu'il ait encore, selon nous, beaucoup trop concédé à l'argumentation de M. Gaston Martin en disant que « les ateliers ont pris pour tâche de donner une adaptation *pratique* aux idées philosophiques, de formuler le programme que l'on retrouvera énoncé dans les Cahiers de 1789 et dans la Déclaration des Droits de l'Homme » (4). C'est encore là prêter à la Franc-Maçonnerie un rôle ambitieux que, vu la diversité de ses membres et de ses ateliers, elle était dans l'impossibilité d'assumer.

M. Emile Lesueur, dans son magnifique ouvrage sur la Franc-Maçonnerie en Artois, fait cette remarque judicieuse que si les nobles avaient suspecté « la Franc-Maçonnerie d'avoir préparé les voies à la Révolution, ils ne se seraient pas empressés, aussitôt cette Révolution éteinte, de rentrer dans les loges et d'y occuper les premières dignités ». « La Maçonnerie, écrit-il, a compté bien peu dans la préparation de l'œuvre révolu-

(1) Max Doumic : *Le Secret de la Franc-Maçonnerie* ; nouvelle édition. Paris, 1910, in-16.

(2) Jacques de la Faye : *Amitiés de Reine*. Paris, 1910, in-8°, p. 463.

(3) *New-York*, 1925, in-8°.

(4) Henri Sée : *La Légende du complot maçonnique et la Révolution française*. In *Le Progrès civique*, n° 635, du 5 mai 1926. C'est surtout dans son ouvrage : *Science et philosophie de l'Histoire*. Paris, 1928, in-16, que l'auteur a traité avec maîtrise cette question de la participation de la Franc-Maçonnerie à la Révolution française.

tionnaire. Si elle a appris à ses adeptes ces principes de liberté et d'égalité, qui vont soulever l'enthousiasme général ; si elle a préparé certains de ses membres à jouer un rôle de premier plan dans les événements qui suivront, *son influence sur l'opinion publique a été nulle* » (1). Il est même des ecclésiastiques qui pensent comme les nobles revenus s'asseoir sur les « colonnes » du Temple, et qui sont loin de partager les idées de Barruel sur les responsabilités de la Secte. En 1803, les frères de la loge *La Fidélité* d'Hesdin veulent reconstituer leur loge que la tourmente a dispersée. Où vont-ils se loger ? Il y a bien une aile de l'ancien « Gouvernement » qui est libre, mais elle appartient au curé de Capelle qui est un village voisin. Et celui-ci, Antoine-Marie Saligot, ne fait aucune difficulté pour la leur louer — moyennant 160 livres par an.

« Voilà donc, dit M. Emile Lesueur, les francs-maçons installés dans l'immeuble d'un digne ecclésiastique, cela surprendra ceux qui ignorent à quel point est injustifiée la légende de leur esprit sectaire et de leur anticléricalisme farouche. »

Et il ajoute :

« Les relations du prêtre et de ses locataires sont empreintes de la plus franche cordialité. » (2)

M. Alfred Rambaud également ne prête qu'une importance minime à l'action maçonnique. « A part les idées libérales et humanitaires, écrit-il, la Franc-Maçonnerie ne présentait pas alors un corps de doctrines, et il est probable que son rôle dans la préparation de la Révolution a été singulièrement exagéré par certains écrivains » (3).

Et enfin, c'est peut-être M. Daniel Mornet — malgré des erreurs de détails, inévitables pour qui ne s'est pas spécialisé dans la question — qui, dans son chapitre consacré à la Franc-Maçonnerie, a le plus subtilement analysé et résolu le problème. Sa conclusion, que voici, exprime selon nous une vérité définitive : « L'histoire du complot secret poussant dans l'ombre une masse ignorante et docile n'est que l'histoire d'une légende. » (4) Ainsi M. Daniel Mornet, plus averti, corrige ce qu'avait eu de trop décisif l'observation faite dans un livre précédent :

(1) Emile Lesueur : *La Franc-Maçonnerie artésienne au XVIII^e siècle*. Paris, 1914, gd in-8^o, p. 265.

(2) Emile Lesueur : *Livres d'architecture de la Loge « La Fidélité », O. : d'Hesdin*, Paris, 1914, in-8^o, p. 11.

(3) Alfred Rambaud : *Histoire de la Civilisation française*. Paris, 1889, in-16, T. II, p. 57.

(4) *Les origines intellectuelles de la Révolution...*, loc. cit., p. 387.

La Pensée française au XVIII^e siècle : « Les loges sont des fissures par lesquelles un certain esprit révolutionnaire se répandra rapidement à travers toute la France. » (1)

Et dire que tous ces écrivains auraient pu appuyer leur opinion sur celle d'un ecclésiastique ! Et quel ecclésiastique ! Mgr Gaume. Oh ! que les consciences catholiques se tranquillisent. Mgr Gaume n'est pas tendre pour la Révolution qu'il a longuement étudiée. Pour lui elle synthétise *Le Mal*. Mais sa genèse lui apparaît comme bien antérieure à la Révolution, étant due surtout à l'influence des études gréco-latines :

« Avant la Révolution, écrit-il, la plupart des jeunes gens, nobles et bourgeois, sortaient des collèges avec des aspirations républicaines et démocratiques très marquées. Or, à ce moment, ils n'étaient pas affiliés aux sociétés maçonniques. Est-il bien établi que postérieurement la plupart en aient fait partie ? En a-t-on la preuve incontestable ? Ce qui est certain, c'est qu'un grand nombre, parmi les plus célèbres, n'ont fait qu'un pas du collège à la tribune révolutionnaire.

« Il n'est pas moins constant qu'aujourd'hui encore, un trop grand nombre de jeunes gens emportent des collèges les mêmes dispositions. Pas plus que leurs devanciers, ils ne les doivent aux sociétés secrètes, mais uniquement à leurs études classiques. *C'est donc vouloir prendre ou donner le change, que de faire sortir la Révolution des antres du Jacobinisme.* » (2)

Seulement ces écrivains, soit qu'ils n'aient pas attaché d'importance au ritualisme des Hauts Grades, soit qu'ils en aient ignoré l'origine et les répercussions, n'ont pas assez tenu compte de cette intempérance de langage des Hauts Grades qui a tellement alimenté et fortifié, avouons-le, la dialectique de Barruel. Et puis, qui lit leurs ouvrages ? Des savants, des érudits qui en discutent mais dont la voix n'atteint que l'élite et encore l'élite que la question intéresse. Les auteurs d'imagination ont bien plus de chances de toucher le public, et on ne peut concevoir un romancier qui se priverait de cet élément de mystère et de succès s'il place son action à l'époque de la Révolution. Même M. Jules Romains, un des rares écrivains de notre temps qui tente d'analyser les problèmes d'ordre sociologique avec un esprit libéré de toute tendance, s'est laissé captiver par le charme de la légende.

« Quant à la Révolution elle-même, écrit-il, elle ne s'expliquait que par le long travail préparatoire des sociétés secrètes, héritières de l'idéal de la Renaissance, mais dont l'audace de vues n'avait cessé de grandir, et qui

(1) Daniel Mornet : *La Pensée française au XVIII^e siècle*. Paris, 1924, in-16, p. 196.

(2) Mgr Gaume : *La Révolution*. Paris, 1856, in-8°, T. II, p. 191.

depuis un siècle s'étaient assigné délibérément la tâche de faire surgir un monde nouveau en provoquant au moment choisi l'écroulement brusque de l'ancien. » (1)

« Au moment choisi ! » Comme on comprend que devant un tel certificat d'intelligence et de labeur réfléchi les francs-maçons soient fiers de leurs aïeux (quelle que soit la valeur d'ordre moral qu'on attribue à ce labeur) !

On nous dira : Pourquoi après de telles constatations continuez-vous à nier encore l'influence de la Franc-Maçonnerie sur les événements qui précipitèrent la chute de l'ancien régime ? Parce que sincèrement nous ne croyons pas que ces conciliabules secrets aient eu une efficacité bien grande. Le rêve de ces chevaliers de pacotille s'appariait aux espérances de toute la nation pensante qui sentait confusément que « ça ne pouvait plus durer ». Rappelons-nous ce mot de M^{me} de Tencin, cette grande amie de Montesquieu, prononcé en 1743 (notons la date !) : « A moins que Dieu n'y mette visiblement la main, il est physiquement impossible que l'Etat ne culbute. » (2) Ces maçons disent tout haut dans leurs loges ce que l'élite pense et ce que le public sent. En sont-ils plus dangereux ? Peut-être, mais dans une mesure si restreinte ! Car que peuvent-ils, en somme ? On les croit capables d'avoir établi un plan de rénovation sociale. C'est un bien grand honneur qu'on leur fait. Leur projet se perd dans cette phraséologie hyperbolique dont l'Institution est si friande. Car quels hommes composent ces Assemblées ? Des révolutionnaires ? Allons donc ! Des rêveurs. M. Albert Sorel, dans son bel ouvrage : *L'Europe et la Révolution française* (3), oppose la conception des Rose-Croix à celle de ces faux maçons aux idées subversives. A tort, selon nous, parce que ni les uns ni les autres ne prenaient leur rôle au sérieux, et, gens de « condition » pour la très grande majorité, ils eussent été bien fâchés et bien embarrassés de jouer au naturel ce jeu dangereux. Les uns cherchaient la pierre philosophale, les autres la façon la plus originale de légitimer leur travestissement. En vérité, la même mystique puérile les animait, mystique qui, d'ailleurs, à cette époque où l'incrédulité était plutôt faite de superstition que de libre-pensée, imprégnait les

(1) Jules Romains : *Les hommes de bonne volonté*, VII. *Recherches d'une Eglise*, roman. Paris, in-16.

(2) Rapporté par M. de Lescure : *Les Femmes philosophes*. Paris, in-12, 1881, p. 75.

(3) Albert Sorel : *L'Europe et la Révolution française*. Paris, 1885, in-8°, T. I : « Les mœurs politiques et les traditions », p. 180 et 181.

cerveaux, et par laquelle s'explique le prestige d'un Cagliostro et le succès que rencontre Mesmer auprès de la Société. Mystique qui contamine même la Science. Ainsi que Descartes, dont le rationalisme si pertinent dans sa *Dioptrique*, *Les météores* et surtout sa *Géométrie* se trouve contredit par le spiritualisme qui imprègne sa philosophie, les savants se laissent séduire par la médecine empirique des charlatans. Des fictions enchantent l'Histoire, et la fantaisie fait bon ménage avec l'érudition. Entre 1785 et 1787, Bailly publie son *Histoire de l'Astronomie* et ses *Lettres sur l'Atlantide*. Entre parenthèses, c'est même au XVIII^e siècle qu'on donne une forme concrète aussi flatteuse au rêve platonicien. Tout le monde y croit, le naturaliste Buffon, comme ce pacifiste internationaliste avant la lettre qui a nom l'abbé de Saint-Pierre, comme le franc-maçon Savalette de Lange. *Le Monde primitif* de Court de Gebelin accrédite la fable merveilleuse. On songe à reconstruire la langue primitive qui, étant « analogue à la Nature », deviendrait le langage universel ; le président Des Brosses projette de dépenser ses loisirs à cette besogne humanitaire. Même Joseph de Maistre ajoute foi à la science évanouie des hommes de la Préhistoire. C'est sur cette féerie du Passé qu'on ambitionne de modeler l'avenir. Le délire est contagieux. Comment s'étonner après cela de la vertueuse folie de la Révolution ? Condorcet relèvera cet état d'esprit avec la plus charmante indulgence dans l'Eloge funèbre du comte de Milly — chimiste qui s'adonnait à l'alchimie — prononcé à l'Académie Royale des Sciences le 12 novembre 1785. C'est même au cours de cet éloge qu'il se livra, selon les expressions de Moufle d'Angerville, « à une digression intéressante sur cet Ordre innocent, qu'il a vengé des calomnies du fanatisme et des persécutions de l'Autorité alarmée mal à propos » (1). Et cette digression ici n'en sera pas une. Elle rentre trop dans nos vues touchant le caractère inoffensif de la Franc-Maçonnerie à l'époque pour que nous ne la reproduisions pas :

« M. le Comte de Milly, avide de connaissances, et prompt à embrasser tous les moyens d'en acquérir, avait voulu être admis dans toutes les sociétés où il pouvait espérer de trouver quelques lumières, et surtout dans celles qui, faisant profession d'avoir une doctrine secrète, excitent une curiosité plus vive. Il croyait d'ailleurs ces associations utiles en général pour réunir entre eux les hommes qui ont secoué le joug des préjugés populaires, et qui, s'ils

(1) *Mémoires Secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres en France...*, plus connus sous le nom de *Mémoires de Bachaumont* qui en fut le fondateur et qui eut comme continuateurs Pidansat de Mairobert et Moufle d'Angerville. Londres, 1777-1789, in-12. Voir à la date du 12 novembre 1785.

manquent d'un point de réunion, sont exposés à se trouver sans force contre les troupes plus ou moins nombreuses que l'erreur rassemble sous cent drapeaux différents.

Il s'était attaché particulièrement à cette société, dont l'origine est inconnue, ou du moins obscurcie par des fables, qui, répandue dans l'Europe depuis plusieurs siècles, tantôt ignorée et tantôt l'objet d'une curiosité inquiète, a essuyé souvent des persécutions sans avoir jamais mérité de reproches ; qui, en cherchant à cacher le véritable esprit de son institution sous un langage bizarre, et sous une foule de cérémonies burlesques, a cependant toujours compté des sages parmi ses membres ; qui, enfin, ne se faisant connaître au dehors que par des actions de bienfaisance, eut mérité peut-être que la calomnie respectât ses mystères. S'il arrive un jour qu'ils soient dévoilés, on n'y trouvera sans doute que les précautions nécessaires, dans les siècles d'ignorance, à des hommes réunis par le besoin d'exercer librement leur raison. Eh ! qui pourrait encore soupçonner l'innocence de ces mystères, lorsqu'on voit parmi les noms qu'unissait cette confraternité, celui de ce jeune prince, le seul qui, depuis les temps historiques, ait sacrifié sa vie pour l'humanité, tandis que tant d'autres ne l'ont immolée qu'à l'ambition ou à la gloire. » (1)

Ce n'est pas l'Illuminisme d'Allemagne qui charmait ces ateliers des degrés supérieurs, mais plutôt cet illuminisme des Rose-Croix lyonnais, de ces visionnaires, pêcheurs de lune, qui s'appelaient Claude de Saint-Martin, Willermoz, Martinez de Pasqually et autres. Le baron de Hund, chef de la *Stricte Observance*, avait de plus précises ambitions, c'est possible, mais pour de si lointaines réalisations qu'elles se trouvaient perdues dans le verbalisme des ateliers. Quand Albert Mathiez voit l'influence des Illuminés de Bavière dans les propos nuageux de Nicolas Bonneville ou dans les discours ampoulés de l'abbé Fauchet (2) — qui, tous deux, fondateurs du *Cercle Social*, emplissaient d'une prose confuse, aujourd'hui illisible leur fameux journal *La Bouche de Fer* (3), il va chercher bien loin les sources de leur inspiration. Ils parlent tout simplement la langue des mystagogues qui, dans certains ateliers français aux grades mirifiques, se nourrissaient de rêveries et de la viande creuse des mots.

C'est contre cette littérature mystico-révolutionnaire que s'élève André Chénier. Si, à notre avis, il a tort de prêter à cette littérature une

(1) Condorcet : *Eloge des Académiciens*, 1773-1779. Paris, in-12.

(2) *Les Annales historiques de la Révolution française*, in-8°, n° de mai-juin 1928. Voir également dans la même revue les articles que Mathiez a consacrés aux livres de M. Le Harivel sur *Nicolas de Bonneville*, et de M. Le Forestier sur les *Illuminés de Bavière*.

(3) *La Bouche de Fer*, loc. cit. Voir sur ce journal la *Correspondance littéraire* de La Harpe (lettre 293) où le mordant critique juge plaisamment ces deux « fous qui se sont avisés... de joindre les mystères de la Maçonnerie aux principes de la Constitution ».

importance particulière (car elle était non la cause, mais la résultante de l'esprit de l'époque), il voit très bien que sa nocivité, si nocivité il y a, n'est pas dans la précision d'un programme emprunté rationnellement aux Illuminés d'Allemagne, mais au contraire dans son caractère utopique. Le morceau vaut d'être rapporté, étant extrait des *Réflexions sur l'esprit de parti* qui vaudront à l'auteur l'hostilité des « montagnards » et seront une des causes de sa condamnation à mort :

« J'aurais voulu trouver l'occasion de dire aussi un mot de ces politiques illuminés, de ces Rose-Croix patriotes, qui, suivant l'éternel usage de leurs pareils, adaptant toujours aux idées de leur siècle tous ces amas d'antiques superstitions qui ont toujours infesté la terre, prêchent la liberté et l'égalité, comme les mystères d'Eleusis ou d'Ephèse ; traduisent la déclaration des droits de l'homme en doctrine occulte et en jargon mythologique, et changent les législateurs en obscurs hiérophantes. Ceux-là pourraient n'être que ridicules ; si pourtant il n'était pas toujours prudent de se méfier de ces gens à qui la franche et simple vérité ne suffit pas ; à qui la raison ne saurait plaire si elle n'emprunte les habits du mensonge ; et qui ont plus de plaisir à voir une agrégation d'initiés fanatiques, qu'une vaste société d'hommes libres, tranquilles et sages. » (1)

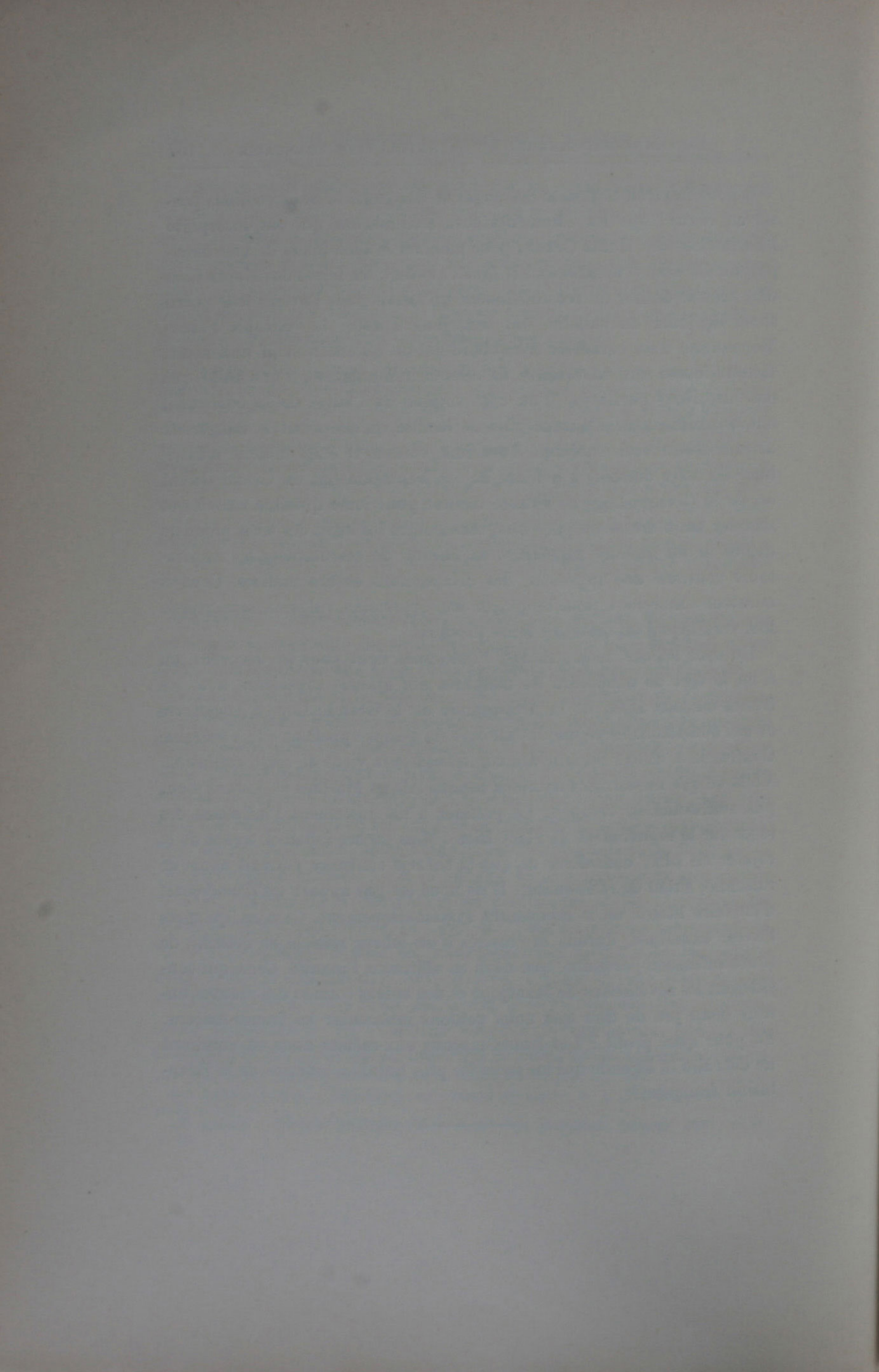
D'ailleurs — nous faisons appel au bon sens de tous les érudits qui ont étudié la mentalité du siècle dix-huitième — à quoi pouvait rimer parmi la maçonnerie dite noire cette explosion de haine — si factice ! — contre la monarchie et la papauté ? Par quoi aurait-elle eu l'ambition de les remplacer ? Passe encore pour la papauté qui n'avait pas une très bonne presse près des gouvernements, et dont l'existence pouvait ne point paraître indispensable. Mais la royauté ? Même les esprits les plus évolués de l'époque ne croient pas à la possibilité d'une République, non pas qu'ils la méprisent en soi, mais ils la considèrent comme inapplicable. Nous savons déjà sur ce point l'opinion de Montesquieu et de Voltaire — qui est l'opinion générale — et la plupart de ceux qui seront aux heures les plus vivantes de la Révolution les promoteurs et les défenseurs du nouveau régime sont encore, en 1789, de l'aveu de tous les historiens, de fervents royalistes. Ce sont les événements qui modifieront leur sentiment. « Les francs-maçons, écrit Aulard, d'après ce que nous savons d'authentique sur leurs idées politiques, étaient monarchistes, franchement monarchistes. Ils voulaient réformer la monarchie, non la détruire. » (2) Et pour tout lecteur impartial, Aulard a indiscutablement raison.

(1) André Chénier : *Réflexions sur l'esprit de parti* : S. L. N. D., pièce in-8°, p. 22 et 23.

(2) Aulard : *Histoire politique de la Révolution française...* Paris, 1901, in-8°, p. 3.

Il nous faudrait dépenser des pages et des pages si nous voulions passer en revue tous les commentateurs anti-maçons qui ont interprété les exercices des Hauts Grades pour montrer le bien-fondé de leur inculcation. Ils sont si nombreux ! Il faut l'avouer : les frères des Hauts Grades, sans se douter du retentissement qu'aurait dans l'avenir leur puéril souci de jouer au paladin, ont contribué à doter la véritable Franc-Maçonnerie d'un caractère d'insubordination qu'elle n'avait nullement. Ils ont fourni aux adversaires de celle-ci le fondement d'une thèse que des historiens partisans (d'un côté comme de l'autre de la barricade) ont accueillie avec d'autant plus de facilité qu'elle avait le dangereux attrait d'être vraisemblable. Toutefois, comme il était difficile d'attribuer de noirs desseins à nombre de ces francs-maçons du Grand Orient ou de la Grande Loge de France connus pour leurs qualités morales et sociales, on a dressé un pont imaginaire entre les loges des trois premiers degrés et les ateliers supérieurs en faisant de ces derniers les inspirateurs sournois des apprentis, des compagnons et des maîtres. Ceux-ci auraient « marché », pour employer une expression vulgaire, sans voir le but vers lequel on orientait leurs travaux.

En tous les cas, même malgré l'innocence dont nous les décorons, on a eu le tort de confondre les membres des ateliers supérieurs avec les francs-maçons issus de la propagande de la Grande Loge d'Angleterre et qui constituaient ce que les auteurs du temps appellent « la Vénérable Confrairie ». Toute l'erreur des commentateurs vient de cette confusion. Voilà ce que même des historiens comme Albert Mathiez et Aulard n'ont pas suffisamment compris. Le premier a nié justement l'influence des loges sur le mouvement de 1789. Bien ! Mais encore fallait-il, avant de la rejeter en bloc, considérer ce que la théorie contraire pouvait avoir de raisonné, sinon de raisonnable. Il ne nous est pas apparu qu'il convenait d'en faire litière, en la repoussant systématiquement. Ce n'est qu'après l'avoir examinée, durant des lustres d'un labeur réfléchi et détaché de toute influence partisane, que nous en affirmons l'inanité. Ceux qui considèrent les révélations de Montjoye et des autres comme des preuves auront beau jeu de dire que nous voulons innocenter les francs-maçons. Et pour quel profit ? Les francs-maçons eux-mêmes nous en voudront de détruire la légende qui les sacre les plus notables artisans de la Révolution française !



LA FRANC-MAÇONNERIE VICTIME DE LA RÉVOLUTION

Si la Révolution est l'œuvre des francs-maçons, elle se montra bien ingrate à leur égard — car durant son règne, elle ne cessa guère de les pourchasser. Non pas en raison des tendances aristocratiques qu'on peut prêter à l'Ordre, mais parce qu'elle a la méfiance de toutes les sociétés particulières. Elle partage à cet égard l'optique de tout pouvoir dictatorial : des hommes qui s'assemblent, même pour un but défini, peuvent, par la communauté de leurs vues, mettre obstacle à la politique du gouvernement. C'est aussi une offense au principe d'égalité. Toutes les Académies, toutes les Assemblées au recrutement limité sont suspectes. Rappelons-nous la loi fameuse du 14 juin 1791, rapportée par Chapelier à la Constituante, supprimant les Associations, y compris les Assemblées d'Arts-et-Métiers dans lesquelles « il pourrait être nommés des présidents, des secrétaires et des syndics ».

N'oublions pas que c'est le peuple qui a fait la Révolution. Ce sont peut-être les classes privilégiées qui l'ont aidée à naître, mais elles se trouvent vite dépassées par le déchainement des passions prolétariennes. Les Jacobins n'aiment pas ces sociétés qui ont « la coutume de se tenir isolées et cachées ». En 1794, la Convention estime que « c'est dans les grandes réunions populaires et non dans de petits rassemblements qu'est le peuple, qu'est la doctrine républicaine, qu'est l'énergie révolutionnaire ». Barrère est officiellement chargé d'une enquête sur le danger que peut présenter la Franc-Maçonnerie. Nous ne savons s'il rédigea ce rapport qui, en tous les cas, ne fut jamais discuté.

A Bayonne, le club de l'endroit dénonce les membres de la loge *L'Ami-tié*, gens paisibles ne se livrant qu'aux joies de la fraternité autour d'une table alors assez maigrement servie. « Les mots, les signes, les attouchements — dit M. Audiger — semblaient aux Jacobins autant de moyens

avec lesquels les maçons conspiraient contre la République. » (1) Le Comité révolutionnaire n'hésita pas à partager la méfiance des patriotes. On mit les scellés sur le local et sur les archives, et on emprisonna les frères que leurs grades maçonniques semblaient désigner comme les plus dangereux. Sans le coup de force de Thermidor qui annula l'effet du procès-verbal, une vingtaine d'habitants auraient peut-être payé de leur vie leur fidélité à l'Ordre maçonnique.

Voici un extrait de la correspondance reçue par le bureau de police du Comité de Salut public à la date du 18 thermidor an II :

« Bordeaux, le 24 messidor. Le représentant de Xantes (pour Saintes. Il s'agit du conventionnel Garnier qui était en mission à Bordeaux) a pris un arrêté tendant à détruire toute association secrète (*sic*) et *nommément celles dites maçonniques* qu'il regarde comme les foyers du modérantisme et de gens chassés des sociétés populaires. » (2)

Dans le Dauphiné, la loge *La Paix* de Montélimar doit cesser ses travaux en raison du « dangé même qu'il y avait de s'assembler par rapport au peuple, dont toute assemblée lui ont été suspecte » (3). Les « brigands » pénètrent dans le local de la Mère Loge du Rite Ecossais Philosophique *Le Contrat Social* et en pillent les « collections précieuses » (4). En Bretagne et en Normandie le représentant du peuple Le Carpentier fait fermer les loges et prend le 7 floréal an II un arrêté spécial ordonnant la dissolution de *La Tendre Fraternité* à l'Orient de Dinan (5). A Toulouse, en 1792, malgré la large contribution des quatre loges, encore existantes, aux œuvres « patriotiques », les sociétés populaires les voient d'un mauvais œil et obtiennent leur suppression. A Strasbourg, les frères n'osent plus se montrer. Et à Mons, après l'invasion française, un des premiers soucis de la populace fut d'envahir le temple de *La Parfaite Union* et celui de *La Vraie et Parfaite Harmonie*. « Les maçons, surpris dans leur établissement, virent leurs archives et leurs matériaux livrés au pillage. » (6) Même après thermidor, l'Institution est mal vue. Les représentants en mission, dont aucune loi sur ce point ne règle la conduite, prennent des arrêtés contre la Franc-Maçonnerie selon leur humeur ou

(1) Audiger : *Souvenirs et anecdotes sur les comités révolutionnaires*. Paris, 1831, in-8°.

(2) Arch. Nat. F. 7. 3822.

(3) *Revue historique de la Révolution française*, T. III, p. 242.

(4) [Thory] : *Acta Latomorum*, T. I, p. 180.

(5) *Revue historique de la Révolution*, T. I, p. 346.

(6) A. Cordier : *Histoire de l'Ordre maçonnique en Belgique*. Mons, 1854, in-8°, p. 549.

l'importance qu'ils attachent aux dénonciations des Patriotes. Il n'y a plus guère de loges qui travaillent. Comment pourraient-elles encore observer cette vertu de la Tolérance sur laquelle l'Ordre s'est établi ? Seulement la Franc-Maçonnerie a trop fait parler d'elle pour qu'on ne la voie pas dans la moindre assemblée de particuliers. On vit — comme en temps de guerre — dans une atmosphère de suspicion qui dérègle les imaginations. La Société populaire de la Haute-Garonne demande qu'on détruise la Franc-Maçonnerie qui admet des distinctions aristocratiques et « pour la même raison tous les compagnonnages ». Et, douze jours après, le représentant du peuple Mallarmé acquiesce à ce vœu. Il rend un décret qui « assure la destruction entière de tous les monuments du fanatisme et de ses pratiques, ainsi que la dissolution de toutes les réunions ou assemblées qui ne seraient point autorisées par la loi, et *nommément les Sociétés maçonniques* ».

Albert Mathiez, dans les *Annales historiques de la Révolution française*, a montré que les accusations portées contre les loges d'être des foyers anti-révolutionnaires pouvaient être justifiées, les loges offrant un asile secret à ceux qui voulaient conspirer contre l'Etat. Et il cite les deux documents suivants, extraits de journaux du temps (1) :

« Messieurs Willot (2) et Pichegru, qui ne veulent point *des réunions publiques et constitutionnelles des républicains*, ont été, par une conséquence toute naturelle, reçus hier à une loge secrète de francs-maçons. Depuis que la liberté est établie et que son culte est ou doit être public, c'est une très bonne institution pour la renverser que la multiplication des soi-disant maçonneries » (*Journal des Hommes libres* du 27 thermidor an V).

L'on écrit de Laval qu'une loge maçonnique vient de s'y rouvrir avec un scandaleux éclat : cette loge établit des correspondances et recueille de préférence les fonctionnaires destitués de fructidor, les parents d'émigrés, les chouans rentrés, les affiliés du fameux club de Clichy et ceux qui ont arboré la cocarde blanche, enfin les juges bourreaux et tous les voleurs comptables des deniers publics.

La réouverture de cette société monstrueuse est du plus sinistre augure pour les républicains et ils ne voient pas sans une certaine surprise redoubler l'activité de ces éternels conspirateurs, de ceux-là même qui ont royalisé les dernières élections. Tous se demandent quelles heureuses nouvelles ont ranimé leur courage abattu » (*Journal des Hommes libres* du 29 pluviôse an VI).

(1) N° 31, janvier-février 1929.

(2) Le général Willot avait favorisé les crimes des compagnons du Soleil pendant son commandement à Marseille. Les royalistes l'avaient récompensé en le nommant député aux élections de germinal an V. Il sera déporté comme Pichegru par la Cour d'Etat le 18 fructidor (Note de A. Mathiez). Nous aurons l'occasion de reparler du général Willot que nous retrouverons mêlé à l'action antirévolutionnaire de la Restauration.

Pourquoi et comment la Franc-Maçonnerie aurait-elle pu vivre à l'époque ? Les nobles ont quitté les loges, forcément ! Les bourgeois se taisent ou se terrent, et quant aux frères qui jouent un rôle dans la Révolution, ils sont emportés par le courant, bien loin de l'atmosphère pacifique des ateliers. Ce qui nous permet d'affirmer avec M. Emile Lesueur que la Franc-Maçonnerie non seulement ne fut pas appelée à appliquer les doctrines révolutionnaires, mais qu'elle « en fut en quelque sorte la victime ».

DANS QUELLE MESURE LA FRANC-MAÇONNERIE CONTRIBUA A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

De toutes ces dépositions que nous faut-il déduire ? Ceci : La Franc-Maçonnerie, groupement où se rencontraient des hommes venus de milieux différents, et dont l'observation conséquemment se pouvait exercer dans un monde divers, ne pouvait ignorer un état de fièvre, que tout le pays aspirait à voir cesser. Tous ses membres, qu'ils appartenissent à l'aristocratie, au clergé ou à la bourgeoisie, partageaient cette impatience. Mais — et la question est là et uniquement là — ont-ils consciemment, en tant que corps constitué, contribué à avancer l'événement ? L'étude consciencieuse de la question oblige à répondre par la négative.

Toutefois, si elle n'accomplit aucun acte et ne prononça aucune parole susceptible de lui prêter un rôle effectif, il faut convenir que, sans le vouloir et par l'influence même de son statut, la Franc-Maçonnerie aida, pour ainsi parler, au rassemblement des esprits. Substituer à la hiérarchie des classes et des fonctions l'égalité des capacités, c'était saper les fondements d'un régime qui ne devait et n'avait dû son équilibre qu'à la rigoureuse observation de cette hiérarchie. Quand le duc d'Antin en 1738 appelait « mon frère » un simple chevalier ou même un apothicaire, il donnait déjà au Tiers-Etat futur le droit de s'égaliser à la noblesse. Il est indiscutable que la Franc-Maçonnerie a aidé au rapprochement des classes, à la destruction ou, plus justement, à l'atténuation des préjugés qui compartimentaient ces classes. Des hommes de culture, de naissance et de professions fort différentes, aussi bien manuelles que libérales, apprenaient, en se rapprochant dans l'intimité des loges, à se connaître et à s'apprécier. Cette fraternité consentie comportait tout de même une innovation subversive en ce sens que l'Etat et la Monarchie avaient intérêt à ne pas laisser fraterniser les trois Ordres. Cette alliance, sur les « colonnes » d'un atelier, de membres de l'aristocratie, du clergé et de la bourgeoisie, c'était

une démocratisation avant la lettre, du « républicanisme » en puissance. Déjà cette bourgeoisie, assez instruite dans certains de ses éléments, prenait souvent le pas sur les représentants des autres castes qui mettaient une orgueilleuse humilité à s'incliner devant sa supériorité. Quand en 1744 — comme nous l'avons constaté dans le procès-verbal policier de la rue de Lourcine — nous voyons un employé des Halles régenter des notaires, des architectes, des religieux et des rentiers, nous avons déjà la notion exacte de cette vertu que les initiés appellent « l'esprit maçonnique » et qui constitue leur singularité et leur force. Cette désagrégation du régime qui leur est imputée par ceux qui s'étonnèrent de la rapidité de cette désagrégation ne fut pas due à un effort concerté par des humeurs révolutionnaires mais à la collusion d'intelligences curieuses faisant l'apprentissage d'une société nouvelle. Ils réalisent dans la sérénité de leurs cellules l'espoir qui est en germe dans la lassitude des Grands, le mécontentement d'une grande partie du clergé, le besoin non plus seulement de croire mais de savoir de certains ordres religieux et les révoltes populaires. C'est autant qu'un état d'esprit un état d'âme.

Comme le dit si justement M. Daniel Mornet : « Dans leur immense majorité, ils n'étaient pas révolutionnaires de cœur, mais ils l'étaient obscurément de bouche en s'habituant à des formules sous lesquelles la Révolution allait mettre des réalités. » (1)

Cette fraternisation des classes (mêlée au souci de concorde universelle) que réalisait la Franc-Maçonnerie, donnait à ses membres, selon l'exacte remarque de M. Gaston Martin « l'habitude de l'unité » (2). Ce ne sont pas seulement les divergences d'ordre social qui se fondent dans l'atmosphère des ateliers, mais les particularismes régionaux : « Il n'y a en loges ni nobles, ni bourgeois, mais il n'y a non plus ni Bretons, ni Dauphinois. » Nous ne croyons pas qu'à l'époque il y ait eu dans chacune de ces loges un nombre appréciable de maçons étrangers à l'« orient » même, mais le fait qu'elles recevaient « en frère » un visiteur venu de n'importe quelle contrée, contribuait certainement à dissiper les préventions locales et à favoriser l'intercompréhension des provinces. Ici, encore, malheureusement, M. Gaston Martin, obsédé par son désir de rapporter à la seule Franc-Maçonnerie l'originalité par quoi se distingua l'esprit des novateurs, tire de cette constatation une conséquence trop

(1) *Les origines intellectuelles de la Révolution française*, loc. cit., p. 375.

(2) Gaston Martin : *La Franc-Maçonnerie française et la préparation de la Révolution*. Préface de M. Philippe Sagnac, édit., Paris, S. D., in-16, p. 21.

flatteuse pour l'Ordre. « L'unité si frappante au début dans l'Assemblée de 1789 est, elle aussi, une conquête des loges. » Non, n'allons pas jusque-là. Ces députés, venus de toutes les parties de la France, étaient tout disposés à marier leurs rancœurs et leurs espoirs, et c'est cette alliance de leurs sentiments qui créa l'unité de leur action. Il sied cependant de concéder que les ateliers, dans leur modeste influence, avaient pu aider à leur intelligence.

Si les loges jouent « à l'égalité », c'est parce que le monde profane tend à cette égalité, du moins à l'égalité des classes privilégiées. La démarcation qui existait dans les siècles antérieurs entre la noblesse, le clergé, la magistrature, la bourgeoisie (celle-ci composée des financiers et des gens de lettres) s'était effritée par la force des choses. On n'était plus aux temps où la guerre « payait », et conséquemment la noblesse, sentant son inutilité, abdiquait peu à peu sa morgue de jadis pour se rapprocher de ceux dont la puissance sociale s'affirmait de jour en jour. Le règne du capital commençait ; l'or des financiers arbitre la situation ; le clergé est obligé de composer avec la liberté d'allures que favorisent la débauche royale et la mauvaise tenue de la Cour, ainsi qu'avec la liberté de pensée qui en est la conséquence. Car si la voix des philosophes peut s'élever, c'est parce que toute l'armature lézardée du régime lui fait écho. Quand Sieyès écrira plus tard : « Qu'est le Tiers Etat ? Rien. Que doit-il être ? Tout », il exagère pour donner plus de force à sa dialectique. En réalité le Tiers Etat était déjà presque tout à l'orée de la Révolution. Quand Louis XIV avait mis à la tête des affaires de grands bourgeois comme Louvois et Colbert, il laissait prévoir l'ascension de ce Tiers Etat. Donc, quand la Franc-Maçonnerie rassemble les membres de ces classes sur les « colonnes » de ses temples, elle symbolise pour ainsi dire un état de fait. Dire que c'est Elle qui a fait valoir et propagé le concept d'égalité témoigne d'une choquante méconnaissance de l'époque. Ce n'est pas parce quelques centaines de francs-maçons auraient résolu de faire triompher un dessein de cette envergure, que ce dessein aurait réussi si l'atmosphère déjà n'avait aidé à son éclosion.

On prétendra que cette égalité était souvent circonscrite aux limites du Temple, et que, même en loge, elle n'excluait pas toujours les distances sociales. Quand nous voyons dans le recueil de Tschoudy (1) que

(1) [Tschoudy (Théodore-Henri de, chevalier de Lussay, plus connu sous de nom de)] : *L'Étoile flamboyante* ou la Société des francs-maçons considérée sous tous les aspects. *Francfort*, et se trouve à Paris, 1766, 2 vol. in-16.

l'orateur de l'atelier avait un modèle d'éloquence différent pour la réception d'un gentilhomme et pour celle d'un homme du commun, cela ne nous incite pas à mettre quelque atténuation dans la moralité de notre constatation. Outre que Tschoudy faisait partie d'une de ces obédiences si nombreuses qui s'efforçaient de réagir contre la médiocrité du recrutement, il était admissible que l'on ne s'adressât pas de même façon à un seigneur et à un petit bourgeois dont les mentalités étaient tout de même différentes. Il n'en est pas moins patent que le fait même procédait d'un principe exactement révolutionnaire. L'idée, jusqu'alors dispersée dans des cerveaux fumeux que le libéralisme anglais avait nourris et mal nourris, requérait une discipline. Réalisée, elle aura, dans les heures à venir, de singuliers avatars — mais durant sa gestation, elle est ce qu'on peut appeler une Idée-Force. L'Aristocratie ne fera que la consolider, en se prêtant au jeu maçonnique, à la fois par un besoin de distraction avoué, et par le désir inavoué — et inconscient chez nombre de ses membres — de trouver dans la popularité un point d'appui pour le jour où la monarchie, déjà malade, ne lui serait plus un suffisant soutien.

Ce fut donc en soi, par son essence même, que la Franc-Maçonnerie fut subversive, et nullement par ses agissements. Pourquoi aurait-elle voulu abolir la Royauté ? Elle vivait heureusement sous cette royauté qui, nous l'avons vu, avait même fini non seulement par l'accepter mais par la protéger. Elle n'y pensait pas plus qu'elle ne pense aujourd'hui à renverser la constitution républicaine. Au contraire elle devait estimer, comme elle l'estime encore, que tout changement de régime (ce qui ne veut pas dire toute amélioration dans le régime existant) ne pourrait lui être que préjudiciable. Même pour l'amélioration désirée, elle se trouve tout de suite dès 1789 dépassée par les réformateurs qui, eux, ne sont pas empêtrés dans des traditions, par ces clubs et ces sociétés de jacobins dont la pensée ne demeure pas, comme dans les loges, sur le plan sentimental. Elle était exactement dans la position où nous la voyons aujourd'hui, en marge ou plutôt en arrière de ces groupements politiques et humanitaires qui surveillent et activent les progrès de la démocratie. Elle devait avoir devant les ambitions révolutionnaires la méfiance qu'elle ressent de nos jours devant le communisme. Eprise de sécurité, elle a obscurément la peur de l'inconnu, et cela expliquerait aussi — outre la Lettre de sa Constitution — sa soumission à tous les gouvernements.

Pourtant, si dans l'avenir le Communisme s'imposait dans ce pays, un Barruel ne manquerait pas, s'appuyant sur son anticléricalisme et des

motions parfois maladroitement tendancieusement interprétées, de l'accuser de lui avoir préparé les voies.

* * *

Ici il nous faut parler de la thèse de M. Augustin Cochin (1) à laquelle nous avons fait allusion dans le chapitre « les propagateurs de la légende », d'abord parce qu'elle corrobore — un peu ! — notre opinion sur le caractère libertin de la Franc-Maçonnerie, ensuite parce que cet écrivain, d'un réel talent, fait autorité dans certains milieux. Taine, ayant écrit pour expliquer la naissance et le débordement de la Révolution, « c'est que, sous le régime ancien, l'incendie couvait portes closes ; subitement la grande porte s'ouvre, l'air pénètre, et aussitôt la flamme jaillit », M. Augustin Cochin refuse — et il le dit — « de se contenter de cette explication ». Et, dans son ouvrage sur la Révolution (2) il s'efforce d'en montrer la faiblesse, en exposant quels ont été selon lui les facteurs, ou mieux les artisans volontaires du grand drame. Bien que la préface de son livre contienne un jugement assez sévère et peut-être juste sur les procédés « patriotes » de M. Aulard et des restrictions dans l'éloge de la méthode « sincère » de Taine, M. Cochin est loin d'être exempt de tout parti pris. En vérité il réédite Barruel, avec plus de savoir certainement mais avec la même ingénuité. Nous avons tort peut-être d'employer le mot « parti pris ». Lui aussi a subi inconsciemment l'influence de son milieu. Il voit avec des yeux de catholique et l'affliction compréhensible qu'il éprouve de la décadence — méritée ou non — de son parti a troublé sa vision. Il semble mépriser « l'explication psychologique » des faits, alors que nous la croyons supérieure à toute autre et nous dirons même la seule intéressante et valable. Il nous dit qu'il « a fouillé les archives des moindres villes » pour accumuler les faits en faveur de sa thèse — et bien entendu il en a réuni un tel faisceau que la preuve d'une conspiration savamment ourdie par des meneurs lui est apparue sous un jour éblouissant. Oh ! il ne prétend pas que ce fut une directive voulue ou mieux intelligente — sur ce point sa dialectique a une toute autre portée que celle de Barruel — mais pour lui les « sociétés de pensée » furent des agents extrêmement efficaces de dissociation. Il ne s'illusionne pas sur le peu de

(1) Augustin Cochin et Charles Charpentier : *La Campagne électorale en 1789 en Bourgogne*. Paris, in-8°.

(2) *La Révolution et la Libre-Pensée*. La Socialisation de la Pensée (1750-1789). La Socialisation de la personne (1789-1792). La Socialisation des Biens (1793-1794). Paris, 1924, in-16.

solidité des idées libérales en honneur dans les loges de la fin du XVIII^e — puisqu'il appelle le Grand Orient « la capitale du monde des nuées », mais le labeur que l'on accomplit dans les ateliers est précisément destructif parce que, ne tenant pas compte des contingences, il se contente de saper l'édifice et de nier les qualités de sa structure.

Il y a sur le travail de désagrégation des sociétés de pensée — et non de la pensée (l'auteur insiste sur cette différence) — des pages extrêmement senties, nous dirons même profondes. Par lui se trouve magistralement expliquée l'influence de tous les groupements, dont la foule subit, sans le savoir, l'orientation. Il est évident que dès que des hommes se rassemblent, ils ont une tendance inévitable à *raisonner*, et raisonner c'est toujours saper l'ordre établi.

Il sied de constater d'ailleurs la multitude de sociétés de toutes espèces que vit naître la Révolution. Elles naissent et se reproduisent — comme les feuilles publiques — aussitôt que l'atmosphère devient plus respirable. Sur ce point tous les groupements que vit naître le XVIII^e siècle furent nocifs pour le régime. Mais pourquoi la Franc-Maçonnerie plus que tout autre ? Parce qu'elle était une société secrète ? Secrète !

Quand ce bluff formidable cessera-t-il d'être pris pour une vérité ? Secret, l'Ordre des francs-maçons au point de tramer des complots contre la sûreté de l'Etat et contre la religion ! Avouons que si cela avait été, le très catholique roi Louis XV et ses astucieux ministres auraient été bien imprudents en tolérant son existence. Quelle faute impardonnable à l'actif de la monarchie ! Ce serait le cas de rééditer le mot de Proudhon : « Après les bourreaux je ne connais rien de plus haïssable que les victimes. » Car enfin, malgré ces descentes de police dans les cabarets où gisent les loges qui sont dans l'histoire du règne et de la Franc-Maçonnerie des épisodes plutôt amusants, malgré ces arrestations de frères que « cuisinaient » si habilement les commissaires de police — on use à leur égard de procédés bien peu sévères. La Cour ignora-t-elle que le duc d'Antin fut leur Grand-Maître, puis le comte de Clermont, puis le duc de Chartres, prince du sang ? Et si ceux-ci avaient eu vent de quelques mauvais desseins, se seraient-ils prêtés à leur perpétration ?

Ne revenons pas sur une démonstration déjà faite. Mais loyalement nous devons reconnaître que, tendancieuse dans son esprit et dans son développement, la thèse de M. Augustin Cochin n'est pas fautive dans son principe.

La Franc-Maçonnerie fut subversive par son existence même. Des hommes qui s'assemblent, même pour un innocent motif, échangent leurs opinions. Rien ne les dispose à penser comme la confrontation de ces opinions. Le mot de Bossuet assimilant un homme qui pense à un hérétique traduit aussi bien l'alarme du pouvoir spirituel que du pouvoir temporel. Les fameux « libertins », que surveillait la police de Louis XIV, ne mettaient aucun ressentiment dans leurs propos ; c'étaient au contraire pour la plupart de joyeux vivants plus prédisposés à rire de leurs chausses rapiécées et de leur pourpoint « troué par le coude » qu'à braver les seigneurs dont les carrosses les éclaboussaient. Seulement ils se réunissaient au cabaret, et leurs devis, si plaisants qu'ils fussent, et peut-être même parce qu'ils étaient plaisants, égratignaient les puissants et surtout faisaient réfléchir. Nous le verrons, sous la Restauration et la monarchie de juillet seront interdites les associations de plus de vingt personnes, et encore celles-ci devront-elles solliciter une autorisation qui ne leur sera pas toujours accordée. Des convives limitent difficilement le champ de leurs propos. Les mots les plus banals peuvent faire naître, sans qu'on s'en rende compte, les idées les plus imprévues. Le phénomène de la maïeutique socratique s'opère parmi les causeurs excités à se répondre, et comme les intérêts de chacun sont toujours d'un intérêt brûlant, il se trouve qu'en les discutant on arrive à juger des actes de l'Etat. Ne cherchons pas une autre cause aux interdictions dont furent frappées toutes les réunions. Il n'y a pas bien longtemps que dans notre pays une conférence ou un banquet ne pouvait s'organiser sans l'autorisation du préfet de police. En Russie, sous l'ancien Régime, Le Petit Père était tellement soucieux de la bonne entente de ses « enfants » qu'il s'inquiétait — ou qu'on s'inquiétait pour lui — si cinq d'entre eux seulement s'avisaient d'un entretien particulier. C'est là, pour tout despotisme, de la prudence la plus élémentaire. C'est à ce sentiment de prudence qu'obéit le cardinal Fleury lorsqu'il tente de détruire la Franc-Maçonnerie dès son établissement en France. Elle ne s'occupe et ne s'occupera pas de politique, on le lui affirme et il le croit peut-être. Mais la politique... c'est un mot bien élastique. On peut en faire, consciemment ou même sans s'en douter, en parlant d'autre chose. Pendant l'affaire Dreyfus, il nous fut souvent donné d'assister chez des amis à des diners où, pour ne point amener de contestation parmi ses convives, notre hôte nous faisait délicatement promettre de *n'en* pas parler. Avec honnêteté nous obéissions à la consigne. On s'entretenait de médecine, d'art, de littérature et

quibusdam aliis — mais à la fin du repas nous savions exactement l'opinion de chacun sur le passionnant sujet.

Ces courtisans qui, sous le règne de Louis XV, avaient à se plaindre des jalousies de Cour ou des préférences de la favorite du moment ; ces ecclésiastiques qui voyaient accorder des abbayes ou des prieurés à des cadets « qui ne s'étaient donné que la peine de naître » ; ces bourgeois, petits et grands dont les exigences du fisc molestaient le commerce, devaient nécessairement dans la chaleur communicative des « agapes rituelles », exhiler leurs rancœurs. Ces rancœurs n'aboutissaient pas à une coalition, mais à une sympathie selon la signification étymologique du terme. Les espoirs d'un temps plus amène ne se concertaient pas, mais ils prenaient, à s'extérioriser et à s'échanger, une consistance plus nette — une stabilité.

C'est pourquoi il ne faut pas affirmer que la Franc-Maçonnerie fut complètement innocente dans le mouvement des esprits qui provoqua l'émeute populaire de 1789. Mais sa responsabilité inconsciente ne dépasse pas celle de « la Société », des salons et chambres de lecture (1). Elle est bien moins grande que celle des corps constitués — comme le Parlement — qui, depuis la mort de Louis XIV, n'avaient guère cessé de froncer le Pouvoir.

* * *

Cette influence toute morale et non préméditée qu'eut la Franc-Maçonnerie, nous la trouvons assez heureusement exprimée par un révolutionnaire, et ce en pleine Révolution. C'est une des rares allusions que l'on puisse trouver sur la Franc-Maçonnerie dans des harangues ou les feuilles officielles — et encore n'y figure-t-elle pas nommément. Mais les propos sont assez clairs pour ne point prêter à confusion. Ces propos sont tenus par un ancien membre de la loge *Les Neuf Sœurs* : Claude-Antoine Guyot (ci-devant Desherbiers) et un de ses frères du même atelier, le président Pastoret. Cet avocat, alors âgé de 25 ans, nommé juge suppléant de l'un des tribunaux des six arrondissements de Paris, fit un discours au président lorsque le vendredi 24 décembre 1790 il fut reçu à la séance de l'Assemblée électorale du Département. Et voici un fragment de la réponse de Pastoret :

(1) On appelait *chambres* ou *cabinets de lecture* les endroits où, moyennant une faible rétribution, on pouvait lire les grands journaux de Paris, le *Journal des Savans*, le *Mercur de France*, le *Journal encyclopédique* et les gazettes de l'étranger. Il en existait non seulement à Paris mais dans de nombreuses villes de France.

« Monsieur. Il y a longtemps que vos vertus me sont chères ; vous aviez le sentiment et le besoin de la liberté, quand l'espérance d'en jouir paraissait n'être encore qu'une chimère. On répondait alors aux philosophes par l'exil ou la prison, et vous n'en défendiez pas avec moins de courage l'empire de la philosophie, alors aussi obligée de se cacher sous des formes mystérieuses. *La fraternité, qui devrait lier tous les hommes se voyait exilée dans quelques demeures écartées, justement sans doute nommées des temples, puisque c'étaient les seuls lieux où il restât des traces de l'égalité primitive, où on pût, au sein de l'amitié, se consoler de l'aristocratie des rangs et du despotisme du pouvoir.* » (1)

* * *

Les francs-maçons ont aidé en effet à répandre l'idée de fraternité. Pour avoir dans un cercle restreint réalisé cette idée chrétienne, ils la rendent plus familière aux esprits. Ce n'est plus comme un devoir spirituel qu'elle apparaît, mais comme le postulat d'une humanité, lasse des guerres, qui aspire à une concorde universelle. Sur ce point leur propagande n'a jamais varié. Ils n'ont pas envisagé, comme on le croit, l'abolition des classes — idée incompatible avec le siècle, ils ont seulement prêché la paix entre les nations. Comme nous l'avons déjà montré dans ce livre, ce concept humanitaire ne déplait pas aux dirigeants. Si le cardinal de Fleury ne s'offense nullement de la « République universelle » préconisée par le premier grand orateur de l'Ordre, le chevalier de Ramsay, les ministres qui lui succéderont ne mettront pas d'obstacle à cette illusoire ambition. En 1780 on représente deux fois devant Leurs Majestés *l'Irruption de l'Océan dans la partie du globe appelée aujourd'hui la Méditerranée* (2). C'est un poème lyrique dû à la plume d'un franc-maçon des *Neuf Sœurs* et vénérable de la loge *Le Patriotisme* à l'orient de Versailles : Félix Nogaret. Giroult, le surintendant de la chapelle du roi, en a composé la musique. Le thème est l'éloge de la navigation, elle est née du besoin qu'éprouvaient les hommes de se voir et de se rapprocher, et l'Europe, l'Asie et l'Afrique « se félicitent de la chute de la barrière qui ouvre une porte à toutes les nations du monde » : Et le chœur des peuples entonne :

Aimons-nous, aimons-nous : tous les peuples sont frères.

(1) *Assemblée électorale de Paris, 18 novembre 1790-15 juin 1791. Procès-verbaux..* publiés par Etienne Charavay. Paris, 1890, gd in-8°, p. 277 et 278.

(2) *Le Retour à la Sagesse ou la rentrée des hommes dans le temple et des femmes dans le jardin*, par le f.°. Félix Nogaret, de l'Académie des Sciences et Beaux-Arts de Marseille, de l'ancienne L.°. des *Neuf-Sœurs* ; ex-v.°. de la R.°. L.°. du *Patriotisme* à l'O.°. de Versailles, nouvelle édition. Paris, Caillot, in-16, 1807.

* * *

Le Rite Ecossais le 20 novembre 1790 se réjouit de la Révolution, mais avec quelle pondération il fait confiance au pouvoir, en lui indiquant sur quelles données humanitaires il convient d'établir le bonheur des sujets :

« Nous sommes les amis du genre humain, mais notre amour pour lui ne dégénère jamais en fanatisme... Nous voulons régénérer la terre, mais ce n'est pas dans un déluge de sang : nous voulons que tous les hommes soient libres, mais nous ne croyons pas que ce soit avec le fer qu'il faille limer leurs chaînes. »

Tout le morceau serait à citer pour l'élévation des sentiments qui s'y trouvent exprimés. Un des passages les plus curieux est celui où le rédacteur du manifeste adressé aux francs-maçons écossais, croyant lui aussi à la sincérité des mots, voit la Maçonnerie, grâce à la Révolution, jouir désormais « de cette liberté extérieure dont nous semblions privés, et nos assemblées protégées par la loi publique » (1).

Hélas !

Le Grand Orient exulte aussi. Le 25 juillet 1789, à Rennes, après un discours d'« actions de grâces au Grand Architecte de l'univers », pour « le règne de la justice et de la charité », enfin arrivé, le frère orateur couvre de fleurs de rhétorique la Franc-Maçonnerie qui a aidé à cet avènement !

« Le triomphe de la liberté et du patriotisme, s'écrie-t-il, est le triomphe le plus complet du véritable maçon. *C'est de nos temples et de ceux élevés à la saine philosophie que sont parties les premières étincelles du feu sacré* qui, s'étendant rapidement de l'orient à l'occident, et du septentrion au midi de la France, a embrasé le cœur de tous les citoyens. »

Et A. G. Jouaust qui rapporte ces paroles dans son étude sur *La Maçonnerie à Rennes jusqu'en 1789* (2) les commente en ces termes :

« En effet, nous ne saurions trop revendiquer pour la Maçonnerie en général, et pour le nôtre en particulier, la gloire d'avoir conduit le mouvement de 89 à son début. »

Quant au Grand Orient même — nous entendons le Pouvoir central — il adresse en 1791 une circulaire à ses ateliers où il célèbre sa mission :

(1) *La Loge de Saint Jean d'Ecosse du Central Social mère Loge du Rit Ecossais en France, à toutes les loges régulières et à tous les maçons dignes de ce nom.* Publié, d'après le ms original, par le *Bulletin mensuel des Ateliers supérieurs* (Rite Ecossais), 1934, in-8°, p. 6 et suiv.

(2) In *Le Monde Maçonnique*. Paris, T. II, mai 1859-avril 1860, p. 476 et 477.

« Jamais les fastes de la Maçonnerie ne furent marqués par une époque plus mémorable ; jamais notre société ne put se promettre d'obtenir plus de lustre et de consistance, qu'au moment où elle a concouru à faire rendre à l'homme ses droits usurpés, ceux qu'il tient de la nature : l'Égalité. » (1) Il se vante, le Grand Orient. Il n'apparaît pas en effet qu'avant 1789 il se soit montré particulièrement libéral. D'ailleurs, comment cela lui aurait-il été possible, en ayant le duc de Luxembourg comme maître de son destin ? Certainement ce dernier n'est pas hostile au mouvement philosophique : il doit comme tous, comme le Grand-Maitre *in partibus* le duc de Chartres, souhaiter certaines améliorations dans l'Etat, mais il se garderait bien d'en conseiller l'étude aux ateliers. Pour rendre plus respectable aux yeux du monde, « de la Société », l'Ordre qu'il a pris sous sa direction, il donne asile aux préjugés de cette société. Ainsi agit-il à l'égard des comédiens. Une idée généralement répandue est que ceux-ci étaient réputés indignes de faire partie de la Franc-Maçonnerie ; en vérité c'est le Grand Orient qui en a pris la décision officielle. Jusqu'à sa naissance on rencontre dans maints ateliers des artistes dramatiques — ce qui était d'ailleurs conforme à l'esprit de l'Institution, qui n'avait pas à tenir compte de l'hypocrisie des grandes dames recevant les acteurs dans leurs alcôves et ne leur accordant pas l'accès de leurs salons. Dans sa circulaire du 24 avril 1776 envoyée à toutes ses loges, il leur annonce, entre autres choses, qu'il refusera *tous certificats qui seraient demandés pour les comédiens* ; et le 3 juillet 1777 le Grand Orateur de l'obédience, Bacon de la Chevalerie, dans son rapport au Grand-Maitre des travaux du Grand Orient fait connaître la décision suivante :

« Les gens destinés aux théâtres publics ne sont point reconnus par le G. O. non à cause de la dégradation de mœurs que l'on attribue à leur profession, il en est qui peuvent avoir assez de courage pour conserver des mœurs irréprochables ; mais parce que cet état les met dans une telle dépendance des caprices du public, que souvent nous serions exposés à de dures épreuves et ne pourrions exercer cette partie précieuse de nos engagements de secourir nos FF. lorsqu'ils sont injustement humiliés.

L'on n'a point étendu la proscription sur l'harmonie... Pouvoit-on ne pas respecter ce flatteur et sublime accord de l'art avec la nature, qui, par son charme mélodieux et puissant, anime et soutient le courage, suspend et console la douleur, entretient ou fait naître le désir de plaire et le besoin d'aimer, premiers moteurs de la formation des sociétés. » (2)

(1) Circulaire du 30 juin 1791. Voir [Jouaust] : *Histoire du Grand Orient*, loc. cit., p. 244.

(2) *Etat du G. O. de France*. Paris, 1777, in-8°, T. I. IV^e partie, p. 18 et 19.

Si le libéralisme dont il se targue avait existé, le Grand Orient aurait pu ne pas prendre une telle résolution, étant donné la belle campagne en faveur de la réhabilitation des comédiens que Voltaire avait menée en maints de ses ouvrages (à commencer par ses *Lettres philosophiques* en 1734), avec le concours de plusieurs de ses confrères et de grands artistes comme la tenace et impétueuse M^{lle} Clairon — campagne que d'ailleurs la Révolution fera aboutir. A mesure que les années se rapprochent de cette Révolution, nous ne voyons pas sur ce point le Grand Orient s'amender. Au contraire ! en janvier 1786 la loge *Saint-Jean de Jérusalem* de Nancy, qui était en sommeil, reprend ses travaux, avec 29 membres dont plusieurs sont comédiens. On les a sur la liste désignés comme artistes musiciens (la proscription, comme on l'a vu, ne s'étendant pas à l'harmonie « ce sublime accord de l'art avec la nature »). Seulement le Grand Orient se méfie. Il charge les deux autres ateliers, existant déjà au même Orient — *Saint-Louis Saint-Philippe de la Gloire* et *l'Auguste Fidélité* — d'enquêter sur la condition civile des postulants. Saint-Louis « mange le morceau », et l'obédience refuse d'entériner la demande (1). Nous ignorons si ce fut cet incident qui provoqua un nouvel arrêté rendu le 9 juillet 1787 par la Grande Loge de son Conseil. Ce qu'il faut remarquer c'est que les termes en sont encore plus offensants pour les comédiens que la circulaire antérieure :

« Comment des maçons qui par leur état civil n'auraient jamais dû recevoir la lumière ou pour lesquels elle aurait dû s'éteindre sitôt qu'ils exercèrent une profession qui les rendait vils aux yeux même des profanes ; comment de pareils maçons ont-ils pu se flatter que le G. : O. : les préférerait à d'anciens maçons aussi distingués par le rang qu'ils occupent dans la société civile que par leurs talents et leur vertus maç. : ».

Oh ! nous n'ignorons pas que certaines loges, avant la création du Grand Orient, refusaient d'admettre les gens de théâtre. La résolution dépendait de la volonté des membres, mais non d'un arrêté de l'obédience. Si le 2 août 1746 la *Loge anglaise* de Bordeaux refuse d'initier trois « joueurs d'instruments à la Comédie », par contre nous trouvons non seulement maints musiciens d'orchestre dans les ateliers, mais des acteurs et qui y occupent même des postes importants. A La Haye, en 1761, existe une loge *L'Egalité des Frères* que composent les comédiens de la

(1) Charles Bernardin : *Notes pour servir à l'histoire de la Franc-Maçonnerie à Nancy jusqu'en 1805*. Nancy, 1910, in-8°, T. II, p. 9 et suiv.

troupe française (1). Et on a pu remarquer, au cours de cet ouvrage, la présence d'un acteur du nom de Thomassin signalée en 1744 à la loge de l'Hôtel de Soissons, et parmi les frères arrêtés un nommé Vincent qui appartient à la Comédie Italienne.

Et que dire aussi de l'attitude du Grand Orient envers la classe ouvrière ? Il écarte délibérément les hommes « mercenaires » et « les gens de condition servile dans l'état civil », auxquels on n'accorde que le droit d'être « servants » dans les loges (2). Le peuple est encore socialement trop disgrâcié pour qu'on lui fasse une place parmi les favorisés de la naissance et de la fortune — bien que, nous l'avons vu dans le chapitre relatif aux perquisitions policières, il ait été fait parfois exception à cet ostracisme. Une loge s'était créée à Paris sous la dénomination *Les Arts Réunis*. Elle comptait quelques religieux bénédictins, mais surtout des vitriers, des charpentiers, plâtriers, serruriers, couvreurs. On ne l'agréa pas. « A Nancy, dit M. Daniel Mornet, la loge de *La Vertu* se voit refuser des Constitutions, parce que ses membres sont de trop petite bourgeoisie, chapelier, perruquier, tailleur, tapissier, boulanger, etc., etc. (3). Ce sont là, pour l'obédience, des « vilains » indignes de porter le tablier qui, pourtant, symbolise le travail. Et une autre circulaire parut en 1779 décidant qu'ils « n'ont pas l'indépendance que requiert la Maçonnerie... Ils peuvent tomber dans le besoin et conséquemment se trouver dans l'impossibilité de prendre part aux œuvres de philanthropie qui sont l'objet de l'Ordre ». Comme on sent la faiblesse du prétexte qui ne sert qu'à masquer le désir que l'on éprouve de mériter la considération du beau monde !

En tirerons-nous quelque blâme pour le Grand Orient ? Nullement. Il est probable que l'ancienne Grande Loge de France, composée des ateliers qui n'ont pas accepté la tutelle de la nouvelle puissance créée en 1773, agit pareillement. Le Grand Orient est de son temps — mais, et c'est ce qu'il importe de démontrer, il n'est pas du tout en avant de son temps. Et s'il témoigne d'une naïve présomption en affirmant qu'il a été un agent de l'affranchissement des classes, ses adversaires se montrent bien peu avertis en lui attribuant des visées républicaines qu'il était bien incapable de nourrir.

Cette profession de libéralisme du Grand Orient, jointe à la réception

(1) Fransen : *Les Comédiens français en Hollande aux XVII^e et au XVIII^e siècles*. Paris, 1925 (Renseignement fourni par M. Max Fuchs).

(2) *Etat du G. O.*, loc. cit., 1777, 4^e partie, p. 17.

(3) *Les Origines intellectuelles de la Révolution*, loc. cit., p. 379.

de Voltaire qui avait jeté sur l'Institution un éclat que les onze ans écoulés n'avaient pas éteint, a-t-elle contribué à effacer les préventions des caractères indépendants (entre autres des Encyclopédistes — et ce fut la raison de leur abstention) (1) auxquels la Franc-Maçonnerie n'était jamais apparue que comme une aimable récréation ? Il n'apparaît pas que ceux qui cédèrent alors à sa séduction y trouvèrent de quoi satisfaire à leurs aspirations. On ne réagit pas si facilement contre la tradition et une discipline affermisses par une existence déjà longue. Sur ce point nous avons le témoignage de Brissot dont le ton paisible a la sincérité d'une confession :

« Il (Le comte Schmetau) avait même contribué à me faire recevoir dans une loge allemande de franc-maçonnerie. Je m'étais toujours moqué du secret de cette institution, qui ne me paraissait utile que pour le plaisir. Schmetau entreprit de me convertir. Pouvez-vous m'assurer, lui dis-je, que cette association ait un but utile à l'humanité, tel que celui de perfectionner les sciences ou le bonheur de l'homme, ou le délivrer de ses tyrans ? Si cela est, je me fais demain franc-maçon. Il me répondit que ses serments l'empêchaient de trahir le secret de cette société, mais que je ne serais pas trompé dans l'objet de mes vœux si je voulais y entrer.

« Sur ce mot je consentis : je passai par toutes les épreuves, je fis d'horribles serments ; mais, soit que je n'aie pas été assez avancé dans les grades, soit qu'au fond ce ne fût que pure niaiserie, mon attente a été frustrée. Mon ami Bonneville et Thomas Payne, à qui je racontai cette anecdote, et qui se piquent de posséder tous les secrets de l'Ordre, m'ont depuis assuré que je l'avais fort mal jugé. » (2)

Malgré ces concessions intéressées faites par le Grand Orient aux préjugés de classe qui existaient alors, il faut néanmoins convenir que le coup d'état maçonnique qui présida à sa création avait donné à l'Ordre une orientation démocratique. Abattre le privilège des Vénérables qui considéraient leur loge comme une propriété et qui s'éternisaient à leur poste, et d'autre part appeler les députés des ateliers de province et de Paris à l'établissement des lois qui devaient régir l'obédience — étaient des mesures révélatrices de l'état d'esprit général. C'était déjà en Maçonnerie une Constituante où les Trois Ordres avaient voix au chapitre.

(1) « Aujourd'hui même encore nos pauvres francs-maçons jurent de ne point parler de leurs mystères. Ces mystères sont bien plats, mais on ne se parjure presque jamais. » Voltaire : *Dictionnaire philosophique*. Art. *Initiation*. Ce qui n'empêche pas les auteurs de manuels classiques pour séminaires ou pensions catholiques d'affirmer la participation des encyclopédistes aux travaux des loges, et dans quels termes ! « Les philosophes fournirent surtout à la secte : Leur enthousiasme pour elle tenait de la folie » (*Nouveau cours simultané d'études primaires*. Cours supérieur. Paris, A. Hatier, S. D., in-16).

(2) Brissot : *Mémoires sur les contemporains et la Révolution française*, publiés par son fils avec des notes et des éclaircissements historiques, par F. de Montrol. Paris, 1830, 4 vol. in-8°, chap. XV.